



Les valeurs de la biodiversité : un regard sur les approches et le positionnement des acteurs

02



Les valeurs de la biodiversité :
un regard sur les approches et le
positionnement des acteurs

02



AVANT-PROPOS

De l'importance reconnue à la biodiversité à travers la Convention sur la diversité biologique à l'évaluation monétaire des services écosystémiques associés à la biodiversité, la notion de valeurs de la biodiversité résume de façon efficace des questions-clés pour comprendre l'attitude et l'action des sociétés humaines vis-à-vis de la biodiversité : Quelle importance donner à la biodiversité ? Comment mesurer cette importance ? Quel référentiel pour agir ?

Le thème des valeurs de la biodiversité est ainsi apparu comme un thème d'intérêt majeur pour les scientifiques et les porteurs d'enjeux réunis par la FRB. Dès 2009, les membres du Conseil Scientifique (CS) de la FRB l'ont identifié comme priorité de recherche dans la *Prospective scientifique sur la recherche française en biodiversité*¹. En parallèle, dans le cadre d'un groupe de travail constitué sur le thème « Valeurs et droits de la biodiversité », les acteurs membres du Conseil d'Orientations Stratégiques (COS) de la FRB ont exprimé de fortes attentes sur ce thème : Comment prendre en compte les valeurs de la biodiversité dans les espaces de négociation ? Peut-on attribuer une valeur à certains éléments de la biodiversité, afin de mieux les défendre devant les tribunaux, en cas de préjudice ? Est-il possible de définir une valeur assurantielle de la biodiversité, de ses éléments, de ses processus ?

Face à cet intérêt partagé par les membres de son COS et de son CS, la FRB a décidé d'approfondir l'analyse des approches et points de vue existants sur les valeurs de la biodiversité, cette explicitation apparaissant un préalable à la conduite de travaux spécifiques sur l'utilisation technique et concrète des valeurs.

Une première phase de travail, débutée en 2010 avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a permis de dresser un état des lieux de la recherche française liée aux valeurs de la biodiversité². Cette étude, publiée en 2012, a mis en évidence la diversité des approches entre disciplines scientifiques, mais également au sein des disciplines, et

la difficulté à faire émerger une définition commune des catégories de valeurs. Cette analyse a été appréciée par de nombreux chercheurs qui y voient une aide au dialogue entre disciplines ; elle alimente, parmi d'autres travaux, la préparation d'un ouvrage de prospective et synthèse sur les valeurs de la biodiversité et les services écosystémiques faisant suite au séminaire organisé par l'AllEnvi³ en novembre 2012.

La FRB a également lancé fin 2011, avec le soutien de l'entreprise Total, un deuxième travail portant sur le positionnement des porteurs d'enjeux par rapport au thème des valeurs de la biodiversité. Il s'agit d'une analyse destinée à comprendre les systèmes de valeurs dans lesquels ils s'inscrivent, ce qui fait sens et ce qui a de l'importance pour eux. Cette publication présente la démarche et le résultat de ce travail. Le lecteur n'y trouvera pas d'évaluation monétaire de la biodiversité... mais des éléments clés pour la compréhension des motivations des porteurs d'enjeux autour de la biodiversité.

D'ores et déjà, ces deux études des approches et points de vue sur les valeurs de la biodiversité ont suscité des échanges très riches entre scientifiques et membres du COS de la FRB. Nous souhaitons que cette publication contribue à la poursuite du dialogue entre l'ensemble des acteurs pour identifier des voies de progrès et des questions de recherche.

Patrick Duncan, Président de la FRB
Bénédicte Herbinet, Directrice de la FRB

1. Silvain *et al.*, 2009.

2. Maître d'Hôtel E. & Pelegrin F., 2012. *Les valeurs de la biodiversité : un état des lieux de la recherche française*, rapport FRB, série expertise et synthèse, 49 p

3. Alliance nationale de recherche pour l'environnement, créée en 2010 sous l'égide du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de mieux coordonner les actions et les programmes de recherche dans le domaine de l'environnement. Parmi les treize thématiques traitées par l'AllEnvi, la FRB anime le groupe de travail « Biodiversité ».

AUTEUR :

CLARISSE GUIRAL

COORDINATION DE L'ÉTUDE :

EDWIGE CHARBONNIER

COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉTUDE :

Elise Demeulenaere, CNRS | Isabelle Doussan, INRA | Harold Levrel, Ifremer | Virginie Maris, CNRS | Richard Raymond, CNRS | Jean-Michel Salles, CNRS | François Sarrazin, UPMC

REMERCIEMENTS :

Nous remercions chaleureusement les acteurs du COS rencontrés en entretien dans le cadre de ce travail, pour avoir accepté de consacrer du temps à l'exercice proposé.

Nous remercions également vivement les membres du comité de pilotage pour leurs contributions tout au long du travail, qui ont permis d'orienter et d'alimenter cette étude.

CITATION :

Guiral C., 2013. *Les valeurs de la biodiversité : un regard sur les approches et le positionnement des acteurs*, rapport FRB, série expertise et synthèse, 53 p.

Etude soutenue par l'entreprise Total

© FRB, 2013

ISBN : 979-10-91015-08-0 (IMPRIMÉ)

ISBN : 979-10-91015-09-7 (PDF)

DIRECTRICE DE PUBLICATION : **B. Herbinet**

COORDINATION DE LA PUBLICATION : **M. Le Jars**

PHOTOGRAPHIES : © **MODIS NASA** ; © **FRB, M. Le Jars** ;

© **B. Monginoux, www.photo-paysage.com** |

P.2 : Istockphoto.com, AVTG | **P.6 : © Photoexpress, G. Andrushko** ; © **CNRS Photothèque, Alain MURIOT**

| **P.20 : © INRA, B. Nicolas** ; © **Istockphoto, DNY59** |

P.26 : © ENRX, O. Delvaux ; © **INRA, J. Weber**

DESIGN GRAPHIQUE : **MH Design/Maro Haas**

IMPRIMÉ PAR : **STIPA sur du papier 100% recyclé**

Dépôt légal janvier 2013 –

Achévé d'imprimer janvier 2013



SOMMAIRE

A]	INTRODUCTION	7
A.1	Présentation de l'étude	7
A.1.1	Contexte et objectifs	7
A.1.2	Suivi	8
A.1.3	Méthodes	8
A.1.4	Limites et biais	10
A.2	Le thème des valeurs de la biodiversité	10
A.3	Positionnement général des structures par rapport au thème des valeurs	11
B]	LES VALEURS ATTRIBUÉES À LA BIODIVERSITÉ PAR LES PORTEURS D'ENJEUX	13
B.1	Les valeurs de la biodiversité que les porteurs d'enjeux revendiquent	13
B.2	La valeur patrimoniale, une valeur commune mais multiforme	15
B.3	Un élargissement graduel des valeurs considérées	17
C]	QUAND LES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ SONT ISSUES DU CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE	21
C.1	Des valeurs imposées ou renforcées par le droit	21
C.2	Une reconnaissance politique et juridique de la valeur patrimoniale de la biodiversité	22
C.3	Un cadre politique et juridique contraignant, peu mobilisateur pour certains acteurs	23
C.4	Une posture de veille et de prospective sur l'évolution des valeurs	24
D]	STRATÉGIES DE POSITIONNEMENT DES PORTEURS D'ENJEUX PAR RAPPORT AUX VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ	27
D.1	Refuser dans le contexte actuel de parler des valeurs de la biodiversité	27
D.2	(Re)donner des valeurs par les activités	28
D.3	Considérer les valeurs attribuées par les autres acteurs de la société	29
D.3.1	Répondre aux attentes de la société	30
D.3.2	Jouer dans le discours sur les valeurs de chacun	31
D.3.3	Concilier les valeurs de chacun	32
E]	ATTENTES DES ACTEURS, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	33
E.1	Attentes des acteurs du COS sur le thème des valeurs	33
E.1.1	Problèmes d'acceptabilité et de reconnaissance	33
E.1.2	L'évaluation de la biodiversité	34
E.2	Conclusions et perspectives	37
F]	ANNEXES	39
	Annexe 1 : Abréviations, acronymes et sigles	39
	Annexe 2 : Composition du comité de pilotage	39
	Annexe 3 : Liste des documents liés au thème des valeurs de la biodiversité produits par les structures membres du COS	40
	Annexe 4 : Descriptif des structures rencontrées dans le cadre de cette étude	48
	Annexe 5 : Liste des structures et des personnes rencontrées	52
	Annexe 6 : Canevas d'entretien	53



A]

INTRODUCTION

A.1 PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE

A.1.1 Contexte et objectifs

Pourquoi conserver la biodiversité, ses éléments et ses processus ? Cette question peut sembler dépassée tant la contribution de la biodiversité au développement des sociétés humaines paraît à ce jour avérée. La biodiversité est reconnue comme un enjeu majeur par de nombreux acteurs de la société. Elle apparaît explicitement dans certaines stratégies d'entreprises¹.

Pourtant, l'érosion de la biodiversité se poursuit. L'intérêt que la biodiversité suscite auprès des acteurs de la société ne semble pas avoir été suffisant jusqu'ici pour arrêter ou même ralentir cette érosion. Dans ce contexte, il est légitime de s'interroger sur le niveau de priorité que notre société donne à la biodiversité, et donc sur les valeurs que les acteurs portent et reconnaissent à la biodiversité. La perte accélérée de la biodiversité traduit-elle une inadéquation entre ces valeurs et l'ampleur du défi auquel la société doit faire face ? Est-elle le signe de décalages ou conflits de valeurs ?

Déjà, au milieu des années 1980, les scientifiques, face au problème de l'érosion de la biodiversité, s'interrogent sur les raisons économiques, philosophiques et scientifiques qui contribuent ou au contraire nuisent à sa conservation (Ehrenfeld, 1988)². Au début du XXI^e siècle, le *Millennium Ecosystem Assessment* (MA³, 2005)⁴ contribue fortement à la diffusion de la notion de services écosystémiques, tant dans les cercles scientifiques que politiques. Il met alors en avant, au travers des bénéfices que les êtres humains tirent du

fonctionnement des écosystèmes, une conception plus utilitariste de la biodiversité. Les priorités données aux valeurs qui fondent la conservation de la biodiversité vont alors être profondément modifiées par cette évolution (Le Roux *et al.*, 2008 : 5)⁵ ; ainsi les valeurs d'usage, direct et indirect, occupent le devant de la scène. La notion de services écosystémiques ouvre aussi de nouveaux champs d'argumentation et d'intervention pour justifier la conservation de la biodiversité. Dans ce contexte, la recherche sur la biodiversité a connu une importante recomposition de ses cadres de pensée, avec l'arrivée de nouveaux concepts et de nouveaux outils ; cela a constitué le terrain de nouvelles réflexions autour de l'évaluation de la biodiversité et des valeurs qui lui sont attribuées par les sociétés humaines⁶. Comment les acteurs de la société, au-delà des communautés scientifiques, se sont-ils emparés du thème des valeurs de la biodiversité ? De quelle manière se positionnent-ils par rapport à ces différents champs d'argumentation et d'intervention ?

Cette étude tente de répondre à ces questions en identifiant les valeurs de la biodiversité considérées par les porteurs d'enjeux et les logiques sous-tendant l'attribution de ces valeurs. Elle vise aussi à saisir plus clairement les questions, les attentes mais aussi les initiatives et les propositions de ces acteurs, dans le champ des valeurs de la biodiversité. Elle s'intéresse plus particulièrement aux porteurs d'enjeux⁷ de la biodiversité faisant partie du Conseil d'Orientation Stratégique (COS) de la FRB⁸.

1. Voir par exemple : Houdet J., 2008. *Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises : Le Bilan Biodiversité des organisations*, Orée, FRB, Paris, 393 p.

2. Ehrenfeld D., 1988. "Why put a value on biodiversity?" in *Biodiversity*, Wilson E. O. & Peter M. F., National academy press, Washington: 212-216. L'ouvrage *Biodiversity* consacre d'ailleurs tout un chapitre à la valeur de la biodiversité (*The value of biodiversity*).

3. La liste des abréviations, acronymes et sigles figure en [annexe 1](#).

4. Millennium Ecosystem Assessment, 2005. *Ecosystems and Human Well-being: Biodiversity synthesis*, World Resources Institute, Washington, DC, 86 p.

5. Le Roux X. *et al.* (eds.), 2008. *Agriculture et biodiversité : valoriser les synergies*, synthèse du rapport d'expertise, Expertise scientifique collective INRA, 113 p.

6. Maitre d'Hôtel E. & Pelegrin F., 2012. *Les valeurs de la biodiversité : un état des lieux de la recherche française*, rapport FRB, série expertise et synthèse, 49 p.

7. La terminologie employée pour se référer aux personnes rencontrées a fait débat au sein du comité de pilotage assurant le suivi de cette étude. L'emploi des termes « acteurs sociaux », « acteurs socio-économiques », « acteurs publics et privés », « acteurs de la société », « parties prenantes », « porteurs d'enjeux » a été discuté. Finalement, l'emploi de la qualification « porteurs d'enjeux » a été préféré compte tenu de la variété et de la portée des actions menées par les structures qui composent le COS.

8. Pour plus d'informations sur la constitution du COS de la FRB, voir la page web suivante : <http://www.fondationbiodiversite.fr/organisation/conseil-d-orientation-strategique-cos>

La thématique des valeurs de la biodiversité et l'intérêt de mener des travaux sur ses enjeux ont été mis en avant à la fois par le Conseil Scientifique (CS)⁹ et le COS de la FRB dès 2009. En particulier, la présente étude répond à une demande exprimée par les membres du COS, lors des réunions du groupe de travail sur le thème « Valeurs et droits de la biodiversité ». Elle fait suite à l'état des lieux de la recherche française sur les valeurs de la biodiversité, débuté en 2010 par la FRB avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (publié en octobre 2012)¹⁰. L'ensemble de ces travaux permettra de fournir des bases utiles à une meilleure compréhension du thème des valeurs de la biodiversité, pour les chercheurs, les décideurs et plus largement tout public s'intéressant aux enjeux de la biodiversité.

A.1.2 Suivi

L'étude a été suivie par un comité de pilotage, composé de chercheurs appartenant à des cultures scientifiques diverses et ayant investi la question des valeurs de la biodiversité dans leurs recherches (annexe 2 : composition du comité de pilotage). Le comité s'est réuni à trois moments clés de l'étude :

- ▶ **lors du lancement de l'étude**, pour valider la note de présentation du thème des valeurs de la biodiversité aux acteurs du COS et la robustesse de la méthode proposée,
- ▶ **à mi-parcours de l'étude**, pour discuter des modes d'analyse des données et de la présentation des résultats dans le rapport,
- ▶ **à la fin de l'étude**, pour apporter un avis critique sur le rapport et le valider.

A.1.3 Méthodes

Cette étude s'est appuyée sur un travail bibliographique et un travail d'entretien auprès d'un ensemble de membres du COS considéré comme un échantillon d'acteurs socio-économiques français qui se sentent concernés par la biodiversité et qui, en intégrant le COS, ont manifesté leur désir d'être force de proposition dans ce champ scientifique.

Le travail bibliographique

Le travail bibliographique a consisté à recenser et analyser les documents non académiques sur le thème des valeurs de la biodiversité produits par les membres

du COS. La constitution de ce corpus bibliographique fut essentielle pour :

- ▶ apprécier au regard des documents produits et diffusés, la manière dont les porteurs d'enjeux de la biodiversité se sont emparés du sujet,
- ▶ prendre la mesure dans les faits, des activités et des réflexions initiées à ce jour dans ce domaine,
- ▶ et confronter les informations recueillies par ce biais avec celles issues des entretiens.

Dans ce cadre, nous avons procédé dans un premier temps à une recherche systématique des documents sur le thème des valeurs de la biodiversité, sur les sites internet de l'ensemble des structures du COS. Ont alors été inventoriés les brochures, rapports, ouvrages, etc., produits par ces structures et consultables en ligne. Cet inventaire a dans un second temps été complété par les membres du COS eux-mêmes. Environ 130 documents liés au thème des valeurs de la biodiversité produits par les acteurs du COS ont été répertoriés (annexe 3).

Le travail d'entretien

Le travail d'entretien a consisté à recueillir et analyser les discours de différents porteurs d'enjeux sur le thème des valeurs de la biodiversité. Ce travail fut primordial pour :

- ▶ saisir la pluralité des conceptions et des points de vue de ces acteurs sur le thème des valeurs de la biodiversité,
- ▶ comprendre la manière dont les valeurs de la biodiversité sont mobilisées dans les actions engagées par les porteurs d'enjeux,
- ▶ et mettre en regard ce qui est dit lors des entretiens et ce qui ressort des documents produits.

Le travail d'entretien a été réalisé auprès de porteurs d'enjeux de la biodiversité, faisant partie du COS de la FRB. Les collègues du COS, « définis [...] sur la base a priori d'enjeux supposés communs et partagés par les membres d'un même collège »¹¹, ont été appréhendés dans cette étude comme des catégories d'acteurs. Partant de ces catégories, nous avons interrogé cinq organismes dans chacun des cinq collèges thématiques et mené alors au total 25 entretiens avec les acteurs du COS. La liste des structures rencontrées figure dans le tableau ci-après (annexes 4 et 5 pour un descriptif de ces structures et la liste des personnes rencontrées).

Le choix parmi les structures du COS s'est fait selon plusieurs critères :

- ▶ comme évoqué ci-haut, l'équilibrage du nombre de

9. Notamment dans la prospective scientifique sur la recherche française en biodiversité (Silvain et al., 2009), les valeurs de la biodiversité ayant été identifiées comme une des grandes priorités de recherche (pp. 21-26). Référence : Silvain et al., 2009. *Prospective scientifique sur la recherche française en biodiversité*, FRB, 96 p.

10. Maître d'Hôtel E. & Pelegrin F., 2012. *Les valeurs de la biodiversité : un état des lieux de la recherche française*, rapport FRB, série expertise et synthèse, 49 p.

11. Charbonnier et al., 2011 : 370. Charbonnier E., Bonnin I. & Le Roux X., 2011. « Analyse textuelle des interviews : quelle géographie des paroles et des perceptions de la biodiversité » in *Biodiversité : paroles d'acteurs. Rencontres avec le Conseil d'Orientation Stratégique de la FRB*, FRB, Paris : 369-375.

TABLEAU 1 LISTE DES STRUCTURES RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE

COLLÈGE DU COS	STRUCTURE CHOISIE
Gestion des espaces, des milieux et des espèces (collège 1)	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)
	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)
	Parcs nationaux de France (PNF)
	Institut pour le développement forestier (IDF)
	Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)
Gestion des ressources génétiques domestiques et sauvages apparentées (collège 2)	La Cryobanque nationale
	ACTA, Réseau des instituts techniques des filières animales et végétales
	Union française des semenciers (UFS)
	Réseau Semences Paysannes (RSP)
	Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG)
	Humanité et Biodiversité (ex-Ligue ROC)
Protection de la nature (collège 3)	Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France)
	France Nature Environnement (FNE)
	Fonds mondial pour la nature France (WWF France)
	Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN)
	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)
Activités économiques et industrielles (collège 4)	Les entreprises du médicament (Leem)
	Réseau de transport d'électricité (RTE)
	CDC Biodiversité
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
Activités socio-politiques et relations avec le grand public (collège 5)	Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)
	Association Les Eco Maires / Commune de Sainte-Rose (La Réunion)
	Conseil régional d'Ile-de-France (CR IDF)
	Confédération Paysanne
	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

- structures par collège (soit cinq par collège),
- l'équilibrage des compartiments de biodiversité représentés (animal/végétal, terrestre/aquatique, sauvage/domestique), au regard du type de ressources et/ou d'espaces que les structures gèrent, utilisent ou prennent en compte dans leurs activités,
 - l'intérêt supposé de certaines structures pour le thème des valeurs au vu des documents produits et de leur participation aux réunions du groupe de travail de 2009 au sein du COS et à la première phase de l'étude *Valeurs* (état des lieux de la recherche française)¹².

Un canevas d'entretien a été établi pour saisir les savoirs, les pratiques et les attentes des porteurs d'enjeu concernant les valeurs de la biodiversité. Il a été par la suite transmis aux structures choisies (annexe 6 : canevas d'entretien).

12. Les acteurs du COS avaient été invités à répondre à un premier questionnaire et à préciser s'ils étaient intéressés pour participer à un entretien futur.

Le travail d'entretien a été conduit entre mi-mars et début juillet 2012. Chacun des entretiens a été préparé grâce à l'analyse des documents recueillis ou communiqués par les structures, des contributions des structures dans l'ouvrage *Biodiversité : paroles d'acteurs* (2011) et des réponses transmises au questionnaire réalisé lors de la première phase de l'étude *Valeurs*.

Les entretiens ont été conduits selon la méthode de travail validée par le comité de pilotage : ils ont ainsi tous été réalisés *de visu*, généralement avec un seul représentant de la structure, et ont duré en moyenne 2h10.

Les personnes rencontrées ont été interrogées en tant que représentantes d'une structure au COS. Elles se sont donc exprimées au nom de cette structure et selon la fonction qu'elles y occupent. C'est pourquoi autant que faire se peut, nous ne citons pas nommément les acteurs rencontrés sauf dans le cas où nous rapportons, afin d'étayer notre

analyse, une partie de leurs propos. Dans ce cas, les mots ou les paroles empruntés à nos interlocuteurs figurent dans le texte en italique et entre guillemets.

Ces entretiens ont fait l'objet de prises de notes et d'enregistrements. Grâce à une réécoute de l'ensemble des enregistrements, les entretiens ont été en partie retranscrits. Le corpus de données est ainsi constitué essentiellement des notes enrichies d'extraits d'entretien.

Pour analyser le matériel recueilli, nous avons dans un premier temps dégagé les grandes idées qui ressortaient des notes enrichies ; nous avons cependant conservé ces notes afin de garder une trace de l'ordre chronologique des propos tenus. A partir des données synthétisées, structurées autour des grandes idées mises en avant par l'ensemble ou une partie des acteurs interrogés, nous avons regardé plus avant les points de divergence et de convergence entre acteurs, afin d'identifier les thèmes émergents, de réfléchir aux rapports qui existent entre eux, et de les regrouper en catégories. L'analyse transversale des entretiens a permis la mise en avant de la diversité et de la singularité des conceptions et des points de vue des acteurs rencontrés, et des associations et oppositions entre catégories d'acteurs. Par ce mode d'analyse des données, ce travail n'a pas pour intention de retranscrire *in extenso* l'ensemble des discours recueillis. Nous avons toutefois vérifié la pertinence de notre analyse en la présentant aux acteurs interviewés lors d'une réunion, avant sa publication.

A.1.4 Limites et biais

Les limites de validité

Cette étude présente les conceptions (par rapport aux valeurs de la biodiversité) de porteurs d'enjeux issus du COS de la FRB. Ces structures peuvent être considérées, tel qu'expliqué précédemment, comme un échantillon d'acteurs socio-économiques français mobilisés sur la thématique de la biodiversité et investis, au-delà, dans les réflexions pour faire progresser la recherche et la décision dans le domaine.

Nous soulignons néanmoins que ce panel ne recouvre pas la totalité des acteurs de la société ; à titre d'exemples le grand public, les consommateurs, les médias n'ont pas été consultés.

De plus, en raison de la nature de leur mission, les structures rencontrées exposent généralement un point de vue global des acteurs qu'elles représentent. Plusieurs d'entre elles étant des têtes de réseau, fédérations, syndicats..., elles ont pour rôle de défendre des intérêts collectifs et portent de ce fait un discours partagé pouvant gommer la diversité d'approches et de positionnements de leurs mandants.

Par ailleurs, hormis la participation de la commune de Sainte-Rose (La Réunion), et quelques informations apportées par certaines structures sur leurs activités en outre-mer, la situation décrite ici est essentiellement celle de la France métropolitaine.

Un manque majeur : les exemples concrets

Les matériaux rassemblés dans le cadre de cette étude souffrent d'un manque d'exemples concrets (question 3 du canevas d'entretien, annexe 6). Ceci s'explique par les niveaux et les modes d'intervention des acteurs rencontrés : les structures du COS agissent le plus souvent à l'échelle nationale et ont essentiellement des fonctions d'animation et de coordination, et non de mise en œuvre et d'application sur le terrain.

Des biais liés aux acteurs rencontrés

Nous avons pu constater des biais dans le matériel recueilli liés au domaine de compétences de nos interlocuteurs ou à la fonction qu'ils occupaient au sein de la structure, ne permettant pas toujours de dégager tous les aspects qui pourraient lier une structure au thème des valeurs.

A.2 LE THÈME DES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Précisons la manière dont le thème des valeurs de la biodiversité est appréhendé dans le cadre de cette étude.

A partir des réflexions menées lors de la réalisation de l'état des lieux de la recherche française sur les valeurs de la biodiversité¹³ et au regard des valeurs traitées dans le corpus bibliographique, nous avons décidé de prendre pour cadre d'analyse trois approches des valeurs : la valeur intrinsèque, la valeur patrimoniale et la valeur instrumentale.

Nous avons fait ici le choix de ne pas faire uniquement cas de la dichotomie classique entre *valeur instrumentale* et *valeur non instrumentale*¹⁴, et d'introduire la dimension de valeur patrimoniale de la biodiversité. A partir des documents étudiés dans la phase préliminaire de l'étude, la notion de patrimoine apparaît en effet très présente dans les discours et modes de gestion, au sens large du terme, de la biodiversité (gestion, utilisation, protection, restauration...) ainsi que dans les stratégies des entreprises. La valeur patrimoniale semble ainsi au cœur des arguments de conservation de la biodiversité de nombreux porteurs d'enjeux.

13. Maître d'Hôtel E. & Pelegrin F., 2012. *Les valeurs de la biodiversité : un état des lieux de la recherche française*, rapport FRB, série expertise et synthèse, 49 p.

14. Il est à noter que les deux dénominations « valeur non instrumentale » et « valeur intrinsèque » sont souvent entendues de manière équivalente. Nous utilisons dans cette étude l'appellation « valeur intrinsèque ».

Une note de présentation du thème des valeurs de la biodiversité, reprenant tout d'abord les trois acceptions principales du mot « valeur »¹⁵ et détaillant les trois ensembles de valeurs, a alors été rédigée et communiquée aux acteurs du COS (cf. encadré ci-après).

Nous précisons cependant que la présentation de ces ensembles de valeurs reste schématique, que ceux-ci sont loin d'être exclusifs, et que le but de cette présentation était de servir de support de discussion. Notre intérêt était dans ce travail d'encourager les acteurs à exprimer leurs propres conceptions des valeurs de la biodiversité et de dégager les valeurs, les typologies de valeurs pensées/repensées au sein de la structure.

15. Telles qu'énoncées dans l'état des lieux de la recherche française : 7.

A.3 POSITIONNEMENT GÉNÉRAL DES STRUCTURES PAR RAPPORT AU THÈME DES VALEURS

Le thème des valeurs de la biodiversité est un thème complexe et multidimensionnel tant dans les champs lexicaux et les concepts qu'il véhicule que dans les thématiques qui peuvent lui être rattachées. Le thème des valeurs de la biodiversité est un thème sensible à la fois parce qu'il touche à des représentations collectives et individuelles, qu'il touche à quelque chose de moral et de profond – « ça touche vraiment les gens dans quelque chose d'intime et de personnel » (Nirmala Séon-Massin – Onema ¹⁶. 21/03/2012) mais aussi parce qu'il

16. Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

ZOOM

Note de présentation du thème des valeurs de la biodiversité

Le thème des valeurs de la biodiversité prend aujourd'hui de plus en plus d'ampleur. Pour certains acteurs de la société, l'attribution de valeurs à la biodiversité peut servir à motiver, appuyer, justifier les efforts, actuels et futurs, de la conservation de la biodiversité.

Mais qu'entendre derrière le mot « valeur » ? Trois acceptions principales sont à mentionner : la valeur comme appréciation de l'importance d'une chose, la valeur comme mesure chiffrée de l'importance ou de l'utilité d'une chose, la valeur comme règle ou référence morale.

S'agissant de la biodiversité, trois ensembles de valeurs peuvent être distingués, sous-tendus par différentes approches et modes de valorisation de la biodiversité : la valeur intrinsèque, la valeur patrimoniale et la valeur instrumentale.

Ces trois types de valeurs peuvent être décrits comme suit :

1. La **valeur intrinsèque** renvoie à la valeur de la biodiversité, de certains de ses éléments ou de ses processus, en eux-mêmes et pour eux-mêmes, sans considération de leur usage éventuel [ex. reconnaissance de droits aux êtres vivants non humains, mesure de la valeur d'existence, loi 1976 relative à la protection de la nature*].
2. La **valeur patrimoniale** renvoie à la valeur culturelle, identitaire ou historique de la biodiversité, qui fait de la biodiversité, ou du moins de certains de ses éléments ou de ses processus, un patrimoine à conserver (pour le présent ou pour les générations futures) [ex. protection d'un paysage, d'une espèce emblématique ou d'une variété cultivée traditionnelle pour son importance culturelle, mesure de la valeur d'héritage].
3. Et enfin, la **valeur instrumentale** (opposée à la valeur intrinsèque) s'appuie sur une vision de la biodiversité comme pourvoyeuse de ressources et de services pour les sociétés humaines, à laquelle il peut être conféré, à travers son usage direct ou indirect, une valeur économique [ex. valeur instrumentale liée aux ressources génétiques et autres services d'approvisionnement, aux services de régulation, récréatifs]. Dans cet ensemble de valeurs, est incluse la valeur d'option, soit la valeur de conservation de la biodiversité, de ses éléments ou de ses processus pour un usage potentiel futur [ex. découverte de nouvelles molécules d'intérêt pour l'industrie pharmaceutique].

Nous soulignons toutefois que ces ensembles sont loin d'être exclusifs. En outre, les valeurs attribuées à la biodiversité, à ses éléments ou à ses processus, peuvent être envisagées de manière additionnelle et complémentaire.

Il convient également de s'interroger sur la temporalité dans laquelle s'inscrivent les valeurs attribuées à la biodiversité. Seront-elles endossées de la même manière par les générations futures ?

* La loi relative à la protection de la nature de 1976 peut faire écho à plusieurs types de valeurs. Nous y reviendrons dans la partie C.2.

peut susciter de vives réactions, face notamment à la valorisation économique de la biodiversité. Les valeurs de la biodiversité sont un sujet de société : parler des valeurs de la biodiversité conduit à s'interroger sur la nature des liens qui unissent les hommes au reste du vivant et à réfléchir par là même à nos choix de société de demain. Par rapport à ce thème, les porteurs d'enjeux de la biodiversité (sur la base des 25 membres du COS interrogés) ont des positionnements très variés.

Comment les porteurs d'enjeux se sont-ils saisis du thème des valeurs de la biodiversité ? Nous tâcherons tout au long du rapport d'apporter des éléments de réponse à cette question. Précisons toutefois la manière dont les acteurs rencontrés ont annoncé, en début d'entretien, leur positionnement. Certains acteurs ont précisé l'approche particulière qu'ils avaient des valeurs de la biodiversité. Ainsi la Caisse des Dépôts et Consignations Biodiversité (CDC Biodiversité) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) abordent respectivement les valeurs de la biodiversité sous l'angle des coûts de restauration des espaces naturels et sous l'angle des risques et opportunités liés à l'adoption de textes juridiques s'imposant aux professionnels. Les valeurs sont abordées autrement par l'ACTA, Réseau des instituts des filières animales et végétales, comme le fruit du travail des chercheurs, à rendre appropriable pour leurs partenaires. Pour d'autres acteurs, les valeurs de la biodiversité sont des questions qu'ils ne se posent pas ou peu au sein de leur structure et ce pour différentes raisons. Pour les uns, ce sont des valeurs patentes pour leur structure. Elles sont « *implicites* » parce que considérées comme « *évidentes* » pour la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), parce que faisant partie des principes de base pour France Nature Environnement (FNE). C'est un thème non formalisé au Conseil régional d'Ile-de-France (CR IDF). Pour d'autres, les valeurs de la biodiversité ne sont traitées qu'à la marge des activités de la structure, à l'instar du Fonds mondial pour la nature France (WWF France) qui ne se pose pas en leader sur le sujet de la biodiversité

et de ses valeurs et qui, de fait, n'a pas d'expert, de positionnement ou de groupe de travail dans ce champ. Ou encore, les valeurs de la biodiversité sont considérées comme hors des activités directes de la structure, comme pour Les entreprises du médicament (Leem). Les valeurs de la biodiversité sont des mots et un thème que d'autres acteurs comme la Confédération Paysanne et le Réseau Semences Paysannes (RSP) se refusent d'employer ou de traiter. Ce sont globalement des mots qui sont rarement utilisés dans le quotidien des acteurs.

Et pourtant, sans dire que toutes ont un positionnement fort et direct, force est de reconnaître que le thème des valeurs de la biodiversité est un thème qui intéresse, un thème auquel les structures sollicitées ont accepté de réfléchir.

Ce travail développera trois aspects majeurs des valeurs de la biodiversité considérées par les porteurs d'enjeux. Nous traiterons tout d'abord de l'approche directe que certains porteurs d'enjeux ont des valeurs de la biodiversité, au travers des valeurs qu'ils défendent. Nous aborderons ensuite l'influence du cadre politique et juridique sur la prise en compte des valeurs de la biodiversité. Nous verrons enfin la manière dont les valeurs de la biodiversité peuvent être mobilisées dans les stratégies de positionnement des porteurs d'enjeux. Ce travail permettra, dans une approche dynamique, de comprendre ce qui détermine la reconnaissance ou la non-reconnaissance de certaines valeurs (réglementation, volonté, intérêts de la structure...) et en quoi cela influence les modes de gestion de la biodiversité.

Il est à noter que le présent document n'a pas pour intention d'être un catalogue par acteur des valeurs attribuées à la biodiversité mais de montrer, au travers des discours recueillis, la manière dont ces valeurs peuvent être diversement mobilisées par un panel de porteurs d'enjeux de la biodiversité.

B]

LES VALEURS ATTRIBUÉES À LA BIODIVERSITÉ PAR LES PORTEURS D'ENJEUX

B.1 LES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ QUE LES PORTEURS D'ENJEUX REVENDIQUENT

Quelles valeurs de la biodiversité sont attribuées, portées, revendiquées par les porteurs d'enjeux ? Sont-elles partagées ou appréhendées de manière similaire entre acteurs ayant *a priori* les mêmes modes d'intervention vis-à-vis de la biodiversité ? Pour répondre à ces questions, nous nous sommes appuyés sur la structuration du COS de la FRB en différents collèges.

Au sein du collège 1 du COS, « Gestion des espaces, des milieux et des espèces », les discours tenus par le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM) et la FNC sur les valeurs de la biodiversité se rejoignent en différents endroits. En tant que représentants respectifs des pêcheurs professionnels et des chasseurs, ces deux structures ont fait mention lors de l'entretien des valeurs attribuées, de leur point de vue, par les acteurs de la pêche ou de la chasse. Leurs activités étant basées sur un prélèvement de ressources naturelles, les ressources halieutiques pour les uns, cynégétiques pour les autres, ces acteurs attribuent en premier lieu une valeur instrumentale à la biodiversité. Les pêcheurs la voient comme une « *valeur économique* » puisqu'ils en ont fait leur métier ; les chasseurs comme une « *valeur utilitaire* » s'intéressant aux espèces de gibier sauvage et, dans une moindre mesure, comme une valeur économique (commercialisation de la viande de gibier, valorisation économique des territoires de chasse). Ce ne sont toutefois pas les seules valeurs portées par ces acteurs. La place de ces derniers dans leur milieu d'activité est notamment soulignée par nos interlocuteurs pour mettre en avant la reconnaissance par ces acteurs d'une valeur intrinsèque attribuée à la biodiversité. Pour le CNPMM, le pêcheur, en tant que composante de la biodiversité, se doit d'en être « *respectueux* ». La FNC, quant à elle, appuie le rôle actif du chasseur dans la nature. Ainsi, Jean-Pierre Arnauduc de la FNC dit :

« [J]e [en portant le discours du chasseur] vais avoir une relation avec [la nature] qui n'est pas

simplement [une relation] de contemplation. Je ne vais pas faire que me promener. Je vais être plus qu'un acteur passif, je vais être un acteur actif dans le sens où je vais rentrer dans la nature comme un animal, c'est-à-dire je vais y jouer un rôle, je vais y exercer une action, chasser. [Le chasseur] va tout de suite se représenter dedans comme tel. Il va avoir envie d'y rentrer pour chasser, pas simplement de la regarder mais il va tout de suite avoir envie d'y pénétrer, d'y chasser, de faire corps avec la nature. » (12/03/2012)

Il insiste alors sur l'intérêt du chasseur qui est de chasser les espèces gibiers sans pour autant les mettre en danger. Il considère que le chasseur attribue une « *valeur en soi* » à ces espèces qui doivent exister, ne doivent pas disparaître de la nature et va aussi attribuer, dans une autre dimension, une « *valeur éthique* », au sens donné de valeur individuelle affective. Notre interlocuteur de la FNC fait référence ici à l'attachement et aux interactions des chasseurs avec certains « *individus* »¹, c'est-à-dire avec certains animaux qu'ils ont identifiés et connaissent sur leur territoire.

Ainsi, pour le CNPMM et la FNC, défendre la biodiversité, c'est défendre l'activité du pêcheur et du chasseur, qui en font partie. Et, pour ces mêmes acteurs, parler des valeurs de la biodiversité c'est parler des valeurs associées à ces activités. La valeur patrimoniale entendue comme la valeur culturelle et historique du métier de pêcheur par le CNPMM, ou comme la valeur associée aux techniques de chasse anciennes, inscrites dans les arts et les traditions populaires par la FNC, constitue le faire-valoir de leurs activités au sein de la société.

Dans le collège 2 « Gestion des ressources génétiques domestiques et sauvages apparentées », les valeurs attribuées à la biodiversité par la Cryobanque nationale, l'Union française des semenciers (UFS) et le Centre

1. Des différences de représentation chez les chasseurs entre les espèces animales dites « *passionnelles* » et celles dites « *conflituelles* » sont également soulignées par notre interlocuteur (cf. [partie D.3.3](#)).

régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG), sont étroitement associées aux activités mêmes de ces structures. Prenons le cas tout d'abord de la Cryobanque nationale. Cette structure, dédiée à la conservation de semences et d'embryons des races d'animaux domestiques, assoit ses fondements sur la valeur patrimoniale, valeur, selon sa représentante, « *de conservation pour le futur et au bénéfice de l'ensemble de l'élevage* ». Dans la pratique, le matériel génétique stocké dans la Cryobanque est conservé pour la valeur associée à ses propriétés intrinsèques, désignée par notre interlocutrice « *valeur intrinsèque* » et définie comme un « *potentiel de valeur instrumentale* », qui paraît correspondre à la valeur d'option de notre cadre d'analyse². L'usage visé est de pallier des problèmes de consanguinité pour la reproduction et l'élevage de races animales domestiques et/ou pour rétablir une production et retrouver ainsi une valeur instrumentale.

« *La Cryobanque a été faite pour le futur donc la Cryobanque dans son ensemble affiche une "valeur patrimoniale". Mais quand on sort quelque chose de la Cryobanque, c'est pour sa valeur intrinsèque [valeur d'option] sachant que derrière on veut remettre en place des gènes pour, en général, améliorer une race.* » (Coralie Danchin – La Cryobanque nationale. 19/04/2012)

L'UFS appréhende également les valeurs de la biodiversité aux différents temps de l'activité du sélectionneur et de manière cyclique. Voici la façon dont la représentante de l'UFS décrit ce cycle. Lors du travail de conservation et de caractérisation du matériel génétique, la valeur attribuée est une valeur associée aux propriétés intrinsèques de ce matériel, une valeur d'option, nommée par notre interlocutrice « *valeur potentielle* » ou « *valeur intrinsèque* ». Par le travail d'amélioration et d'utilisation, le matériel génétique devient ressource génétique. A celle-ci est attribuée une valeur instrumentale, principalement une « *valeur d'usage directe, ayant une valeur économique* » pour répondre aux besoins des utilisateurs (des agriculteurs, transformateurs, etc., jusqu'aux consommateurs finaux) et aux besoins environnementaux. En outre, dès sa commercialisation, une variété redevient une ressource génétique potentielle. Par ailleurs, une variété peut, avec le temps, prendre de l'importance dans une région donnée et se voir attribuer une valeur patrimoniale. Selon la représentante de l'UFS, cette valeur sera considérée dans le travail de description et de multiplication des variétés de conservation des semenciers. Le CRRG dit enfin, selon les mots de son responsable, « *voyage[r] en permanence entre ces trois valeurs* », intrinsèques, patrimoniales, instrumentales. Les variétés cultivées et les races domestiques implantées localement dans le Nord-Pas de Calais et menacées

de disparition sont au centre de son intérêt. Le CRRG dans son travail d'identification, de caractérisation et de conservation des variétés et des races va s'intéresser en premier lieu à la valeur associée à leurs propriétés intrinsèques, une valeur d'option ; comme les deux autres structures précédemment évoquées, notre interlocuteur assimile la valeur intrinsèque présentée dans la note sur le thème des valeurs de la biodiversité au « *capital génétique* », présentant des gènes d'intérêt. Le CRRG dans son travail de recherche bibliographique, conduit pour attester de l'ancienneté de la variété ou de la race étudiée, va s'intéresser dans un second temps à la valeur patrimoniale. Selon son représentant, le travail de valorisation qui sera fait *a posteriori* auprès des jardiniers amateurs et des professionnels pourra permettre à la variété ou la race de retrouver une valeur instrumentale. Il souligne alors que la recherche de rentabilité est cependant bien plus forte pour les races locales que pour les variétés cultivées puisque leur conservation est assurée par les agriculteurs.

Les valeurs intrinsèques et/ou les valeurs patrimoniales constituent les valeurs de base des acteurs rencontrés au sein du collège 3 « Protection de la nature » (Humanité et Biodiversité, Comité français de l'UICN³, FNE, WWF France, FCBN⁴). Avec la patrimonialisation des éléments naturels (avec notamment la loi relative à la protection de la nature de 1976) et dans un contexte de recherche d'un usage durable de la nature, le champ des valeurs considérées par ces structures évolue. Nous constatons notamment chez Humanité et Biodiversité, WWF France et FNE un élargissement graduel des valeurs considérées, des valeurs intrinsèques aux valeurs instrumentales, en passant par les valeurs patrimoniales (cf. B.3). La démarche du Comité français de l'UICN diffère quelque peu. En faisant référence à la liste rouge des espèces menacées et aux aires protégées, le Comité adhère avec force aux valeurs intrinsèques et patrimoniales de la biodiversité. Bien que jugées « *contradictoires* » avec ces valeurs, les valeurs instrumentales sont cependant prises en considération par le Comité français, au travers notamment de travaux en cours sur les services écosystémiques (cf. E.1.2) ; c'est pour l'UICN France une manière d'encourager les réflexions sur la relation des hommes au reste du vivant et de susciter des interrogations sur les changements possibles.

Dans le collège 4 « Activités économiques et industrielles », les structures rencontrées ont une approche indirecte des valeurs de la biodiversité, soit via les obligations réglementaires ou les demandes de la société, soit au regard des valeurs créées par leurs activités. Ces différents aspects seront développés par la suite.

3. Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

4. Fédération des Conservatoires botaniques nationaux.

2. Présentée alors comme une valeur instrumentale non encore révélée.

Nous soulignons en dernier point la proximité des discours recueillis chez deux acteurs de collèges différents : l'Institut pour le développement forestier (IDF) (collège 1) et la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) (collège 5 « Activités socio-politiques et relations avec le grand public »), représentant respectivement, dans des missions cependant différentes, les forestiers privés et les exploitants agricoles. Ces deux structures ont essentiellement une approche instrumentale de la biodiversité ; ainsi la FNSEA aborde la biodiversité par son « utilité », en précisant l'utilité de la biodiversité pour les sociétés humaines et pour leurs activités. Elles font toutes deux part de la difficulté, passée ou actuelle, qu'elles ont à faire partager cette approche par leurs mandants. La prise en compte de la biodiversité comme un des éléments de la gestion forestière reste à ce jour, pour l'IDF, un message difficile à faire passer aux forestiers privés. Ces derniers voient plutôt la biodiversité comme une « contrainte ». Les politiques successivement mises en place sur la gestion des forêts, sur l'environnement, sur la biodiversité sont à chaque fois ressenties comme des mesures contraignantes supplémentaires, décidées sans discussions préalables. La FNSEA, de son côté, dit être arrivée, « dans un équilibre fragile », à une reconnaissance par les exploitants agricoles de l'utilité de la biodiversité. Sa représentante associe cette fragilité aux risques de rejet, « d'overdose » quand la biodiversité est abordée de façon réglementaire, de façon descendante et non de façon concertée, quand les éléments de la biodiversité sont survalorisés aux dépens des activités agricoles (par exemple dans le cadre de la compensation écologique), quand les réglementations s'empilent, « sans grande cohérence de déploiement » et « sans tenir compte de la capacité d'appropriation par les acteurs eux-mêmes et de la capacité de mise en œuvre ».

Nous pouvons conclure que l'attribution de valeurs à la biodiversité suit selon les porteurs d'enjeux différentes logiques. Celles-ci peuvent être définies par un usage de la nature et par les relations réciproques entre cette nature et les usagers (CNPMM, FNC) ; les valeurs associées à la biodiversité apparaissent alors étroitement imbriquées aux valeurs associées aux savoirs et savoir-faire des usagers. Elles prennent ailleurs corps à différentes étapes de la chaîne d'activité (Cryobanque, UFS, CRRG). Elles sont le reflet chez d'autres d'une évolution des modes de conservation de la nature, depuis une approche de protection vers une utilisation durable de la biodiversité (Humanité et Biodiversité, UICN France, FNE, WWF France). Elles posent enfin la question de leur appropriation et de leur partage (IDF, FNSEA).

Nous pouvons constater par ailleurs que les acteurs des ressources génétiques paraissent réinterpréter dans leur champ d'action la notion de « valeur intrinsèque ». Celle-ci est assimilée, non plus à la valeur non instrumentale telle

que définie dans la note de présentation du thème des valeurs de la biodiversité, mais à la valeur attribuée aux propriétés intrinsèques du matériel génétique, regardées pour leurs utilisations potentielles. Elle correspond ici à une valeur d'option. Cet emploi de l'appellation « valeur intrinsèque » pourrait témoigner d'une mésinterprétation du cadre proposé dans cette étude ; néanmoins cette terminologie semble être d'usage courant dans le secteur des ressources génétiques. Quoiqu'il en soit, ce cas souligne la nécessité de conduire, avant de s'intéresser à l'opérationnalité sur le terrain des différents types de valeurs, un travail de sémantique avec les porteurs d'enjeux de la biodiversité sur le sujet.

B.2 LA VALEUR PATRIMONIALE, UNE VALEUR COMMUNE MAIS MULTIFORME

Le travail réalisé a permis d'affirmer la pertinence du concept de valeur patrimoniale pour les porteurs d'enjeux. La référence au patrimoine est au cœur des principaux arguments de conservation de la biodiversité de nombreux acteurs, en particulier des gestionnaires et des acteurs impliqués dans la protection de la nature.

Parler d'une valeur partagée entre ces différents acteurs paraît cependant difficile car tous n'entendent pas la même chose derrière la notion de « valeur patrimoniale » et plus particulièrement derrière celle de « patrimoine ». Cette notion est polysémique. Elle renvoie à des acceptions variées selon nos interlocuteurs⁵. Le « patrimoine » peut désigner des objets très divers (éléments ou processus), allant, dans une vision anthropocentrée, du tout naturel (patrimoine naturel) au tout culturel (patrimoine culturel), et inscrits parfois dans une temporalité et une spatialité précises. Le tableau, figurant à la page suivante, rend compte de la multiplicité des acceptions du « patrimoine » relevées chez les acteurs ayant dans leur discours attribué une valeur patrimoniale à la biodiversité. Aussi, trois approches du patrimoine peuvent être identifiées. Certains porteurs d'enjeux s'attachent aux relations entre la biodiversité et la société et font référence alors aux savoirs et aux savoir-faire liés à la nature. D'autres décrivent, derrière le patrimoine, la biodiversité dans sa complexité ou sa globalité. D'autres encore approchent les éléments patrimoniaux via des listes, des catalogues ou des collections. Par ailleurs, plusieurs notions attachées au patrimoine apparaissent au travers des différentes acceptions présentées dans le tableau : l'héritage, les savoir-faire associés, le caractère remarquable, la perte, la transmission aux générations futures.

5. Cette diversité de points de vue émanant des porteurs d'enjeux fait écho aux différences d'acception du concept de « patrimoine », relevées dans la première phase de l'étude, selon les disciplines scientifiques (Maitre d'Hôtel & Pelegrin, 2012 : 19).

TABLEAU 2 DERRIÈRE LE MOT « PATRIMOINE »

COLLÈGE DU COS	STRUCTURE	APPRÉHENSION DU PATRIMOINE	APPROCHE(S)	NOTION(S) ASSOCIEE(S)
Gestion des espaces, des milieux et des espèces	CNPMEM	Dimension culturelle et historique du métier de pêcheur, savoir-faire à transmettre aux générations futures	●	● ● ●
	Parcs nationaux de France (PNF)	Des espèces patrimoniales, - emblématiques et rares, menacées ou endémiques inscrites dans les listes (listes des espèces protégées, liste rouge de l'UICN, liste nationale de la SCAP*) - aux écosystèmes et à leur connectivité (solidarité écologique), patrimoine hérité duquel les agents du Parc sont responsables, pour les générations futures	● ●	● ● ● ● ●
	FNC	Techniques de chasse anciennes, inscrites dans les arts et les traditions populaires	●	● ●
Gestion des ressources génétiques domestiques et sauvages apparentées	Cryobanque	Gènes pour le futur et au bénéfice de l'ensemble de l'élevage	●	●
	ACTA	Complexité paysagère construite, produit de la fonctionnalité et de l'économie du lieu	●	● ●
	UFS	Ensemble des ressources génétiques conservées comprenant les vieilles variétés, « variétés de conservation », liées à une région, un mode de culture et une histoire, auxquelles on a contribué par le passé et que l'on contribue à maintenir	● ●	● ● ● ●
	CRRG	Capital génétique, vivant, implanté localement, résultant d'un travail de sélection et d'adaptation, associé à des savoir-faire, risquant de disparaître, qui nous appartient, à restituer aux générations futures	●	● ● ● ● ●
Protection de la nature	UICN France	Des espèces emblématiques, menacées aux écosystèmes menacés (liste rouge des espèces et des écosystèmes de l'UICN)	● ●	● ●
	FNE	Nature (des espèces aux écosystèmes) remarquable, exceptionnelle (rare) faisant partie du patrimoine national, héritée et à transmettre, reconnue par la réglementation	● ●	● ● ● ● ●
	WWF France	Capital, pour les gens proches et les gens éloignés, à conserver pour les générations futures	●	●
	FCBN	Espèces rares, endémiques	●	● ●
Activités socio-politiques et relations avec le grand public	Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)	Nature (biodiversité, paysage), remarquable avec des espèces emblématiques et rares, attachée à des savoir-faire, à laquelle les habitants, les élus sont attachés, héritée des générations précédentes	● ● ●	● ● ● ● ●
	Les Eco Maires / Commune de Sainte-Rose (La Réunion)	Patrimoine environnemental à transmettre à nos enfants, à transmettre dans une démarche écocitoyenne	●	●
	CR IDF	Espèces patrimoniales, rares, à enjeux ou identitaires d'une localité	●	● ●

* Liste d'espèces et d'habitats menacés proposée par le Muséum national d'histoire naturelle (Paris) pour la réalisation des diagnostics de l'état de préservation des milieux naturels, dans le cadre de la stratégie de création d'aires protégées (SCAP).

Trois approches du patrimoine rendant compte :

- des relations entre les activités humaines et la biodiversité, support de ces activités,
- de la biodiversité dans sa complexité ou sa globalité,
- d'une approche des éléments patrimoniaux via des listes, des catalogues ou des collections.

Principales notions émanant des définitions données par les acteurs :

- l'héritage,
- les savoir-faire associés,
- le caractère remarquable,
- la perte,
- la transmission aux générations futures.

Le patrimoine est une notion « subjective » (comme l'a notamment souligné l'ACTA). Il est conçu par chacun des acteurs dans les limites de leur exercice et selon les ressources ou les espaces qu'ils gèrent, utilisent ou prennent en compte dans leurs activités. Peuvent également entrer en ligne de compte les savoir-faire associés, les acteurs représentés ou les parties prenantes concernées et leurs représentations des ressources ou des espaces conservés ainsi que les dispositions législatives et réglementaires.

Pour illustrer notre propos, prenons l'exemple de la Cryobanque nationale. Pour sa représentante au sein du COS, le patrimoine désigne de façon générale « *les gènes et tout ce qui est attaché autour, sur le plan culturel* », parlant à ce sujet notamment des pratiques culturelles traditionnelles ayant lieu lors de la transhumance (ornement des animaux, chants...). Toutefois, quand elle parle du patrimoine considéré par sa structure, notre interlocutrice fait référence seulement aux gènes, conservés pour le futur et au bénéfice de l'ensemble de l'élevage. Elle distingue alors le travail de la Cryobanque dans la conservation du matériel en cryoconservation du travail sur les « *raças* » – c'est-à-dire par les filières animales – dans la conservation du vivant : la Cryobanque conservant un bien (les gènes) pour le futur et ne s'attachant pas aux traditions associées aux races animales. Ils sont tous dépositaires d'un patrimoine qui, dans le fond, n'est pas identique et suit des logiques de conservation différente. Pour les premiers, la biodiversité est plutôt conçue de manière fixiste et donne lieu à une conservation figée de la biodiversité, sortie de ses conditions de vie ; pour les seconds, la biodiversité est davantage conçue dans ses processus évolutifs et donne lieu à une conservation dynamique.

En outre, le patrimoine peut être vu sous différentes facettes au sein d'une structure, selon l'entrée par laquelle les porteurs d'enjeux sont amenés à l'appréhender. L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), d'après les propos de son représentant, considérant les valeurs de la biodiversité à travers la réglementation qui lui est imposée et dans une démarche sociale (cf. C.2 et D.3.1), met en avant deux approches du patrimoine. Par l'approche réglementaire, le patrimoine est entendu comme les espèces patrimoniales reconnues et protégées (loi relative à la protection de la nature de 1976). Par l'approche sociale, l'UNICEM fait référence, en parlant du patrimoine, à un état de biodiversité initial hérité, avant l'activité de la carrière, et pose la question de sa transmission à la fin de l'activité de la carrière.

Certains porteurs d'enjeux interrogés considèrent que le concept de patrimoine reste souvent ancré dans le passé, dans l'histoire (RSP), voire trop attaché à l'idée d'une nature sacralisée qu'il ne faut pas toucher (UICN France, FNSEA).

« [T]rès souvent le terme “patrimonial” est compris comme “*faut pas y toucher*”, c'est-à-dire quelque chose qui est figé, établi, qu'il ne faut pas du tout dénaturer. » (Christiane Lambert – FNSEA. 05/06/2012)

Ainsi, la référence au patrimoine est très présente dans les arguments avancés par les porteurs d'enjeu pour justifier la conservation de la biodiversité. La multiplicité des approches et des notions attachées au patrimoine montre que ce concept polysémique renvoie à différentes dimensions des rapports des sociétés humaines à la biodiversité (dimension culturelle, holistique, politique). L'attribution d'une valeur patrimoniale semble ainsi très largement partagée tout en recouvrant des préoccupations diverses.

B.3 UN ÉLARGISSEMENT GRADUEL DES VALEURS CONSIDÉRÉES

Les valeurs de la biodiversité défendues par les porteurs d'enjeu ont pu évoluer au cours du temps. Plusieurs des acteurs rencontrés, investis notamment dans la protection de la nature, ont en effet présenté un élargissement graduel des valeurs considérées au sein de leur organisation. Cet élargissement s'accompagne généralement d'un élargissement des éléments de la biodiversité regardés par la structure, et d'une prise en considération de leurs interactions et des liens qui les unissent aux hommes. Partant de la valeur intrinsèque (désignée également, selon nos interlocuteurs, « *valeur éthique* » ou « *valeur morale* ») ou de la valeur patrimoniale, il aboutit, dans les cas observés (FNE, Humanité et Biodiversité, PNF, WWF France), à la prise en compte de la valeur instrumentale (entendue par nos interlocuteurs au travers des dénominations « *valeur utilitaire* », « *valeur économique* », « *services écosystémiques* »).

Prenons l'exemple tout d'abord de l'association Humanité et Biodiversité qui a choisi d'étendre à travers ses modes d'action le champ des valeurs de la biodiversité qu'elle prend en considération. A sa création en 1976, ce sont les « *valeurs éthiques* » que Humanité et Biodiversité, qui s'appelait alors le Rassemblement des Opposants à la Chasse (R.O.C.)⁶, considérait, pour contester une pression particulière sur la faune sauvage, la chasse de loisir. En 2004-2005, avec la montée en puissance du concept de biodiversité et le constat de son érosion, l'association, devenue la Ligue ROC⁷, se saisit de la question de la préservation de la biodiversité dans son

6. Se définissant comme une association nationale pour la défense des droits des non-chasseurs et le respect du patrimoine naturel.

7. Ligue pour la préservation de la faune sauvage et la défense des non-chasseurs.

ensemble et introduit dans son discours la « valeur utilitaire » de la biodiversité. Derrière cette valeur, elle souligne l'importance des services « rendus » par la biodiversité pour le bien-être humain et, ce faisant, des liens des êtres humains vis-à-vis de la biodiversité. En 2008-2009, au sortir des travaux initiés à la suite du Grenelle de l'environnement, sur la question notamment du schéma national des infrastructures de transport, la ligue ROC décide de réfléchir plus amplement à la « valeur économique » des services liés à la biodiversité pour la prise en compte « réelle » (selon les termes du représentant au COS de Humanité et Biodiversité) de celle-ci dans les projets d'aménagement du territoire. Ces trois valeurs, éthiques, utilitaires, économiques, ne se remplacent ni ne se substituent l'une à l'autre mais viennent renforcer l'argumentaire développé par l'association. Cette dernière adopte en 2012 le nom de « Humanité et Biodiversité »⁸.

Un cheminement similaire est observable au sein du WWF France, qui a élargi le champ de ses arguments, de la « valeur morale », la valeur patrimoniale à, récemment (depuis 2010), la valeur instrumentale en utilisant le terme de services écosystémiques. Selon sa représentante, cet élargissement des valeurs considérées est également fortement lié à l'évolution des débats sur les menaces pesant sur la biodiversité mais aussi et surtout à la reformulation du cadre d'analyse des problèmes de la biodiversité sous l'angle de ses relations avec les systèmes socio-économiques, à travers la notion de services écosystémiques. Ainsi, le WWF France reformule son discours sur la conservation de la biodiversité en fonction de ce nouveau cadre conceptuel. Aujourd'hui, selon les propos de notre interlocutrice, le WWF France appuiera par exemple la protection de l'éléphant, non plus sur la valeur en soi de l'éléphant ou sa valeur patrimoniale en tant qu'espèce remarquable, mais pour le rôle qu'il joue dans le fonctionnement de l'écosystème. Les services écosystémiques, nouvellement intégrés dans le discours du WWF France, constituent selon cette ONG un argument majeur pour défendre ses points de vue et convaincre les acteurs économiques de travailler à ses côtés.

Pour ces deux organismes impliqués dans la protection de la nature, cet élargissement des valeurs considérées est très lié à leurs activités de lobbying, s'agissant de trouver selon l'interlocuteur l'argument approprié pour sensibiliser, échanger et convaincre (cf. D.3.2)

« [N]ous n'avons pas abandonné les questions d'éthique qui restent l'entrée première de nos statuts. Mais si nous nous sommes beaucoup saisis de l'entrée "valeur utilitaire", "services rendus", etc.,

c'est parce que nous faisons le constat que dans le monde qui est le nôtre, les seules valeurs de l'éthique ne suffiront pas à faire changer la prise en compte de la biodiversité par toutes les activités humaines et par nos sociétés. » (Christophe Aubel – Humanité et Biodiversité. 02/04/2012)

La progression du discours de FNE, Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, sur les valeurs de la biodiversité est quelque peu la même. D'après le représentant au COS de FNE, bien que non formulée, la valeur que cette fédération attribue, à sa création en 1968, à la biodiversité, est une valeur intrinsèque. Pour encourager la reconnaissance de la nature à l'échelle nationale et accroître ainsi les efforts mis en œuvre pour sa protection, FNE soutient de plus l'attribution aux éléments de la nature d'une valeur patrimoniale, la nature patrimoniale bénéficiant d'un statut légal, réglementaire de reconnaissance. « [Cette] attribution de valeurs patrimoniales, par-dessus la valeur intrinsèque, est », pour reprendre les propos de Gilles Benest⁹, « une simple reconnaissance sociale, culturelle ». En 1990, lorsque France Nature devient France Nature Environnement, FNE étend son approche de la nature et adopte une approche plus anthropocentrée¹⁰. Elle intègre ainsi dans ses activités et ses réflexions les questions de pollution, de qualité de vie, d'utilisation de la nature par l'homme, de santé. FNE recourt alors pour se faire entendre par ses interlocuteurs (administrations, élus, entreprises...) à la valeur instrumentale, la « valeur utilitaire » de la nature.

D'autres structures impliquées dans la gestion d'espaces naturels protégés ont fait part également de cette évolution des valeurs considérées. C'est le cas notamment de PNF. Historiquement, les premiers Parcs nationaux ont été créés autour des espèces emblématiques, espèces à fort caractère identitaire, espèces symboles de la vie sauvage (de la *wilderness*), espèces belles, généralement de grande taille, suscitant l'empathie... Tel est l'exemple du bouquetin, porte-drapeau du Parc de la Vanoise. Bien que les espèces emblématiques restent un élément important encore aujourd'hui pour communiquer et échanger avec le public, elles ne sont actuellement plus les seules considérées par les Parcs nationaux. En effet, selon le représentant de PNF, les Parcs en sont venus à s'intéresser, avec l'évolution des connaissances et des réglementations, aux espèces dites plus « humbles », moins visibles mais jouant un rôle important dans le fonctionnement d'écosystèmes, et aux habitats. Ils ont été amenés aussi à élargir le champ des espèces patrimoniales considérées, des espèces emblématiques aux espèces rares, menacées, endémiques, espèces pour lesquelles les

8. Selon ses statuts actuels (en ouverture de l'article 1), « l'association dite "Humanité et Biodiversité" a pour objet le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous, des synergies et des liens indissociables entre humanité et biodiversité, fondés sur le respect entre les humains et les autres êtres vivants, en particulier les êtres sensibles ».

9. Entretien du 11/04/2012.

10. C'est-à-dire centrée exclusivement sur les intérêts humains.

Parcs se disent « responsables », « comptables » de leur devenir. Aujourd'hui, tout en restant attachés aux valeurs patrimoniales, ils cherchent à appuyer leur discours sur les valeurs instrumentales. Il s'agit dorénavant de prendre en considération le lien entre les sociétés humaines et la nature au travers des services « apportés » par la nature. Mais il s'agit aussi de disposer d'arguments économiques chiffrés¹¹ à destination des partenaires locaux, notamment des élus. Ainsi avance Gilles Landrieu :

« [N]ous ne pouvons plus nous permettre de dire simplement : "Voilà, il faut protéger telle espèce parce que c'est comme ça." Il faut fournir des arguments et donc nous sommes amenés à développer des types d'arguments que nous n'avions pas beaucoup l'habitude d'utiliser jusqu'à présent, qui sont des arguments de nature économique auxquels les acteurs locaux sont généralement assez sensibles, surtout les élus. » (16/03/2012)

Néanmoins, à l'instar des autres structures citées ci-dessus, les Parcs nationaux s'appuient sur l'ensemble des valeurs pour construire leur argumentaire et cherchent à amener les acteurs locaux à prendre conscience de la solidarité écologique entre les territoires, et de leur propre rôle comme parties prenantes dans la protection de la nature.

« A chaque fois que nous avons franchi une étape, nous avons capitalisé les acquis précédents. Nous n'avons pas dit que l'étape précédente était nulle ou non avenue ; à chaque fois, nous disons : "elle n'est pas suffisante." La prise de conscience de la solidarité écologique conduit aussi à dire que la société humaine est partie prenante du système, et à différents points de vue. » (Gilles Landrieu – PNF. 16/03/2012)

En conclusion, ces changements dans les valeurs que portent ces structures sont la marque d'une évolution des préoccupations et des stratégies argumentatives. Ils témoignent plus avant d'une évolution des façons d'appréhender la protection de la nature ou la gestion des espaces naturels, et de concevoir les rapports des hommes à la nature. Jugeant la position biocentrée ou écocentrée¹² insuffisamment opérante, ces structures évoluent vers une position anthropocentrée et s'ouvrent alors aux valeurs instrumentales. Cette ouverture soulève la question de l'écho que peuvent avoir ces différents types de valeurs, du moins dans les régimes d'argumentation (cf. partie D.3.2), au sein des espaces de négociation et dans la recherche de compromis.

Pour certaines structures, des réorganisations internes peuvent par ailleurs être à l'origine d'une évolution des valeurs considérées. Ainsi la FPNRF fait part d'un changement dans les valeurs considérées, dû notamment à une diversification des équipes des Parcs. Historiquement embauchés pour leur conviction environnementaliste, les agents des Parcs sont aujourd'hui davantage recrutés pour leurs profils techniques. Selon le représentant de la FPNRF, avec l'arrivée dans les équipes d'urbanistes, de géographes, de personnes chargées de la culture, du tourisme, etc., la biodiversité a tendance aujourd'hui à être davantage considérée pour sa valeur instrumentale, en particulier économique, peu pour sa valeur patrimoniale et moins pour sa valeur intrinsèque.

11. Etude CREDOC sur *Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés (2008)* ; étude en cours sur les éléments de valeur du Parc national de Port-Cros et du Parc national de la Guadeloupe.

12. Dans la position biocentrée, est accordée une valeur intrinsèque à tout être vivant pris individuellement alors que dans la position écocentrée est accordée une valeur intrinsèque à des entités vivantes plus larges telles que les communautés ou les écosystèmes.





QUAND LES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ SONT ISSUES DU CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE

Le Grenelle de l'environnement de 2007 a impulsé, chez de nombreux porteurs d'enjeux rencontrés, une façon nouvelle ou différente de mobiliser le thème de la biodiversité ou des valeurs associées. En réunissant autour d'une même table l'Etat, les collectivités territoriales, les syndicats, les entreprises, les associations, cet événement a permis à ces acteurs de se rencontrer et de confronter leurs points de vue sur les questions environnementales. Créée à la suite du Grenelle de l'environnement, la FRB, avec son COS, a su par ailleurs maintenir le dialogue entre les porteurs d'enjeux de la biodiversité. Ce cadre consultatif a-t-il cependant favorisé la prise en compte de valeurs partagées dans les politiques et le droit ? Plus largement, quelle(s) valeur(s) le cadre politique et juridique cristallise-t-il ? A partir des discours recueillis, nous tenterons dans ce chapitre d'apporter des éclairages à cette question.

C.1 DES VALEURS IMPOSÉES OU RENFORCÉES PAR LE DROIT

Pour certains porteurs d'enjeux, le droit impose des valeurs ; pour d'autres, il permet d'appuyer le discours qu'ils portent sur les valeurs.

La représentante de l'Onema décrit la situation particulière du domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Une politique communautaire globale encadre la gestion et la protection des eaux, et ainsi les modalités d'actions de l'Onema¹ : la directive cadre sur l'eau (DCE, 2000²). En posant comme objectif général d'atteindre d'ici à 2015 le bon état écologique de toutes les masses d'eau d'Europe, et non par exemple leur bon fonctionnement

écologique, cette directive attribue, selon notre interlocutrice, une valeur à une part de la biodiversité aquatique : la biodiversité aquatique dite ordinaire. Outre leurs états chimique et hydromorphologique, les masses d'eau sont évaluées selon leur état écologique pour lequel sont examinés quatre types de faune et de flore (poissons, invertébrés, macrophytes et diatomées). De plus, d'après les propos avancés par notre interlocutrice, la DCE, définissant le « bon état écologique » par rapport à une référence qui est une masse d'eau du même type sans pression anthropique, véhicule une vision « protectionniste » de la nature puisque l'homme n'est considéré ici que sous l'angle des perturbations qu'il peut causer dans son milieu. La DCE pose alors le cadre des valeurs que l'Onema va considérer dans sa mission d'appui aux agences de l'eau³ et qu'ils vont ensemble tâcher de faire accepter aux parties prenantes. Sont exclues de ce cadre, tel qu'il avait été posé en 2000, les valeurs associées aux services écosystémiques⁴, aux espèces d'intérêt économique ou encore aux espèces patrimoniales. Ces dernières sont soumises à une législation propre dont la mise en application n'est plus, à l'échelle territoriale, sous la responsabilité des agences de l'eau mais des DREAL⁵. L'Onema engage toutefois des réflexions sur ces autres formes de valeurs, notamment sur les valeurs associées aux services écosystémiques et sur l'apport de cette notion dans la mise en œuvre de la DCE (cf. E.1.2). Il est à remarquer par ailleurs qu'au niveau des agences de l'eau, l'évaluation de l'état des masses d'eau conduit à la mise en place de programmes de préservation et de réhabilitation du bon état, qui

1. L'Onema, créé en 2007 par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007, est un établissement public national, qui fournit et organise une expertise en appui à la conception, la négociation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'eau, aux niveaux national et européen.

2. Directive 2000/60/CE.

3. Les agences de l'eau (au nombre de six) mettent en œuvre, dans les sept bassins hydrographiques métropolitains, les objectifs et les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE, plans de gestion français de la directive cadre sur l'eau et leur déclinaison locale, les SAGE) (<http://www.lesagencesdeleau.fr>).

4. La notion de services écosystémiques n'avait pas encore été formalisée au moment de l'établissement de la DCE.

5. Créées en 2009, les DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) regroupent les anciennes DIREN (Directions Régionales de l'Environnement), DRE (Directions Régionales de l'Équipement) et DRIRE (Directions Régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et mettent en œuvre à l'échelle régionale les politiques de développement durable, notamment celles issues du Grenelle de l'environnement.

impliquent en amont une évaluation économique de l'écosystème aquatique (évaluation selon une approche coûts-bénéfices).

Lors des discussions sur les valeurs considérées par leur structure, certains de nos interlocuteurs ont présenté les valeurs que leurs structures portent et défendent en se référant à certaines lois ou textes réglementaires. C'est le cas notamment de l'UFS qui développe ses considérations sur la valeur patrimoniale et la façon dont elle entend le patrimoine en évoquant les « variétés de conservation » et la directive européenne qui lui est consacrée (2009)⁶. Les politiques publiques incitent aussi certains porteurs d'enjeu à prendre en compte d'autres formes de valeur ; ainsi l'ACTA dit s'être intéressé à la « valeur fonctionnelle » de la biodiversité, entendue dans le domaine agricole par ses représentants comme la « dimension "utile" de la biodiversité » et considérée au travers des auxiliaires de culture, dans un contexte de politiques publiques visant la réduction de l'usage des pesticides.

C.2 UNE RECONNAISSANCE POLITIQUE ET JURIDIQUE DE LA VALEUR PATRIMONIALE DE LA BIODIVERSITÉ

De nombreux porteurs d'enjeu se réfèrent spontanément, en parlant de la valeur patrimoniale qui peut être attribuée à la biodiversité ou à certains de ses éléments, à la reconnaissance politique et juridique dont cette valeur bénéficie à leurs yeux. Les textes instituant les Parcs nationaux (loi de 1960 modifiée par la loi du 14 avril 2006) ou les Parcs naturels régionaux (1967), les directives européennes « Oiseaux » (1979) ou « Habitats » (1992), ou encore et surtout la loi relative à la protection de la nature (1976) constituent l'essentiel du cadre juridique décrit par nos interlocuteurs. Chacune de ces mesures participe à l'attribution d'un statut légal de protection à certaines espèces, animales ou végétales, ou à certaines portions de territoire, reconnues comme faisant partie du patrimoine. Cette reconnaissance de la valeur patrimoniale est, selon FNE, une reconnaissance sociale et culturelle de la valeur intrinsèque de la nature. S'attachant à une vision naturaliste du patrimoine, elle donne cependant une importance particulière à certains éléments de la biodiversité, ceux dits « emblématiques », « remarquables », « rares » ou « menacés ». Ce point suscite d'ailleurs chez les personnes interviewées des réactions et commentaires sur les conséquences et les limites de cette reconnaissance dans la conservation de la biodiversité.

C'est au regard notamment de la loi relative à la protection de la nature de 1976 et de ses modalités d'application

6. Directive 2009/145/CE. Cette directive définit les « variétés de conservation » comme étant les « variétés traditionnellement cultivées dans certaines localités et régions et menacées d'érosion génétique ».

que plusieurs structures rencontrées ont exprimé leurs points de vue à ce sujet.

Le représentant d'Humanité et Biodiversité, partant du constat de la poursuite de l'érosion de la biodiversité malgré cette loi, considère que cette entrée patrimoniale, seule, n'est pas suffisante. Au-delà des effets positifs de cette mesure de protection sur quelques espèces emblématiques et milieux, il s'interroge sur la pertinence des efforts de protection face à l'ampleur des enjeux actuels de la biodiversité.

Certains des acteurs interrogés au sein du collège 4 « Activités économiques et industrielles » (CDC Biodiversité, UNICEM) considèrent cette approche législative, axée sur les espèces protégées, comme un frein à la prise en compte dans leurs activités d'autres formes de valeur de la biodiversité ou plus largement des enjeux de la biodiversité. Philippe Thiévent de la CDC Biodiversité parle notamment d'un « enfermement [de leur champ d'action] dans [cette] approche réglementaire "espèces" »⁷. La CDC Biodiversité⁸ a pour mission de répondre à une demande, existante ou future, d'un maître d'ouvrage d'un projet d'aménagement du territoire. Ce maître d'ouvrage est contraint par cette approche réglementaire « espèces ». Aussi, le bureau d'étude, travaillant pour le maître d'ouvrage, fait son appréciation des impacts résiduels au regard des espèces protégées présentes dans la zone d'aménagement prévue. Dans ses actions mises en œuvre pour compenser les impacts du projet, la CDC Biodiversité prend ainsi indirectement en compte la seule valeur patrimoniale imposée par la législation au maître d'ouvrage. Selon l'UNICEM⁹, la logique patrimoniale, fondée sur les espèces patrimoniales reconnues et protégées dans le droit, – définies comme « emblématiques », « rares », « à enjeu local » –, reste prépondérante pour les industries de carrières et matériaux de construction, puisqu'elle l'est dans les études d'impact qu'elles doivent réaliser, par exemple lors de l'installation d'une carrière. Cette logique est forte, pour reprendre les propos du représentant de l'UNICEM, pour les bureaux d'étude en charge de ces études mais aussi pour leurs partenaires locaux, la notion de services écosystémiques et les valeurs associées ne faisant pas partie de leurs arguments. Or, selon leur représentant, les industries de carrières ont davantage une approche de la biodiversité à l'échelle des écosystèmes que des espèces. Notre interlocuteur fait référence à ce titre aux milieux créés par leurs activités.

7. Entretien du 12/04/2012.

8. La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est un groupe public qui, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce également des activités de marché. La CDC Biodiversité est une filiale dédiée aux enjeux de la biodiversité. C'est une société de services qui s'adresse aux entreprises, maîtres d'ouvrage, privés ou publics, aux collectivités...

9. L'UNICEM, fédération qui regroupe des industries extractives de minéraux et les fabricants de divers matériaux de construction, a pour mission principale de défendre les intérêts collectifs et individuels de ces entreprises.

Il met en avant par ailleurs les effets que la loi relative à la protection de la nature de 1976 peut avoir sur la prise en compte des questions de biodiversité par les carriers, effets qu'il juge contradictoires. L'exemple donné est celui de l'arrivée de nouvelles espèces, en particulier d'espèces protégées, sur un site en activité. Notre interlocuteur souligne alors qu'au lieu d'être considérée comme le résultat positif des actions conduites dans la carrière, cette arrivée risque d'être source de nouvelles contraintes juridiques pour l'exploitant ; ce dernier étant alors dans l'obligation de demander des dérogations de destruction pour pouvoir poursuivre son activité. Ceci aurait pour conséquence de démobiliser les industries de carrières sur les questions de biodiversité.

Si les porteurs d'enjeu de la biodiversité se rapportent durant les entretiens à cette reconnaissance juridique de la valeur patrimoniale de la biodiversité, c'est également pour appuyer une non-reconnaissance de la part restante de la biodiversité ou des autres formes de valorisation de la biodiversité.

Selon la FNC, la législation sur la protection de la nature (loi 1976, directive « Oiseaux »...) opère une hiérarchisation des valeurs, où la valeur intrinsèque est placée devant la valeur utilitaire, où la valeur attribuée aux espèces animales est supérieure à celle liée à l'usage que l'homme peut en faire.

Certaines structures voient plutôt dans la reconnaissance juridique de la valeur patrimoniale de la biodiversité, la non-reconnaissance de la biodiversité ordinaire. L'attention portée par les pouvoirs publics à la biodiversité remarquable a eu notamment pour effet, selon l'ACTA, d'orienter les efforts de recherche et de protection et, ce faisant, d'attribuer des valeurs plus fortes aux éléments de la biodiversité remarquable qu'à ceux de la biodiversité ordinaire. Cette différence d'appréciation des valeurs pose en particulier question, selon nos interlocuteurs de Humanité et Biodiversité et CDC Biodiversité, dans les calculs d'analyse coûts/avantages d'un projet d'aménagement du territoire où, quel que soit le degré d'artificialisation des sols, la biodiversité ordinaire aura une valeur nulle.

D'autres structures font état au travers de la reconnaissance juridique de la valeur patrimoniale de la biodiversité, de la non-reconnaissance de la biodiversité domestique. Le propos avancé reste sensiblement le même que le précédent. La reconnaissance d'une valeur patrimoniale à la biodiversité sauvage participe à la protection de cette part de la biodiversité mais, selon la FNSEA, met à l'inverse en péril la biodiversité domestique non reconnue ; aussi, les mesures mises en place, telles les mesures de compensation écologique, montrent selon sa représentante une considération plus importante pour les espaces naturels que pour les espaces agricoles,

pourtant support de la biodiversité et, de façon sous-jacente, octroient plus de valeur à la biodiversité, notamment sauvage, qu'à la valeur de production. Pour l'UFS et le CRRG, cette différence de reconnaissance entre la valeur patrimoniale de la biodiversité sauvage et celle de la biodiversité domestique se ressent dans les dispositifs mis en place et les moyens dédiés à leur conservation respective. L'UFS insiste alors sur le fait qu'il n'y a pas de « bonne » ni de « mauvaise » biodiversité, relativement à la biodiversité sauvage et à la biodiversité domestique ni de « bon » et « mauvais » usage, relativement aux variétés anciennes et aux technologies modernes.

Ainsi, selon nos interlocuteurs, l'attribution et la reconnaissance politique et juridique d'une valeur à la biodiversité peuvent appuyer la conservation de certains de ses éléments, ici les éléments patrimoniaux, et *a contrario* mettre en danger l'autre partie de la biodiversité non valorisée et reconnue juridiquement. Cette reconnaissance peut aboutir dans certains cas à un effet inverse de celui recherché, un désengagement des porteurs d'enjeu dans la conservation de la biodiversité.

C.3 UN CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE CONTRAIGNANT, PEU MOBILISATEUR POUR CERTAINS ACTEURS

Pour certains porteurs d'enjeu de la biodiversité, le cadre politique et juridique actuel favorise peu ou pas la reconnaissance des valeurs de la biodiversité. Nous revenons ici sur les propos, évoqués dans la [partie B.1](#), de l'IDF et de la FNSEA. Chacune de ces structures fait part d'une évolution rapide, en particulier depuis le Grenelle de l'environnement, des textes juridiques concernant la biodiversité (exemples donnés : renouvellement et extension de Natura 2000, Trame Verte et Bleue, textes relatifs aux zones humides...). Ces deux structures, dans leur discours, mettent en avant une saturation, ressentie également par les acteurs qu'elles représentent respectivement, les forestiers privés et les agriculteurs ; les mots sont d'ailleurs éloquentes : « *sentiment d'empilement* », « *course aux décrets* », « *overdose* », « *diarrhée législative* ». Cette saturation est ressentie d'autant plus vivement que, selon ces structures, ces mesures de protection sont décidées sans être forcément discutées au préalable avec les usagers de la nature et sans tenir compte de la compréhension, de l'acceptabilité et des capacités d'appropriation de ces mesures par ces derniers. Nos interlocuteurs considèrent que ces mesures se prennent sans considération non plus des capacités, techniques et financières, de mise en œuvre. L'IDF et la FNSEA appuient au contraire le fait qu'il faut un accompagnement du risque pris par les forestiers

ou les agriculteurs pour modifier leurs pratiques, pour concilier objectifs de production et objectifs de conservation de la biodiversité. L'accompagnement à apporter doit être, selon la représentante de la FNSEA, d'ordre technique, financier mais aussi psychologique.

« C'est important [...] parce que nos pratiques, elles sont au vu et au su de tout le monde. [...] Dans une commune, chacun sait à qui est quel champ. Quand le champ n'est pas beau, que le colza est raté, que le semis de blé est raté, [...], que le blé est plus jaune parce qu'il a fait l'impasse sur le passage d'ammonitrates, l'agriculteur doit l'assumer par rapport au regard des autres [...]. C'est aussi pour ça que certains agriculteurs sont prêts et mûrs pour passer en agriculture biologique, d'autres non, parce qu'il faut accepter certains salissements des parcelles, il faut accepter que ce soit moins dense, il faut accepter que les blés soient moins vert foncé, et tout ça sous le regard des autres. Et quand vous ratez votre champ une fois, deux fois, trois fois, vous finissez par passer pour un mauvais agriculteur. [...] Il faut un accompagnement psychologique, technique et financier. » (Christiane Lambert – FNSEA. 05/06/2012)

Les attentes des forestiers privés vont dans le sens d'une contrepartie financière. Le représentant de l'IDF prend l'exemple de contrats que les gestionnaires de forêts peuvent être amenés à signer avec les syndicats des eaux, dans le cadre desquels sont compensés les surcoûts liés à des changements de pratiques, pour encourager l'innovation et la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité.

A travers le prisme du cadre politique et juridique actuel, d'après nos interlocuteurs, forestiers privés et agriculteurs ont tendance à voir la biodiversité comme une « contrainte » dans leurs activités de production ou comme un élément dépréciateur de leur rôle dans la société et dans la conservation de la biodiversité. Notre interlocutrice de la FNSEA décrit une situation fragile où la prise en compte par les agriculteurs des enjeux liés la biodiversité peut à tout moment basculer. Selon elle, la compensation écologique pourrait, entre autres, être la cause d'un basculement de leur approche de la biodiversité. La raison avancée est la considération supérieure (notamment en termes de protection contre l'artificialisation) dont les espaces naturels et forestiers bénéficient par rapport aux espaces agricoles.

« [Il] y a un sentiment d'iniquité entre la valeur accordée aux éléments de biodiversité, certes utiles et reconnus, et celle accordée aux terres agricoles qui sont le support de cette biodiversité et qui, en plus, ont une fonctionnalité de production. » (Christiane Lambert – FNSEA. 05/06/2012)

La FNSEA recommande une approche intégrée de la valeur associée à la terre agricole et propose, au-delà, l'intégration d'une « compensation agricole » dans la compensation écologique.

« Le support de la biodiversité, c'est la terre agricole donc elle a une valeur de biodiversité en plus d'une valeur de production – d'alimentation, d'énergie, etc. Et nous voulons arriver à définir en quelque sorte une valeur, une valeur de production, une valeur économique, sociale et environnementale. » (Christiane Lambert – FNSEA. 05/06/2012)

Le cadre politique et juridique est, pour d'autres porteurs d'enjeux, trop dominé par les aspects marchands et par là même n'invite pas à discuter des valeurs. Dans ce contexte global, la « valeur » de la biodiversité prend une connotation particulière selon certaines structures telles que le RSP et la Confédération Paysanne, qui y voient une tendance vers une marchandisation de la biodiversité à laquelle elles sont opposées. Aussi, refusent-elles de parler de la biodiversité sous l'angle de sa « valeur » ou de soutenir tout travail sur le sujet. Ce point est développé plus amplement en partie D.1. Si nous avons cependant souhaité l'aborder déjà dans cette partie, c'est parce que pour la Confédération Paysanne en particulier, la valorisation marchande de la biodiversité, de ses éléments ou de ses processus est le reflet d'un désengagement des pouvoirs publics au profit du marché. Le représentant de la Confédération Paysanne demande le retour à de « vraies » politiques publiques et non des politiques marchandes. Il demande le retour à des politiques publiques qui soient contraignantes et qui prennent des décisions s'imposant au marché, pour une gestion locale de la biodiversité.

C.4 UNE POSTURE DE VEILLE ET DE PROSPECTIVE SUR L'ÉVOLUTION DES VALEURS

Nous aborderons en dernier point une autre approche des valeurs issues du cadre politique et juridique, par le travail de veille et de prospective mené par certains porteurs d'enjeux.

Dans un contexte où les réflexions sur les approches, notamment monétaires, du vivant se multiplient, les valeurs de la biodiversité sont, selon le MEDEF, un enjeu stratégique pour les entreprises, en termes d'opportunités mais aussi et surtout de risques. Ainsi, le MEDEF, en tant que « réseau d'information », assure un travail de veille et de prospective à partir des divers rapports et expertises réalisés sur ce thème afin de pouvoir informer les entreprises et les organisations syndicales qu'il représente sur les enjeux potentiels. Il en fait une analyse critique et identifie les effets sur les activités des entreprises

notamment en termes de risques juridiques associés ; la notion de bien-être mise en avant dans le rapport du *Millennium Ecosystem Assessment* de 2005 sera-t-elle par exemple un jour intégrée dans un texte relatif aux études d'impact ?

Le représentant du MEDEF souligne l'importance d'aborder les valeurs de la biodiversité sous les trois dimensions que nous avons présentées, intrinsèque, patrimoniale et instrumentale ; la valeur de la biodiversité ne pouvant être, selon lui, traitée sous un angle unique. Sur ce dernier point, il prend l'exemple du traitement actuel de la valeur de la biodiversité qui est fait au niveau de l'Etat où, selon lui, la valeur est attribuée seulement aux espèces et regardée uniquement sous l'angle de la fiscalité. Selon notre interlocuteur, le MEDEF cherche à parvenir à une compréhension globale et partagée de ces trois formes de valeurs, des travaux qu'elles motivent, et des enjeux qu'elles font naître. Notre interlocuteur soutient néanmoins la nécessité de distinguer la valeur « *incontournable à caractère réglementaire* » des autres formes de valeur dont « *il faut faire usage pour des questions de bon sens* ».

En lien avec le thème des valeurs, les sujets qui occupent le MEDEF et ses parties prenantes aujourd'hui sont principalement la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » et particulièrement les mesures compensatoires ainsi que les systèmes de management biodiversité (ISO 14000, 26000) à définir par entreprise et par secteur d'activité.

Ce travail de veille et de prospective est également évoqué par la FNSEA. Les responsables professionnels de la FNSEA ont une position charnière entre les instances gouvernementales et les agriculteurs. Dans leur mission de défense professionnelle, ils se posent en interlocuteurs des pouvoirs publics dans la négociation des évolutions réglementaires ou législatives, et des agriculteurs qu'ils représentent. Aussi, les responsables de la FNSEA en charge des dossiers environnementaux ont un rôle dans le partage entre leurs interlocuteurs des informations et des connaissances. Il s'agit notamment, pour eux, d'examiner l'ensemble des textes juridiques relatifs à la biodiversité, aux questions environnementales, afin d'apporter des clés de lecture nouvelles sur leurs fondements et leurs objectifs (enjeux, intérêts, obligations...). Il s'agit aussi de fournir des « *clés d'action* », mobilisables pour les instituts techniques, les chambres d'agriculture ou les coopératives, à destination des agriculteurs et en vue d'une évolution de leurs pratiques. La FNSEA dit à ce titre être passée d'une « *phase d'opposition* » à une « *phase d'appropriation* ».

Sans faire un état des lieux exhaustif des valeurs issues du cadre politique et juridique, les différentes situations présentées ici permettent cependant de dégager quelques points de conclusion. Elles montrent tout d'abord

l'impact de certains choix politiques et juridiques sur la prise en compte de la biodiversité dans les activités des porteurs d'enjeu ou des acteurs qu'ils représentent. Elles rappellent alors la nécessité d'encourager, en amont des décisions, le dialogue entre les différentes parties prenantes. Ces situations mettent par ailleurs en lumière les conflits de valeurs que peuvent générer différents textes juridiques, conflits entre les valeurs de la biodiversité mises en avant dans les textes et les valeurs portées par les porteurs d'enjeu. Les mesures de protection de la biodiversité reconnaissent, pour certains porteurs d'enjeu, la valeur non instrumentale aux dépens de la valeur instrumentale, pour d'autres la valeur associée à la biodiversité sauvage aux dépens de la biodiversité domestique, pour d'autres encore la valeur associée à la biodiversité remarquable aux dépens de la biodiversité ordinaire. Chacun des porteurs d'enjeu plaide alors pour une reconnaissance de la biodiversité qu'il gère, utilise ou prend en compte dans ses activités, et pour, en conséquence, la mise en place de mesures de protection ou de valorisation de cette biodiversité et l'attribution de moyens financiers.



D] STRATÉGIES DE POSITIONNEMENT DES PORTEURS D'ENJEUX PAR RAPPORT AUX VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ

Dans cette partie sont présentées différentes stratégies de positionnement relevées chez les porteurs d'enjeux rencontrés par rapport aux valeurs de la biodiversité, au-delà des valeurs revendiquées. Par la variété des positionnements mis en avant, nous tâcherons de dégager les logiques qui sous-tendent les divers régimes d'argumentation.

D.1 REFUSER DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE PARLER DES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ

La Confédération Paysanne et le RSP ont un positionnement particulier sur le sujet des valeurs de la biodiversité. Tout en ayant accepté de participer à l'étude menée par la FRB dans ce champ, ces deux structures ont néanmoins exprimé leur refus ou du moins leur désaccord dans le contexte actuel à parler de « valeur » et à traiter des valeurs de la biodiversité en tant que telles. Regardons plus avant les arguments avancés par chacune de ces structures.

Philippe Catinaud du RSP se trouve à contre-pied pour répondre à un entretien sur les « valeurs » à proprement parler. Pour lui, le mot « valeur » « sous-entend trop [dans le contexte actuel] la valeur marchande des choses » et l'appropriation qui peut en être faite. Notre interlocuteur dépeint ce contexte comme marqué par des accords internationaux conduisant à des droits à polluer et des permis pour « piller » la biodiversité. Par conséquent, il préfère parler d'« intérêt » plutôt que de « valeur », parler de l'être, de l'essence des choses, plutôt que de l'avoir. Aussi, explique-t-il que l'intérêt de RSP pour la biodiversité, l'intérêt de Biau Germe¹ pour les semences potagères, est né justement au moment où un certain nombre de variétés cultivées disparaissaient du marché parce que l'on donnait de plus en plus de place à la valeur agronomique

et commerciale d'autres variétés, les variétés nouvelles hybrides. C'est en réaction à ce contexte global de marchandisation, – « parce que ça a été trop loin » et devant « la nécessité de repartir sur la base de ce qui existait avant » –, que les Maisons des Semences Paysannes² se sont créées et que des jardiniers ont eu la volonté de conserver, avec les agriculteurs, la biodiversité cultivée.

Donner une valeur marchande à la biodiversité est, selon Jean-François Berthelot (RSP), une « erreur » qui amène à orienter des choix vers certains éléments de biodiversité, ceux qui « paraissent utiles aujourd'hui », au détriment d'autres. Il considère que donner ainsi une valeur marchande à certains éléments de la biodiversité risque de conduire aux effets inverses de ceux escomptés comme d'épuiser la biodiversité ou de la dévier de son histoire. Jean-François Berthelot l'exprime en ces termes :

« [O]n ne peut pas maintenir la biodiversité, si on met quelque chose de marchand, parce que la biodiversité, c'est des choses qui nous paraissent utiles aujourd'hui, des choses qui nous paraissent inutiles. Et les choses qui nous paraissent inutiles aujourd'hui seront peut-être des choses utiles demain. Si on met une valeur marchande, on va forcément faire un choix sur certaines choses. Et si on fait un choix sur certaines choses, ce n'est plus la biodiversité. » (05/07/2012)

Le réseau, adoptant une position non utilitariste, considère qu'il ne faut pas fonder les critères de conservation de la biodiversité sur la valeur de la biodiversité qui n'est ni monnayable ni mesurable :

« [S]i on ne regardait que l'aspect financier, je pense que bien souvent les choses ne seraient pas gardées.

1. Biau Germe est un groupement de producteurs de semences issues de l'agriculture biologique et biodynamique, faisant partie du Réseau Semences Paysannes.

2. Ces Maisons des Semences Paysannes sont présentées par le RSP comme des modes d'organisation collective de gestion de la biodiversité cultivée, basés sur l'échange de semences et de savoir-faire entre agriculteurs et jardiniers.

C'est d'un autre ordre, qui peut être complètement irrationnel. [...] Puis, on a aussi tous des imaginaires très, très, très différents, et ça influe sur l'imaginaire qu'on a de la plante [...]. Et ça, c'est une belle biodiversité aussi. Ça n'a pas de valeur. Peut-être que ça produit du sens... » (Jean-François Berthelot – RSP. 05/07/2012)

« La biodiversité, ça doit vraiment être quelque chose qui relève d'une vraie diversité de points de vue, d'approches, d'utilisations. Et plus on a une base large, plus on a une possibilité après encore d'actions larges, et de diversité, et de fantaisie. La beauté du monde, c'est ça en fait. C'est ça qui fait qu'on est émerveillé. C'est ça qui nous fait aller à la rencontre de l'autre parce que justement il a une différence, on a envie de connaître cette différence, on a envie de partager. La valeur de ça par exemple, ce n'est pas mesurable [...], c'est une chose qui ne se mesure pas le fait que votre voisin ait un jardin avec des légumes différents, des fleurs différentes et que vous ayez envie d'aller voir le jardin et de rencontrer la personne, de vous lier d'amitié, de discuter, de créer du lien. Imaginez que tout le monde ait le même jardin, les mêmes plantes [...], on n'aurait plus envie d'aller à la rencontre de l'autre ! » (Jean-François Berthelot – RSP. 05/07/2012)

c'est de donner une valeur marchande soit à des services écosystémiques soit à des éléments de biodiversité pour les mettre sur le marché global. Et donc à ce titre-là, nous sommes opposés à ce travail [en citant notamment le travail de la FRB] qui est fait aujourd'hui sur la détermination de valeurs marchandes de la biodiversité, même si on l'habille avec d'autres valeurs, patrimoniales ou intrinsèques. » (Guy Kastler – Confédération Paysanne. 19/06/2012)

Par ce positionnement, la Confédération Paysanne et le RSP dénoncent un contexte actuel de « marchandisation du vivant ». Ces deux structures insistent d'ailleurs sur le fait que si le contexte était autre, elles verraient moins d'objections à employer le mot « valeur » et à parler des valeurs qu'elles attribuent à la biodiversité.

« S'il était possible de garantir de manière claire : "il est hors de question de mettre en marché des services écosystémiques, il est hors de question de leur donner une valeur marchande dans le marché global et [les services écosystémiques] ne doivent être gérés qu'au niveau local", là ça redeviendrait intéressant de parler de valeurs intrinsèques et de valeurs patrimoniales. » (Guy Kastler – Confédération Paysanne. 19/06/2012)

Le RSP soutient une gestion collective, locale et dynamique de la biodiversité. Il déplore qu'à l'inverse de sa démarche, les banques de graines, maintenant *ex situ* la biodiversité, soient guidées par des questions de rentabilité et par la seule valeur économique potentielle de la biodiversité, et que, dans ce contexte, les stocks de graines soient renouvelés de moins en moins souvent.

Dans le même sens, la Confédération Paysanne se dit opposée, dans le contexte actuel de l'économie verte, à tout travail sur les valeurs de la biodiversité. La rémunération des services écosystémiques et leur mise sur le marché se trouvent au centre des préoccupations de ce syndicat agricole : selon notre interlocuteur, donner une valeur économique à un service écosystémique, tel le service de pollinisation, c'est le sortir de son écosystème puisqu'il ne sera rémunéré que par endroits, pour certaines cultures, et c'est légitimer alors la poursuite de sa destruction. Aussi, pour le représentant au COS de la Confédération Paysanne, les divers travaux faits sur le sujet, tels ceux de la FRB, sont difficiles à sortir de ce contexte ambiant actuel. Il considère que de tels travaux cachent de plus en plus la valeur économique derrière d'autres valeurs comme les valeurs patrimoniales ou les valeurs intrinsèques, qui ne sont que des « faire-valoir » de la mise en place de ces marchés financiers.

« Dans le contexte actuel, tout le travail fait sur les valeurs de la biodiversité a un seul et unique objectif :

D.2 (RE)DONNER DES VALEURS PAR LES ACTIVITÉS

Plusieurs acteurs du COS, notamment des utilisateurs des ressources biologiques (UFS, Leem), évoquent dans leur discours une valeur apportée à la biodiversité par leurs activités.

Dans le cas par exemple du secteur des semenciers, la représentante de l'UFS parle de la valeur « donnée » à la biodiversité par le travail de caractérisation fait par le sélectionneur, travail au cœur duquel se situent les ressources génétiques, réservoir de gènes potentiellement utiles. Ainsi explique-t-elle que le sélectionneur donne par ce travail une valeur à la biodiversité. Elle considère que cette attribution de valeurs passe tout d'abord par une reconnaissance de l'existence et de l'intérêt de la biodiversité : elle prend l'exemple de la biodiversité présente dans les « fossés », la biodiversité dite ordinaire, à laquelle, à l'exemple du chiendent (*Agropyrum*), un promeneur ne prêterait pas attention. Elle considère que cette attribution de valeurs passe ensuite par un « travail important » de caractérisation de cette diversité effectué par le sélectionneur avant de toucher au travail à proprement parler de sélection, soit d'amélioration et d'utilisation. Selon notre interlocutrice, grâce au travail des sélectionneurs, qui utilisent les ressources génétiques, les

accumulent, les brassent, une nouvelle diversité est sans cesse créée. Ce syndicat professionnel des entreprises semencières appréhende les valeurs associées aux ressources génétiques, au travers de leurs activités³, selon un cycle permanent, décrit comme une « boucle sans fin ». Par cet argumentaire, l'UFS insiste sur son rôle dans la conservation des espèces cultivées et espèces sauvages apparentées, à l'instar des acteurs impliqués dans la conservation de la biodiversité sauvage.

De la même façon, notre interlocuteur du Leem conçoit les valeurs de la biodiversité comme des valeurs créées au cours de la chaîne d'activités des entreprises du médicament⁴, notamment au moment de l'étude des échantillons prélevés dans la nature et de la découverte de nouvelles molécules actives. Il rappelle à ce titre, en se référant aux définitions de la Convention sur la diversité biologique, qu'un matériel biologique ne devient ressource biologique, et donc n'acquiert une valeur qu'à partir du moment où lui est conférée une utilisation réelle ou potentielle. Notre interlocuteur souligne alors l'importance pour les industriels du médicament d'avoir un accès « raisonnable » à la biodiversité, de pouvoir faire son inventaire, pour créer de la valeur : une valeur à destination à la fois des entreprises, des pays fournisseurs de biodiversité (partage des avantages) et des patients (nouvelles réponses thérapeutiques). Il considère que la création de valeurs joue un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité, qu'elle aide à faire prendre conscience de l'intérêt de la préserver.

La CDC Biodiversité, se proposant d'être « un outil au service de la valeur », se démarque de l'UFS et du Leem, puisqu'elle parle non pas de valeur créée mais de valeur « recréée » ou « redonnée ». La CDC Biodiversité se pose en outil d'exécution de l'engagement pris par un maître d'ouvrage par rapports à ses obligations de compensation des impacts résiduels d'un projet d'aménagement. Elle est en charge de définir et de mettre en œuvre des actions pour compenser les dommages subis par un milieu par la restauration et la gestion écologique d'un autre milieu. Par ces actions-là, la CDC Biodiversité dit redonner de la valeur à la biodiversité et aux milieux naturels.

« [N]ous agissons sur le terrain et nous générons de l'additionnalité sur des surfaces de forêts, sur des surfaces agricoles. [...] [S]ur ces espaces-là, [...] nous recréons de la valeur biologique en modifiant par exemple les pratiques d'un exploitant forestier, en lui faisant [...] mieux intégrer les rivières et les formations riveraines qui passent au milieu de sa forêt. [...] Et quelque part, c'est ce que je traduis par redonner de

la valeur, qu'elle soit intrinsèque, patrimoniale [...] et évidemment fonctionnelle. Et cela est possible car à un moment donné, il y a eu un calibrage économique. [...] Et cela rejaille sur les divers échelons de valeur que vous qualifiez. » (Philippe Thiévent – CDC Biodiversité. 12/04/2012)

Un des enjeux pour l'UFS, le Leem et la CDC Biodiversité qui transparait dans la façon dont ils se positionnent par rapport aux valeurs de la biodiversité, est de faire reconnaître le rôle des activités qu'ils représentent dans le domaine de la biodiversité, pour son maintien, son renouvellement, sa restauration, son enrichissement.

L'idée de concevoir la valeur de la biodiversité comme le fruit des activités humaines est cependant loin d'être partagée par tous. Pour Jean-François Berthelot du RSP, créer de la valeur est la finalité propre des technologies et non celle même de la biodiversité. La technologie et la biodiversité sont, selon lui, deux mondes qui s'opposent tant dans les symboles qu'ils évoquent, dans l'espace et dans le temps où ils ont cours, que dans leur finalité. Ainsi, Jean-François Berthelot dit :

« Ce sont deux mondes très, très différents, je comprends que le monde de l'industrie, finalement cherche à accumuler des valeurs donc qu'il installe des systèmes comme des droits de propriété, des brevets, et tout. La finalité, c'est de créer de la valeur. Mais la finalité de la biodiversité, ce n'est pas de créer de la valeur. C'est complètement différent. C'est de créer de la diversité [...]. » (05/07/2012)

D.3 CONSIDÉRER LES VALEURS ATTRIBUÉES PAR LES AUTRES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ

Comme cela a été exposé précédemment, les valeurs de la biodiversité peuvent être considérées diversement par les porteurs d'enjeu, selon la fonction et la finalité de leur organisme, et différemment dans le temps. Nous précisons toutefois que les différents modes d'approche des valeurs de la biodiversité ne s'excluent pas mutuellement et peuvent parfois être observés au sein d'une même structure. Pour certains, les valeurs de la biodiversité sont revendiquées au regard des intentions de leur structure et des actions menées. Pour d'autres, elles sont prises en compte à travers le droit. Mais elles peuvent aussi être considérées parce que d'autres acteurs de la société leur attribuent une valeur. Nous nous intéresserons dans cette partie à ce dernier mode d'approche et examinerons alors de quelle façon les structures rencontrées considèrent les valeurs attribuées par les autres acteurs de la société, ou par une partie de ces acteurs, et assoient ainsi leurs stratégies de positionnement.

3. Consistant en l'amélioration, l'utilisation, la conservation et la caractérisation des ressources génétiques végétales.

4. Il fait référence ici essentiellement aux entreprises travaillant sur le matériel végétal pour y rechercher des substances actives pour leurs produits.

D.3.1 Répondre aux attentes de la société

Ce premier point présente le cas de deux structures faisant partie du collège 4 du COS « Activités économiques et industrielles », l'UNICEM et le Réseau de transport d'électricité (RTE)⁵, ayant chacune une approche qu'elles revendiquent comme « sociétale » des valeurs de la biodiversité. La première inscrit son action dans une démarche de responsabilité sociale, la seconde l'aborde au travers des projets *biodiversité* qu'elle soutient.

L'UNICEM considère les valeurs de la biodiversité sous deux approches, une approche réglementaire et une approche sociale.

La première approche de l'UNICEM, ou plutôt des entreprises qui en font partie, est une approche réglementaire, les valeurs prises en compte étant celles exprimées dans le droit qui leur sont imposées notamment lors des études d'impact préalables à toute ouverture ou extension de carrière (**point abordé dans le chapitre C**). L'UNICEM est amenée dans ce cadre à s'intéresser aux espèces patrimoniales.

Pour expliciter la manière dont elle considère les valeurs de la biodiversité, l'UNICEM met par ailleurs en avant la démarche de responsabilité sociale dans laquelle elle cherche à inscrire son action et celles des entreprises qu'elle représente au-delà du cadre réglementaire qui leur est imposé⁶. Voici la façon dont son représentant présente cette démarche, visant à répondre, selon ses termes, aux attentes de la société, notamment en matière de biodiversité. Selon lui, il faut distinguer les trois étapes qui marquent la vie d'une carrière : l'avant, le pendant, l'après⁷. Avant : la carrière s'implante sur une zone où se trouve un certain état de biodiversité, qualifié par les carriers comme un patrimoine de départ. Pendant : notre interlocuteur évoque les mesures prises pour essayer de préserver cette biodiversité. Après : les carriers restituent un site abritant une certaine biodiversité qui peut être différente du patrimoine initial tout comme le site peut être finalement d'usage différent. Notre interlocuteur explique qu'alors les carriers essaient de mettre en place des conditions favorables au développement et au maintien de cette biodiversité. L'UNICEM présente les activités qu'elle développe pour diffuser les connaissances (études, édition de guides, formation, travail de concertation) comme s'inscrivant dans cette logique de responsabilité sociale. Notre interlocuteur considère que ces activités

permettent de responsabiliser les salariés, de sensibiliser les collectivités locales aux enjeux de la biodiversité, et de véhiculer ainsi des valeurs.

« On va jusque dans la logique : tout le monde doit comprendre les enjeux de la biodiversité, tout le monde doit comprendre comment la profession a travaillé, ce qu'elle a apporté, ce que ça a comme enjeux sur les sites au quotidien, les soucis que ça peut créer. Et du coup, on revient sur la responsabilité sociale, ça percole dans la société puisque quelque part, en donnant cette approche-là à tous les salariés, on leur donne une approche citoyenne sur le sujet [...]. Ils sont au minimum sensibilisés et responsabilisés sur cette question. » (Patrick Lecomte – UNICEM. 25/04/2012)

En dehors des valeurs imposées par le cadre réglementaire (point non abordé lors de l'entretien), RTE s'intéresse aux valeurs de la biodiversité à travers le prisme des attentes sociétales. Cela transparait ainsi dans les propos de Jean-François Lesigne qui avance dans un premier temps :

« Pour nous [RTE], la valeur de la biodiversité, c'est la valeur qu'attribue la société. Donc, si la société y voit une valeur récréative, nous la verrons comme une valeur récréative. Si la société la voit comme une valeur de traitement des eaux et de régulation des eaux, nous la verrons alors de cette façon-là. En tant qu'entreprise, nous aurons la vision que la société a du sujet. » (18/04/2012)

Et c'est avec l'évolution de la société et de ses préoccupations environnementales que RTE en est venu à repenser ses façons de faire afin de « rendre compatible [la nature] avec [leurs] ouvrages ». « Comment faire fonctionner la nature au mieux tout en étant compatible avec la ligne électrique [...] ? » Notre interlocuteur explique que RTE a décidé de repenser sa politique interne pour faire changer le regard des salariés de l'entreprise sur la nature et faire en sorte que la nature ne soit plus vue comme un obstacle au bon fonctionnement de l'entreprise. Tel est le message, selon ses mots, communiqué aux salariés de l'entreprise :

« [M]aintenant c'est terminé, la nature, il ne faut plus la considérer comme un obstacle mais il faut la considérer parce que la société l'aime. Il faut que, nous aussi, nous l'aimions dans l'entreprise. » (18/04/2012)

Pour le représentant de RTE, reconnaître les valeurs attribuées par la société à la biodiversité, en soutenant des projets *biodiversité* dans les emprises des lignes électriques, est aussi un moyen de redonner une valeur à ces espaces, des espaces généralement considérés

5. RTE, société anonyme filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service public, elle a pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension.

6. Les carrières relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

7. Trois phases qui doivent figurer dans l'étude d'impact (évaluation de l'état initial ; proposition de mesures de gestion, d'évitement et de compensation des risques ; remise en état du site).

comme « sans valeur » ou « perdus ». Dans la pratique, il s'avère cependant que les valeurs prises en compte sont plus spécifiquement celles qui sont considérées par les porteurs des projets *biodiversité* desquels ils sont partenaires comme les Conservatoires régionaux d'espaces naturels, la FNC, les PNR :

« Nous cherchons à retenir une valeur qui soit portée de façon collective pour qu'elle rallie le plus grand nombre de personnes autour de notre projet. Nous, nous retiendrons la valeur que nous renvoient les gens avec qui nous travaillons. » (18/04/2012)

Afin toutefois de faire adhérer le plus grand nombre d'acteurs aux projets *biodiversité* qu'il soutient, RTE est à la recherche de compromis pour à la fois satisfaire les acteurs « qui parlent » et convaincre les acteurs « qui vont faire ». Derrière ces qualifications, notre interlocuteur désigne respectivement les naturalistes d'une part et les chasseurs et agriculteurs d'autre part.

Cette prise en compte tant chez l'UNICEM que chez RTE des valeurs de la biodiversité attribuées par d'autres est toutefois circonscrite par la question des coûts associés. L'UNICEM constate que souvent, les préoccupations premières exprimées par la population locale concernent davantage leur cadre de vie, les nuisances que le projet peut générer, que la biodiversité en tant que patrimoine ou services fournis : les dépenses des entreprises seront allouées en conséquence. De même, pour RTE, la prise en compte des valeurs de la biodiversité par les projets *biodiversité* dépend pour beaucoup de la balance obtenue entre l'investissement de départ apporté par RTE au projet et l'économie des coûts d'entretien par la suite laissés aux mains des acteurs *biodiversité* locaux (« ceux qui vont faire »).

D.3.2 Jouer dans le discours sur les valeurs de chacun

Les valeurs de la biodiversité constituent un outil de sensibilisation et de dialogue fort. Nombreuses sont les structures qui adaptent leur discours, ou du moins reconnaissent l'impact de certains arguments par rapport à d'autres, selon le public. Nous reviendrons notamment sur les structures, citées dans la partie intitulée *Un élargissement graduel des valeurs considérées* (partie B.3), – Humanité et Biodiversité, WWF France –, qui ont progressivement ouvert dans leur discours le champ des valeurs de la biodiversité considérées et qui jouent alors sur différents registres selon le lieu, le propos et surtout l'interlocuteur. Nous traiterons également l'exemple du CR IDF.

Au-delà des similitudes notables dans les types de valeurs avancés pour un public donné, il paraît pertinent

de souligner les différences de construction des argumentaires au sein de ces trois structures.

Regardons tout d'abord les structures Humanité et Biodiversité et WWF France. Ces deux structures mènent des actions de lobbying. Cependant, leurs argumentaires se construisent différemment en fonction des intérêts et des attentes de chacune.

L'association Humanité et Biodiversité dit adapter son discours selon le public en présence. Vis-à-vis du grand public, elle mobilise un aspect de la valeur instrumentale, les valeurs dites utilitaires, en faisant référence aux services rendus et en insistant sur la dépendance de notre qualité de vie actuelle et future à l'égard de la qualité de ces services. D'après son représentant, les valeurs éthiques ne sont cependant jamais loin derrière les valeurs utilitaires, les services étant dépendants de l'ensemble des interactions, dépendants de toutes les composantes de ces interactions et donc de tous les êtres vivants. Toutefois, il considère que seules, ces valeurs éthiques ne sont pas suffisantes : « [S]i on ne porte que cette seule approche [par les valeurs éthiques], on ne fera pas basculer la société sur un autre modèle qui prendra mieux en compte la nature [...] ». ⁸ Face aux acteurs économiques et aux pouvoirs publics, Humanité et Biodiversité met en avant un autre aspect de la valeur instrumentale, la « valeur monétaire » de la biodiversité, parlant plus spécifiquement d'outils économiques, de financement, de fiscalité.

Le WWF France, quant à lui, dit recourir, selon les partenaires avec qui il travaille ou le public à qui il s'adresse, à trois niveaux de valeurs dans son discours. C'est l'appropriation récente des valeurs de la biodiversité par la société qui a conduit le WWF France à utiliser et à jouer, dans son discours, sur les valeurs attribuées par d'autres. Notre interlocutrice oppose la valeur intrinsèque, qu'elle appelle « valeur affective », à la valeur instrumentale. Le public visé et les arguments avancés diffèrent mais surtout l'approche n'est plus la même. Alors que la valeur affective est utilisée pour sensibiliser les amoureux de la nature, les enfants, les urbains, la valeur instrumentale sert à convaincre ceux qui, selon elle, ne s'y intéressent pas ou peu, les entreprises. Pour les premiers, le WWF France parlera à leur cœur, pour les seconds à leur porte-monnaie. La valeur patrimoniale, elle, se situe entre les deux et va être adressée aux collectivités locales, « ceux qui veulent agir » pour reprendre les propos de notre interlocutrice. Elle touche davantage cette dernière catégorie d'acteurs par le sentiment de fierté recherché vis-à-vis de leur territoire. A ces trois niveaux de valeurs, est ajouté un quatrième niveau, appelé la « non-valeur », utilisé pour stigmatiser, dans des textes

8. Selon les propos de Christophe Aubel d'Humanité et Biodiversité (entretien du 02/04/2012).

et des communiqués de presse du WWF France, les actes destructeurs de certains acteurs industriels par exemple, ne reconnaissant pas de valeur à la biodiversité.

Aussi, la représentante du WWF France souligne la manière dont les services écosystémiques vont être acceptés très différemment par leurs partenaires et adhérents, selon qu'il s'agit d'associations de protection de la nature, de donateurs, du grand public ou d'entreprises ; elle considère que les premiers « refusent » d'en parler au regard des valeurs qu'ils portent, les seconds y voient une notion « complexe » et « technocrate », le grand public n'est pas éclairé sur le sujet alors que le thème des services écosystémiques parlera plus aux entreprises.

Prenons le cas maintenant du CR IDF. Son représentant remarque que selon le contexte et selon les acteurs en présence, les valeurs avancées diffèrent. La valeur instrumentale, abordée principalement sous le prisme des services écosystémiques, sera toutefois peu utilisée par la structure. Deux raisons à cela. Cette valeur, pour notre interlocuteur, est utile en amont, au stade de sensibilisation. Or elle l'est moins pour le CR IDF qui est peu investi dans ce genre d'actions (par comparaison notamment à Natureparif) et qui « récupère plutôt le produit de la sensibilisation faite par d'autres ». Ainsi face à de nouveaux acteurs arrivant avec un projet, la valeur mobilisée sera déjà davantage la valeur patrimoniale. Par ailleurs, la valeur instrumentale est également peu utilisée par notre interlocuteur qui cherche à montrer qu'il partage les mêmes valeurs que ses interlocuteurs principaux, les associations naturalistes, « les convaincus ».

« Si jamais on mettait trop en avant la valeur instrumentale, [les associations de naturalistes et les naturalistes de terrain] se sentiraient en décalage, pas parce qu'ils sont contre mais parce qu'ils auraient l'impression qu'on laisse de côté les deux autres valeurs [en parlant de la valeur intrinsèque et de la valeur patrimoniale]. » (Vincent Hulin – CR IDF. 13/03/2012)

La stratégie de positionnement de cet acteur est donc tout autre de celle choisie par Humanité et Biodiversité et WWF France qui mènent des activités de lobbying et pour qui il s'agit de faire adhérer un maximum de gens ; valeurs de persuasion pour ces derniers, les valeurs portées par le CR IDF sont plutôt des valeurs partagées.

D.3.3 Concilier les valeurs de chacun

Ce dernier point montre comment certaines des structures rencontrées doivent concilier les valeurs affichées dans leurs statuts avec celles parfois diversement défendues à l'intérieur même de la structure,

avec celles des acteurs locaux et celles également considérées dans les méthodes d'évaluation de la biodiversité.

Le cas des Parcs naturels régionaux est à ce titre fort intéressant. Le représentant de la FPNRF souligne notamment comment, dans le cadre du renouvellement de leur plan de gestion, les réserves naturelles présentes dans les Parcs ont à concilier les valeurs portées par différents acteurs. Les Parcs naturels régionaux, créés pour préserver un patrimoine naturel et culturel de « très belle qualité », attribuent à la biodiversité une valeur patrimoniale. Toutefois, les évaluations classiques que sont tenues de faire environ tous les cinq ans les réserves naturelles au moment du renouvellement de leur plan de gestion s'appuient sur des méthodes d'évaluation quantitative focalisées sur les espèces remarquables ou sur un recensement exhaustif des espèces présentes. Notre interlocuteur souligne qu'une part de la biodiversité valorisée par le Parc, tels les éléments de biodiversité attachés aux savoir-faire des agriculteurs et des forestiers, est alors négligée. Outre le problème des méthodes d'évaluation imposées, est évoqué le fait que les gestionnaires doivent également trouver des compromis entre les associations environnementalistes, « qui veulent laisser la nature "faire toute seule" » et les autres, – agriculteurs, forestiers, habitants ou élus, qui, eux, « veulent intervenir pour maintenir la nature telle qu' [ils l'ont] toujours vue depuis un siècle et qui est leur patrimoine ». Les gestionnaires des Parcs doivent donc trouver des compromis pour satisfaire les valeurs portées par chacun, les valeurs intrinsèques pour les uns, les valeurs patrimoniales pour les autres.

Ce travail de conciliation des valeurs différemment portées selon les acteurs, de recherche de compromis, est également relaté par le représentant de la FNC. Celui-ci fait part de différences de représentation chez les chasseurs selon les espèces animales. Ainsi, les chasseurs distinguent les espèces « passionnelles » des espèces « conflictuelles ». Les espèces passionnelles constituent leur gibier de prédilection ; les chasseurs ont une passion pour ces espèces ou parfois pour les techniques de chasse particulières auxquelles ils doivent avoir recours. Notre interlocuteur explique que les espèces prédatrices de ces espèces passionnelles deviennent pour le chasseur des espèces conflictuelles. La FNC doit alors trouver des compromis pour assurer une gestion durable des espèces gibiers.



ATTENTES DES ACTEURS, CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

E.1 ATTENTES DES ACTEURS DU COS SUR LE THÈME DES VALEURS

E.1.1 Problèmes d'acceptabilité et de reconnaissance

Parmi les porteurs d'enjeu interrogés, nombreux sont ceux à avoir souligné les problèmes d'acceptabilité et de reconnaissance, auprès de la société ou des politiques, de leurs activités dans la conservation ou l'utilisation durable de la biodiversité. Ces problèmes de reconnaissance transparaissent aussi derrière le manque d'indicateurs souligné par quelques-uns de nos interlocuteurs qui souhaitent pouvoir mieux valoriser leurs efforts réalisés dans le domaine de la biodiversité ([point traité dans la section suivante](#)). Ces questions peuvent sembler au premier abord hors de propos dans ce travail sur les valeurs de la biodiversité. Nous verrons cependant de quelle manière les porteurs d'enjeu interrogés lient ces questions au thème des valeurs.

La représentante de l'Onema fait part notamment des problèmes d'acceptabilité des mesures mises en œuvre sur le terrain par les agences de l'eau, auprès des parties prenantes (riverains, aménageurs, hydroélectriciens...). Ces problèmes d'acceptabilité viennent, selon elle, de différences de représentation et de valorisation d'un même bassin hydrographique selon les usagers et en fonction de leur position géographique par rapport à celui-ci. L'appréciation d'un cours d'eau n'est en effet pas la même selon que les usagers se situent en amont ou en aval du cours, puisque ceux supportant les coûts d'entretien ne sont pas toujours ceux obtenant les bénéfices. Ces problèmes posent là des questions de spatialité et de relations entre les espaces (connectivité) mais aussi des questions de temporalité. Chaque aléa climatique rappelle la vulnérabilité des écosystèmes et l'importance de maintenir un bon état ou fonctionnement écosystémique. Aussi, selon notre interlocutrice, les valeurs attribuées par les usagers aux écosystèmes

aquatiques, et les priorités données à leur préservation et leur restauration, dépendront fortement du temps qui les sépare du dernier événement climatique extrême.

Pour améliorer l'acceptabilité des mesures de terrain, un travail sur les valeurs de la biodiversité paraît pour l'Onema nécessaire. Il s'agirait de réaliser un travail à la fois de promotion des actions sous l'angle des valeurs auprès des acteurs locaux mais aussi d'amélioration des connaissances en sciences humaines et sociales sur la question des représentations.

Les problèmes de reconnaissance des activités sont également au cœur des préoccupations du CNPMEM et de la FNC. Sur ce point, leurs discours sont très proches, qu'il s'agisse d'enjeux liés dans un cas à une activité économique (CNPME), dans l'autre à une activité de loisir (FNC). D'après le discours de ces structures, l'activité de pêche et l'activité de chasse, plus largement le pêcheur et le chasseur, pâtissent d'une mauvaise image auprès de la société : bien qu'elle se soit améliorée depuis ces dernières années, l'image du pêcheur¹, véhiculée dans les médias, est celle d'un « prédateur » ; le chasseur apparaît aux yeux de la société comme un « méchant ». Notre interlocuteur de la FNC lie ce déficit d'image à une évolution des valeurs attribuées par la société à la nature et à l'animal où entrent en jeu des questions d'éthique et de bien-être animal et dans le cadre desquelles la chasse devient un poids négatif, une « valeur négative ». Ces valeurs sont, selon lui, fondées sur une vision actuelle « idyllique » des relations entre l'homme et l'animal et entre les animaux eux-mêmes, occultant « les aspects négatifs de la biodiversité » (nuisances, maladies...). Ainsi Jean-Pierre Arnauduc fait référence, en parlant de ces valeurs sociétales nouvelles de la nature, à :

« [t]outes les valeurs qui sont en train de se générer dans la société autour de la nature et l'animal,

1. Pour comprendre et améliorer l'image du pêcheur, le CNPME a mandaté en 2011 l'institut IPSOS pour effectuer un sondage sur la perception de la filière pêche et des pêcheurs par les Français. Ce sondage a été actualisé fin 2012.

ces valeurs “politiquement correctes” fondées sur une vision Walt Disney, idyllique de la nature et de l’animal. Dans ce monde de valeurs-là, nous, les chasseurs, apparaissions comme les méchants. Ça a effectivement des conséquences sur notre activité, en termes de réglementations et beaucoup en termes de contentieux juridiques [...]. » (FNC. 12/03/2012)

Dans ce contexte, le CNPME et la FNC travaillent pour faire valoir et ainsi faire reconnaître respectivement l’activité de pêche et l’activité de chasse. Le CNPME insiste sur le fait que le pêcheur professionnel est un acteur économique responsable, qu’il respecte non seulement les réglementations mais qu’il s’engage aussi dans des démarches volontaires de pêche responsable en s’impliquant dans de nombreux programmes et expérimentations visant à rendre la pêche plus durable². Le CNPME souligne aussi que le pêcheur, par sa connaissance du milieu et de ses éventuelles modifications, joue un rôle de « sentinelle de la mer ». La FNC tente de valoriser la chasse en s’appuyant sur d’autres valeurs sociétales émergentes telles que les valeurs accordées au caractère authentique, au terroir, au patrimoine, et en mettant en avant les valeurs associées à la chasse, parlant des émotions ressenties, de la découverte de soi, du lien social créé.

Ce besoin de reconnaissance est exprimé par d’autres structures interrogées. L’UFS demande une reconnaissance de l’ensemble des activités des semenciers et une intégration de ces derniers aux discussions ayant cours sur la biodiversité. L’attribution et la reconnaissance de différentes valeurs à la biodiversité devraient, selon l’UFS, permettre d’asseoir la reconnaissance de leurs activités, notamment la reconnaissance du travail de description du matériel génétique, dans la conservation des espèces cultivées et de dédier des moyens pour cette conservation.

Le représentant de la CDC Biodiversité évoque la question de l’acceptabilité de la compensation des impacts résiduels causés à la nature, par la société. Selon notre interlocuteur, cette compensation, et l’objectif qu’elle vise de « pas de perte nette », engendrerait chez une part de la société plus de craintes que l’inaction elle-même. Il considère que la compensation suscite notamment des doutes quant à ses objectifs réels : pour cette part de la société, elle ne servirait là que de prétexte à la destruction.

Le représentant du CRRG appelle à une reconnaissance nationale du patrimoine domestique comme un patrimoine

à part entière, au même titre qu’un patrimoine culturel, architectural ou naturel. Il part du constat que les races animales menacées ne bénéficient pas aujourd’hui d’un statut de protection et qu’il n’existe pas comme pour les espèces menacées, de liste des races animales menacées. Il considère que la reconnaissance du patrimoine domestique pourrait aider l’ensemble des acteurs impliqués dans sa protection et permettre notamment d’allouer des moyens pour mener à bien ce travail.

E.1.2 L’évaluation de la biodiversité

Réflexions et questions autour des services écosystémiques

Certains acteurs interviewés ont fait état de diverses réflexions en cours sur le champ des services écosystémiques et de leur évaluation, et ont exprimé de nombreuses attentes sur ce thème.

Ainsi, la question des services écosystémiques monte en puissance à l’Onema. Cette notion n’est toutefois pas nouvelle pour les agences de l’eau qui ont été amenées à s’y intéresser dans le cadre des évaluations économiques³ demandées par la directive cadre sur l’eau (DCE, 2000)⁴, selon un calcul coûts-bénéfices. Il s’agit néanmoins pour l’Onema d’élargir le prisme par lequel les services écosystémiques sont considérés⁵ et évalués. Concernant l’évaluation économique des services rendus par les zones humides, elle ne doit pas être, selon la représentante de l’Onema, l’apanage des économistes mais doit au contraire être traitée dans une approche pluridisciplinaire, associant sciences de la nature et sciences sociales. Selon notre interlocutrice, les valeurs de la biodiversité, et notamment la monétarisation de ces valeurs, soulèvent aussi des questions d’ordre philosophique et moral touchant au système de valeurs propre à chaque individu, qui nécessitent alors le concours, entre autres, de sociologues, de philosophes et de juristes. Elle considère que bien que difficiles à évaluer, les valeurs « symboliques »⁶ et « patrimoniales » doivent être prises en compte et que, dans un contexte où les valeurs accordées aux éléments de la biodiversité varient dans le temps et dans l’espace, les méthodes d’évaluation

2. Le CNPME a publié en 2010 un document recensant les bonnes pratiques des pêcheurs (*Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises*) pour une reconnaissance des pratiques des pêcheurs au niveau de la société mais aussi au niveau des réglementations française et européenne.

3. Parmi les actions engagées par les agences de l’eau sur cette question, sont évoqués par notre interlocutrice de l’Onema les travaux réalisés avec le Commissariat général au Développement durable (CGDD) à ce sujet.

4. La DCE demande aux Etats membres de l’Union européenne une analyse économique par les coûts de l’utilisation de l’eau, des services liés à l’utilisation de l’eau (captage, traitement des eaux...).

5. Amigues J.-P. & Chevassus-au-Louis B., 2011. *Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels*, Onema, 172 p.

6. « [C]onvoquant les aspects d’esthétique, d’éthique, de religion, de valeurs sacrées, ce qui échappe un peu à l’homme » (propos d’une collègue citée par notre interlocutrice de l’Onema).

contingente⁷ restent à ce jour discutables. Réussir à évaluer l'ensemble des valeurs est néanmoins essentiel pour l'Onema pour, en cas de préjudice environnemental, sensibiliser les magistrats aux valeurs des écosystèmes, aux valeurs associées au bon état écologique.

L'approche par les services écosystémiques est regardée aujourd'hui dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques comme un outil pouvant aider à la décision. Cette approche alimente en particulier les discussions qui ont lieu à l'échelle européenne sur la mise en œuvre de la DCE. Dans le cadre d'une activité *ad hoc* sur l'interface Science et Politique de l'eau, la DG RTD⁸ et l'Onema ont organisé, en 2011 un séminaire sur le thème⁹ : « Le concept des services écosystémiques peut-il aider à la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau ? ». Cet événement visait à discuter de la façon dont la notion de services écosystémiques, en faisant le lien entre le bon état écologique des masses d'eaux – objectif posé par la DCE – et les bénéfices sociaux, économiques, environnementaux engendrés, peut activer certains leviers politiques et faciliter ainsi la mise en place de la directive.

Humanité et Biodiversité s'intéresse depuis quelques années (2008-2009) aux mesures fiscales qui pourraient être développées pour la protection de la nature à partir de l'évaluation économique des services écosystémiques par les coûts. Plusieurs mesures ont, à ce titre, été explorées et proposées par cette association pour la réforme fiscale de 2011¹⁰. Parmi celles-ci, était proposée l'application du principe de pollueur-payeur pour les services écosystémiques, les coûts de restauration d'un service écosystémique devant alors être supportés par les auteurs de sa destruction. Une autre piste présentée était la mise en place d'une redevance pour les services écosystémiques utilisés : au même titre que les redevances demandées par l'Etat pour l'occupation du domaine public, il pourrait y avoir des redevances pour les services écosystémiques soutenant l'activité économique. Humanité et Biodiversité espère voir ainsi émerger de ces réflexions une autre économie ou d'autres fondements du système économique.

Les services écosystémiques font également l'objet d'un travail au sein du Comité français de l'UICN. Ce travail s'articule en trois volets : l'historique du concept

des services écosystémiques¹¹, les services fournis en fonction de six grands types d'écosystèmes, et enfin l'intégration des services écosystémiques dans les politiques publiques aux niveaux régional et national. Les membres de l'UICN rencontrés précisent cependant le positionnement du Comité français de l'UICN par rapport à ce travail. Aussi, ils expliquent que le Comité, refusant de travailler sur la monétarisation de la biodiversité, a pour but, en menant ce travail, de mettre en avant les valeurs associées aux services écosystémiques et non de soutenir leur valorisation économique. Ils ajoutent également que l'intention d'un tel travail est de donner une autre ampleur au débat actuel en montrant l'existence d'une quantité de services écosystémiques « invisibles », rendant difficile l'établissement de valeurs d'échange.

C'est un thème qui est de plus en plus pris en compte dans les politiques. Les services écosystémiques occupent par exemple une place importante dans la nouvelle stratégie européenne de la biodiversité de 2011, une des actions demandées aux Etats étant notamment de cartographier les écosystèmes et leurs services et d'en évaluer l'état d'ici à 2014. L'entrée en scène depuis ces dernières années des services écosystémiques dans les discours laisse entrevoir aussi certaines postures nouvelles des acteurs sur le sujet, qui cherchent ainsi à accroître notamment la reconnaissance de leurs activités (exemple de la FNC qui assimile la chasse à un service écosystémique).

Tous les acteurs ne manifestent cependant pas le même intérêt pour les services écosystémiques. Comme évoqué précédemment, le représentant de la Confédération Paysanne exprime ses inquiétudes par rapport à l'attribution d'une valeur économique aux services écosystémiques, considérés en dehors de leurs écosystèmes, à leur mise sur le marché global et à l'orientation des options de protection et des risques de destruction qui en découlent. La question des services écosystémiques et de leur rémunération ne peut, selon lui, être abordée que dans un contexte local, à une échelle proche de l'écosystème. Jean-François Berthelot du RSP partage les mêmes craintes. Pour notre interlocuteur, les termes du débat sont trop souvent inversés, la biodiversité fournissant, de par sa constitution, des services écosystémiques mais n'étant pas là pour les produire.

De nombreux acteurs ont souligné le manque de connaissances sur les services écosystémiques, allant de l'identification même de ces services, de leur qualification, leur délimitation à leur quantification (PNF, MEDEF, RTE, WWF France).

7. Méthode d'évaluation économique d'éléments ou de processus de la biodiversité n'ayant pas de marché par le biais d'enquêtes (ex. évaluation du consentement à payer pour protéger tel élément ou processus) (Weber, 2003). Référence : Weber J., 2003. « L'évaluation contingente : les valeurs ont-elles un prix ? », CERI, juillet/août 2003, 16 p.

8. Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne.

9. 29-30 septembre 2011 à Bruxelles (Belgique) sous le titre : "Implementation of the Water Framework Directive: when ecosystem services come into play".

10. Voir, à ce titre, les propositions, travaillées conjointement par Humanité et Biodiversité et la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme et portées par FNE et la Ligue pour la Protection des Oiseaux, sur « Réforme fiscale 2011 et Biodiversité : propositions ».

11. UICN France, 2012. *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – volume 1 : contexte et enjeux*, Paris, 47 p.

Des attentes particulières sont exprimées par les porteurs d'enjeu sur l'évaluation des services écosystémiques. Les Parcs nationaux et Humanité et Biodiversité parlent notamment, en se référant à l'accès aux milieux naturels et aux services écosystémiques, de la « valeur sociale » et des efforts à conduire pour mieux la comprendre et la mesurer. Les Parcs nationaux soulignent à ce propos que la demande sociale d'avoir accès à des espaces protégés paraît de plus en plus forte mais qu'elle est toutefois difficile à mesurer. Humanité et Biodiversité pose au-delà la question du lien social, d'une solidarité écologique sociale autour des services écosystémiques.

En conclusion, les services écosystémiques et leur évaluation sont un thème qui suscite l'intérêt de certains porteurs d'enjeu, qui considèrent qu'ils ouvrent de nouveaux champs d'argumentation possibles. Ils permettent de prendre en compte la biodiversité dans les activités humaines, d'intégrer les valeurs de la biodiversité dans les valeurs de la société, d'aider à la décision et de soutenir de nouveaux modes de financement de la conservation de la biodiversité. Pour d'autres porteurs d'enjeu, la question des services écosystémiques suscite au contraire des craintes et des réticences car selon ces acteurs, ils peuvent engendrer la mise sur le marché de la biodiversité et accroître les risques de sa destruction.

Manque d'indicateurs

Le besoin d'indicateurs de biodiversité est exprimé dans différents domaines d'activités. Pour de nombreux porteurs d'enjeu interrogés, la prise en compte de la biodiversité et des valeurs associées semble en dépendre.

Le représentant de RTE souligne le manque d'indicateurs dont sa structure dispose aujourd'hui pour pouvoir mesurer la valeur de la biodiversité avant et après un projet *biodiversité*. Le seul indicateur dont RTE dispose aujourd'hui est le nombre d'hectares sur lesquels l'entreprise a contractualisé un projet *biodiversité*, indicateur jugé insatisfaisant. Développer d'autres indicateurs serait, pour RTE, primordial pour deux raisons, premièrement pour faire reconnaître, aux autres acteurs de la société, la plus-value apportée par les projets en termes de biodiversité, deuxièmement pour justifier en interne des investissements faits et définir des priorités d'actions. En effet, les entreprises ont l'habitude, pour justifier leurs investissements, de mettre en regard une autre valeur ou externalité. Par exemple, l'externalité connue pour les réseaux électriques est l'« énergie non distribuée » ; l'investissement fait pour installer une nouvelle ligne électrique est ainsi justifié par un calcul du coût et des pertes associés à l'énergie non distribuée si la ligne n'est pas mise en place. Les secteurs routier et ferroviaire considèrent, eux, pour construire une nouvelle autoroute ou ligne de chemin de fer le temps gagné par

les usagers. De la même façon, il importe pour RTE d'être capable d'apprécier le gain pour la biodiversité des projets menés et de le mettre sur une échelle de valeurs. Des indicateurs de la valeur de la biodiversité constitueraient, pour cet acteur, un outil d'évaluation du bien-fondé des actions entreprises pour le maintien de la biodiversité, et ce faisant du bien-fondé de considérer les valeurs attribuées par les autres porteurs d'enjeu.

Cette demande des entreprises d'indicateurs de biodiversité mesurant la situation avant/après projet ou avant/après activité a également été relatée par la représentante du WWF France. Notre interlocutrice évoque à ce titre le travail réalisé par son ONG avec le groupe de matériaux de construction Lafarge, pour établir un indicateur mesurant la biodiversité présente, dans une carrière ouverte, avant et après exploitation. Elle exprime alors la difficulté qu'il y a à mesurer la biodiversité présente avant/après activité lorsque l'écosystème réhabilité diffère de l'écosystème initial.

Par ailleurs, le représentant de la FPNRF met en avant le manque d'indicateurs « synthétiques » dont disposent les Parcs, naturels régionaux et nationaux, et les réserves naturelles pour évaluer leur territoire. Il souligne la nécessité de tels indicateurs pour mesurer la biodiversité, non plus seulement au travers des espèces emblématiques et mesurables comme cela est pratiqué aujourd'hui, mais dans sa globalité et à l'échelle du paysage, et pouvoir alors appréhender d'autres formes de valeurs de la biodiversité. Les méthodes d'évaluation classique ne permettent pas notamment à ce jour de juger des actions des Parcs naturels régionaux dans la préservation du caractère patrimonial d'un paysage. D'autres méthodes d'évaluation sont, selon notre interlocuteur, à mettre en place pour examiner la biodiversité sous le prisme des valeurs. Certains Parcs naturels régionaux et réserves naturelles réfléchissent notamment à l'établissement et à l'usage d'une méthode d'évaluation qualitative pour estimer l'évolution globale du territoire et en particulier l'évolution de son patrimoine. L'évaluation testée est faite par un groupe de « *connaisseurs du territoire* » (randonneurs, élus, responsables forestiers, agriculteurs...) qui juge annuellement, selon une grille de notation, de l'expression des différentes menaces susceptibles de peser sur le territoire (surexploitation, surfréquentation, pollution...). Notre interlocuteur considère que ces évaluations, moins coûteuses et plus rapides à réaliser, ont aussi l'intérêt d'être plus facilement lues par les élus.

Les Parcs naturels régionaux sont également demandeurs d'indicateurs de biodiversité simples et d'utilisation facile, pour faire prendre conscience aux acteurs locaux (riverains, agriculteurs....) de la biodiversité qui les entoure, pour que ceux-ci se l'approprient et, ce faisant, cherchent à la préserver.

Le besoin d'indicateurs est également ressenti, d'après la FNSEA, par les exploitants agricoles qui veulent des éléments tangibles pour pouvoir apprécier l'utilité, sur le plan agronomique et économique, de maintenir par exemple des arbres et des haies sur leur exploitation.

Pour l'IDF, il s'agirait surtout d'améliorer l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)¹², pour qu'il prenne mieux en compte la perception que les propriétaires forestiers ont de la biodiversité, des valeurs associées et qu'il soit ainsi mieux apprécié par ces propriétaires. Pour ce faire, l'IDF

12. Outil mis au point par l'IDF pour décrire un peuplement forestier et évaluer sa capacité d'accueil en espèces et en communautés.

jugerait utile d'engager un travail sur les conceptions des propriétaires forestiers sur la biodiversité et les valeurs associées.

A ces remarques peut être ajoutée celle faite par le WWF France sur l'absence d'une mesure universelle de la biodiversité, telle que la tonne de carbone dans le cas du CO₂, pour avoir un discours théorique global.

En conclusion, de nombreux interlocuteurs ont évoqué leur souhait de voir développer des indicateurs de la biodiversité et de ses valeurs afin que la prise en compte de celles-ci dans les activités puisse être améliorée.

E.2 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Proposant, pour cadre d'analyse, trois grands types de valeurs, – la valeur intrinsèque, la valeur patrimoniale et la valeur instrumentale –, cette étude visait à identifier, par le recueil et l'analyse des discours, les approches et positionnements par rapport au thème des valeurs chez vingt-cinq porteurs d'enjeux. Elle a permis de mettre l'accent sur trois points principaux : **i)** la diversité des logiques d'attribution de valeurs à la biodiversité selon les acteurs, leur domaine d'activité et les enjeux qu'ils portent ; **ii)** l'influence du cadre politique et juridique sur la reconnaissance de valeurs ; et **iii)** le jeu des valeurs dans les stratégies de positionnement des organismes.

Retenons tout d'abord qu'à partir d'un schéma simplifié des grands types de valeurs (valeur intrinsèque, valeur patrimoniale, valeur instrumentale), utilisé comme point de départ pour les échanges, une grande diversité d'approches et de désignations des valeurs de la biodiversité s'exprime, avec une appréhension variable de chaque type de valeurs proposé. La *valeur intrinsèque* fait émerger dans les discours des porteurs d'enjeux une autre terminologie ; ainsi est-elle appelée diversement « valeur éthique », « valeur morale » ou encore « valeur affective ». Dans le domaine des ressources génétiques, la valeur intrinsèque prend un sens particulier : la valeur associée aux propriétés intrinsèques du matériel génétique. La *valeur patrimoniale* et la *valeur instrumentale* semblent être pour les porteurs d'enjeux des notions plus opératoires ; les acteurs s'en emparent plus aisément et sont plus enclins à en parler. Leur attachement à la valeur patrimoniale recouvre toutefois des préoccupations multiformes, tant en ce qui concerne l'objet de cette valeur (gènes, espèces, écosystèmes, éléments culturels) que l'objectif poursuivi (éviter la perte d'éléments remarquables ou rares, respecter le produit passé, transmettre aux générations futures...).

Valeur intrinsèque, valeur patrimoniale et valeur instrumentale ne sont pas mobilisées de façon

exclusive ; ces trois types de valeurs sont souvent invoqués et articulés dans les points de vue des porteurs d'enjeux.

Les valeurs attribuées à la biodiversité apparaissent, pour de nombreux porteurs d'enjeux, liées à leurs activités (ou à celles des acteurs qu'ils représentent). L'expression de valeurs de la biodiversité renvoie alors à des considérations additionnelles comme les valeurs associées à leurs activités ou la reconnaissance de leur métier, voire de leur relation particulière avec la biodiversité. Chez certains porteurs d'enjeux, gestionnaires des ressources génétiques, l'attribution de valeurs à la biodiversité est par exemple attachée au type d'actions exercé sur les ressources génétiques (caractérisation, conservation, amélioration, utilisation). Elle vise, ce faisant, à valoriser l'ensemble du travail accompli et à défendre une position vis-à-vis de la protection de la biodiversité, à travers la gestion des ressources génétiques. Chez d'autres porteurs d'enjeux impliqués dans la gestion des ressources naturelles tels les chasseurs ou les pêcheurs, valeurs de la biodiversité et valeurs associées à leurs activités sont étroitement imbriquées. L'attribution de valeurs à la biodiversité permet d'appuyer le rôle des usagers de la nature (chasseurs, pêcheurs) dans la gestion durable de la biodiversité. Les valeurs, en particulier intrinsèques et patrimoniales, apparaissent alors mobilisées pour faire face aux problèmes de reconnaissance de ces activités dans le champ de la conservation de la biodiversité. Chez d'autres acteurs, investis dans la protection de la nature ou la gestion d'espaces naturels, le champ des valeurs attribuées à la biodiversité se voit élargi et repensé : cet élargissement accompagne l'adoption de nouvelles stratégies argumentatives de ces structures pour justifier, auprès des différents publics, la protection de la biodiversité, pour faciliter le dialogue et convaincre les partenaires des actions engagées ou à engager.

Le thème des valeurs de la biodiversité permet d'asseoir des stratégies de positionnement. Certains

porteurs d'enjeux refusent de parler de « valeurs » car ils estiment que le terme est galvaudé et légitime un rapport instrumental à la biodiversité, une forme de « marchandisation » de la nature. D'autres mettent en avant dans leur discours l'importance de leurs activités en les présentant comme « créatrices » de valeurs pour la biodiversité. D'autres encore mettent en place différentes stratégies de positionnement au regard des valeurs portées par leurs interlocuteurs et adaptent alors leur discours.

Le cadre politique et juridique joue un rôle essentiel dans la reconnaissance, ou au contraire la non-reconnaissance, des valeurs de la biodiversité par les porteurs d'enjeux. Ce point a été soulevé spontanément par de nombreux acteurs pour rendre compte des effets et des limites des choix politiques et juridiques sur l'efficacité des mesures de protection de la biodiversité. Pour certains, c'est le cadre politique et juridique, lui-même, qui détermine les valeurs à prendre en compte. Chez d'autres au contraire, il suscite un rejet s'il est perçu comme mettant trop l'accent sur certaines valeurs.

Par une lecture transversale, cette étude met en évidence un large éventail de positionnements des acteurs entre une appréhension de la biodiversité pour sa valeur en soi (valeur intrinsèque) et une appréhension de la biodiversité pour les services que les sociétés humaines en retirent (valeur instrumentale). Elle montre un glissement progressif vers une instrumentalisation de la biodiversité, de ses éléments ou processus. Cette instrumentalisation s'observe aussi à un second niveau, celui des valeurs qui sont attribuées à la biodiversité, à travers les stratégies de positionnement qu'adoptent les porteurs d'enjeux, pour permettre notamment le dialogue et la négociation. Cette double instrumentalisation ne prend sens qu'au regard de la biodiversité considérée, en fonction des enjeux qui s'y rapportent, dans un territoire

et un contexte socio-économique donnés. Elle reflète ainsi le pluralisme des valeurs qui peuvent être attribuées à la biodiversité en fonction des porteurs d'enjeux en présence.

Cet état des lieux des valeurs de la biodiversité considérées par les porteurs d'enjeux met finalement en lumière les ressorts de leur positionnement vis-à-vis de la biodiversité, alors même que les valeurs de la biodiversité sont peu formulées dans le quotidien des acteurs.

Quelques perspectives possibles se dégagent. Tout d'abord, un travail approfondi de sémantique pourrait être mené afin de s'accorder sur un vocabulaire commun. Ensuite, le rôle joué par le cadre politique et juridique sur la reconnaissance des valeurs de la biodiversité et sur l'avancée des efforts de protection de la biodiversité mériterait d'être approfondi, par exemple à travers une analyse des valeurs prises en compte dans les principales politiques environnementales et les textes juridiques. Ceci permettrait d'affiner la réflexion sur l'adéquation entre les valeurs reflétées par les politiques et le droit et les valeurs reconnues par les acteurs. L'utilisation du concept polysémique et subjectif de patrimoine dans les espaces de négociation et de décision pourrait également être étudiée plus avant. De plus, il pourrait être intéressant de conduire au niveau régional ou local des études de cas pour saisir la façon dont les valeurs s'expriment dans différentes activités liées à la biodiversité ou engageant des questions de biodiversité (exemple : projet d'aménagement du territoire). A ce titre, les acteurs du COS ont exprimé de fortes attentes en termes d'outils et de méthodes permettant de mobiliser concrètement les valeurs de la biodiversité. Ainsi, ces différents travaux permettraient de progresser dans la compréhension et la prise en compte des valeurs de la biodiversité aux différentes échelles d'action et de décision.



ANNEXES

ANNEXE 1 :

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

CDC Caisse des Dépôts et Consignations	l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Onema Office national de l'eau et des milieux aquatiques
CGDD Commissariat général au Développement durable	FCBN Fédération des Conservatoires botaniques nationaux	PNF Parcs nationaux de France
CNPMEM Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins	FNC Fédération Nationale des Chasseurs	R.O.C. Rassemblement des Opposants à la Chasse
CNRS Centre national de la recherche scientifique	FNE France Nature Environnement	RTE Réseau de transport d'électricité
COS Conseil d'Orientation Stratégique	FNSEA Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles	RSP Réseau Semences Paysannes
CR IDF Conseil régional d'Ile-de-France	FPNRF Fédération des Parcs naturels régionaux de France	SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
CRRG Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais	ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement	SCAP Stratégie de création d'aires protégées
CS Conseil Scientifique	IDF Institut pour le développement forestier	SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
DCE Directive cadre sur l'eau	Ifremer Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer	UFS Union française des semenciers
DIREN Direction Régionale de l'Environnement	INRA Institut national de la recherche agronomique	UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature
DRE Direction Régionale de l'Equipement	Leem Les entreprises du médicament	UNICEM Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
DREAL Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	MA <i>Millennium Ecosystem Assessment</i>	UPMC Université Pierre et Marie Curie
DRIRE Direction Régionale de	MEDEF Mouvement des entreprises de France	WWF Fonds mondial pour la nature

ANNEXE 2 :

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE

Elise DEMEULENAERE , ethnologue, CNRS	Richard RAYMOND , géographe, CNRS
Isabelle DOUSSAN , juriste, INRA	Jean-Michel SALLES , économiste, CNRS
Harold LEVREL , économiste, Ifremer	François SARRAZIN , écologue, UPMC
Virginie MARIS , philosophe, CNRS	

ANNEXE 3 :

LISTE DES DOCUMENTS LIÉS AU THÈME DES VALEURS DE LA BIODIVERSITÉ PRODUITS PAR LES STRUCTURES MEMBRES DU COS

Les documents inventoriés (partie A.1.3) sont les brochures, rapports, ouvrages, etc., liés au thème de la biodiversité produits par les structures du COS et généralement consultables en ligne. Cette recherche bibliographique a été étendue aux structures du COS ayant une représentation internationale (comme pour l'UICN et le WWF). Peu de documents portent explicitement sur les valeurs de la biodiversité mais tous traitent de manière directe ou indirecte de ce thème. Ont alors été recensés :

- ▶ Les textes portant sur les valeurs de la biodiversité à proprement parler,
- ▶ Les études portant sur l'évaluation, notamment économique, de la biodiversité et des services écosystémiques¹,
- ▶ Les documents en lien avec la question des marchés de la biodiversité, ou sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leurs utilisations (APA) (incluant les écrits portant sur un sujet connexe, la biopiraterie),
- ▶ Les guides de bonnes pratiques, allant dans le sens de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité,
- ▶ Les documents sur les stratégies de certains organismes, en particulier des entreprises, vis-à-vis de la biodiversité², en réponse ou non à des obligations légales³.

AgroParisTech⁴

2010

Houdet J., 2010. *Entreprises, biodiversité et services écosystémiques : Quelles interactions et stratégies ? Quelles comptabilités ?*, Thèse de doctorat de l'Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, AgroParisTech, Paris, 356 p.

1. Les études et rapports sur le sujet sont nombreux, l'objet évalué varié (évaluation des ressources naturelles, de la conservation d'un écosystème, de la biodiversité côtière...), les modes d'évaluation et d'intervention divers (estimation de la valeur économique totale ou exclusivement des valeurs d'usage ; évaluation des coûts et des bénéfices de la biodiversité ; mise en œuvre d'instruments économiques : paiements pour services environnementaux, compensation, création de marchés...).
2. Exemple notamment des documents sur les risques et les opportunités pour les entreprises de prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies.
3. Comme par exemple l'application de la directive « responsabilité environnementale » de 2004, obligeant les exploitants à prévenir ou empêcher les dommages causés sur l'environnement.
4. AgroParisTech constitue un membre du COS particulier, puisque cet établissement de formation est également un acteur de la recherche académique. Il est utile de rappeler que ce n'est pas à ce titre qu'il est membre du COS, mais sous l'angle des enjeux de formation et d'éducation relatifs à la biodiversité. Par conséquent, la recherche bibliographique ne porte pas sur les publications des chercheurs de l'établissement, mais bien sur les documents pouvant témoigner de la prise en compte de la thématique des valeurs dans les activités de formation (programmes de cours, travaux d'étudiants, etc.)

2009

Colon M., Mattersdorf G. & Pavageau C., 2009. *La place de l'évaluation économique de la biodiversité et des services écosystémiques dans les processus de décision*, Rapport d'ENV2, Engref/AgroParisTech, 62 p.
http://www.iddri.org/Publications/Rapports-and-briefing-papers/0903_Rapport-Engref-Biodiversite.pdf

2008

Boisset G., 2008. *Les systèmes de paiements pour services environnementaux (PSE) et l'eau : des opportunités pour aider les agriculteurs ?*, synthèse technique, AgroParisTech/Engref, IPTRID/FAO, 21 p.
<http://www.agroparistech.fr/IMG/pdf/mtp-synth08-Boisset.pdf>

Chevalier H., 2008. *Evaluer le coût des pratiques sylvicoles en faveur de la biodiversité forestière*, Mémoire de fin d'études, Formation des Ingénieurs Forestiers, AgroParisTech, 120 p.
http://docpatrimoine.agroparistech.fr/IMG/pdf/memoires/FIF/ff16chevalier_rapport.pdf

Association française des entreprises pour l'environnement (EpE)

2009

EpE, 2009. *Biodiversité : Quelles valeurs ? Pour quelles décisions ?*, Roadmap environnementale, mars 2009, 11 p.
http://www.epe-asso.org/pdf_rap/EpE_rapports_et_documents101.pdf

Association Orée

(documents téléchargeables sur www.oree.org/7priorites/biodiversite-economie/publications-et-bibliographie.html)

2012

Houdet J., Trommetter M. & Weber, J., 2012. "Understanding changes in business strategies regarding biodiversity and ecosystem services", *Ecological Economics*, 73: 37-46.

2011

Gonzalez G., 2011. "Innovative accountability methods for biodiversity", *business.2020*, 6 (1): 42-43.

2010

Houdet J., Trommetter M. & Weber J., 2010. *Rendre compte des dépendances et impacts en matière de biodiversité et de services écosystémiques. Vers la standardisation d'un Bilan Biodiversité*, Biodiversité & économie, Hors-série, Orée, FRB, 15 p.

2009

Gonzalez G. & Houdet J., 2009. *Accounting for biodiversity and ecosystem services from a management accounting perspective. Integrating biodiversity into business strategies at a wastewater treatment plant in Berlin*, Veolia Environnement / Orée, 18 p.

Houdet J., Pavageau C., Trommetter M. & Weber J., 2009. *Accounting for biodiversity and ecosystem services from a business perspective. Preliminary guidelines towards a Biodiversity Accountability Framework*, Cahier n° 2009-44, Ecole Polytechnique, Département d'Economie, 62 p.

Houdet J., Trommetter M. & Weber J., 2009. *Changing business perceptions regarding biodiversity: from impact mitigation towards new strategies and practices*, Cahier n° 2009-29, Ecole Polytechnique, Département d'Economie, 27 p.

2008

Houdet J., 2008. *Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises : Le Bilan Biodiversité des organisations*, Entreprises & Biodiversité, Orée, FRB, Paris, 393 p.

Association pour une fondation sciences citoyennes (FSC)

2006

Millot G. & Bonneuil C., 2006. *Savoirs libres et production de biens communs en réseau*, compte-rendu, rencontre du 3 décembre 2005, FSC, RSP, APRIL, 16 p.
http://sciencescitoyennes.org/wp-content/uploads/archives_doc/pdf/savoirs_ouverts.pdf

CDC Biodiversité

2008

Thiévent P. & Quenouille B., 2008. « CDC Biodiversité. Un moyen de compensation pour maintenir la biodiversité », *'Biodiversité, énergie et changements climatiques' Liaison Énergie-Francophonie*, numéro spécial septembre 2008 : 53-57.
<http://www.cdc-biodiversite.fr/files/File/Article%20Thievent-Quenouille%20LEF%20UICN2008.pdf>

2007

Piermont L., Thiévent P. & Quenouille B., 2007. « Un opérateur de la Biodiversité au service des infrastructures écologiques : une proposition de la Société Forestière », *PCM*, 10 : 18-21.
<http://www.cdc-biodiversite.fr/files/File/Piermont,%20Thievent,%20Quenouille%202008%20PCM.pdf>

Quenouille B., Rondet M. & Thiévent P., 2007. « Quand mutualiser les moyens financiers rime avec synergie d'actions de terrain », *Business.2010*, May 2007 : 12-13.
http://www.cdc-biodiversite.fr/files/File/Publications/2007/Quenouille_Rondet_Thievent_%20Mai07.pdf

2006

Rondet M. & Quenouille B., 2006. « Financer durablement la biodiversité en utilisant les mécanismes de marché ? », *La Jaune et la Rouge* : 16-18.

2005

Piermont L., 2005. « Gérer la nature », *Natures, Sciences, Sociétés*, 13 (1) : 62-67.

Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG)

2012

ENRx-CRRG, 2012. *Bilan d'activités 2011*, 68 p.

2006

ENRx-CRRG, 2006. *Races locales, variétés anciennes de fruits et de légumes – Regards croisés sur 20 ans de sauvegarde et de valorisation dans le Nord-Pas de Calais*, 18 p.

2005

CSENPC-CRRG, 2005. *La valorisation du patrimoine légumier régional et le lien au terroir*, Actes de la journée d'échanges CSENPC- CRRG du 12 septembre 2003, 52 p.
http://www.enrx.fr/fr/nos_ressources/docs_du_conseil_scientifique_de_l_environnement_nord_pas_de_calais

Collectif pour une alternative à la biopiraterie

2011

Costes C., 2011. « La biopiraterie, les savoirs traditionnels et le droit », *IKEWAN*, 67, janvier-février-mars 2008 : 3-7.
http://www.biopiraterie.org/sites/default/files/etudes/La_biopiraterie_les_savoirs_traditionnels_et_le_droit_-_Cyril_Costes.pdf

Johnson P., 2011. *Biopiraterie : Quelles alternatives pour les entreprises ?*, Mémoire de recherche, Laboratoire REEDS, Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 105 p.
http://www.biopiraterie.org/sites/default/files/etudes/Etude_Biocommerce_PJohnson_Avril2011.pdf

2010

Claudon H., 2010. *Le cadre juridique de la biopiraterie : imperfections et remèdes*, Mémoire de Master II Droit de l'environnement, des territoires et des risques, Université de Strasbourg, 83 p.
http://www.biopiraterie.org/sites/default/files/etudes/Le_cadre_juridique_de_la_biopiraterie_imperfections_et_remedes-3.pdf

2008

Joutard D., 2008. « Biopiraterie, quelles alternatives ? », *IKEWAN*, 67, janvier-février-mars 2008 : 8-11.
http://www.biopiraterie.org/sites/default/files/etudes/Alternatives_a_la_biopiraterie.pdf

Comité Man and Biosphere France (MAB France)

2008

Garnier L. (éd.), 2008. *Entre l'Homme et la nature, une démarche pour des relations durables*, Réserves de biosphère, Notes techniques 3-2008, Programme MAB, UNESCO, Paris, 140 p.

<http://www.mab-france.org/fr/publication/entre-lhomme-et-la-nature-une-demarche-pour-des-relations-durables/>

2006

MAB France, 2006a. *De la friche à l'assiette... Le paysage a du goût*, 4 p.

<http://mab-france.org/workspace/uploads/intranet/documents/de-la-friche-a-l-assiette.pdf>

MAB France, 2006b. *La chouette et le verger dans la réserve de biosphère des Vosges du Nord*, 4 p.

<http://mab-france.org/workspace/uploads/intranet/documents/la-chouette-et-verger-red.pdf>

Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMM)

2011

Villemur M., 2011. *Fiers d'être pêcheurs ! Des hommes, des métiers, des bonnes pratiques...*, CNPMM, MAAPRAT, 32 p.

<http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=h7#>

2010

Corre J., 2010. *Recensement des bonnes pratiques des professionnels des pêches maritimes françaises*, rapport final, novembre 2010, CNPMM, 202 p.

<http://www.comite-peches.fr/site/index.php?page=g81>

Commune de Sainte-Rose (La Réunion)

2012

Ville de Sainte-Rose, 2012. *Sainte-Rose à la rencontre de la nature et de la biodiversité*, 23 p.

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN)

2010

FCEN, 2010. *Pour une amélioration de la mise en œuvre des mesures compensatoires*, 4 p.

http://www.enf-conservatoires.org/mediatheque/actualite/Pour_une_amelioaration_des_Mesures_Compensatoires_Position_des_CEN_01_2010_def.pdf

2009

FCEN, 2009. *Charte éthique : un outil pour les mesures compensatoires*.

http://www.enf-conservatoires.org/mediatheque/actualite/compensation_docvalide.pdf

Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)

2011

'Partager les regards sur les prairies naturelles et l'agriculture,' *Le journal du concours agricole national des prairies fleuries dans les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux*, n°2, juillet 2011, 16 p.

http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=136:journ-al-du-concours-edition-2011&catid=39:medias-edition-2011&Itemid=106

2010

'Changer de regard sur la biodiversité', *Le journal du concours agricole national des prairies fleuries dans les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux*, n°1, juillet 2010, 15 p.

http://prairiesfleuries.espaces-naturels.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=69:journ-al-du-concours-edition-2010&catid=46:concours-agricole-national-dans-les-parcs&Itemid=76

2004

FPNRF, 2004. *Quatre fondements clés pour la préservation de la diversité biologique*, 8 p.

http://www.parcs-naturels-regionaux.fr/upload/doc_telechargement/grandes/4%20volets%20biodiversite.pdf

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

2008

FNC, 2008. *Valorisation de la venaison : Pourquoi ? A qui ? Comment ?*, Guide méthodologique, pratique et de réflexion, à l'attention des responsables d'associations et de sociétés de chasse, 93 p.

2004

FNC, 2004. *Jachère « Environnement Faune Sauvage »*, dépliant.

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)

2010

FNSEA, 2010. *La biodiversité dans l'exploitation agricole*, brochure de la FNSEA.

Fondation pour la nature et l'homme (FNH)

2011

Ligue ROC & FNH, 2011. « Réforme fiscale 2011 et Biodiversité : propositions », 7 p.

Fonds mondial pour la nature (WWF)

2011

PwC-WWF, 2011. *Roadmap for a green economy in the Heart of Borneo: a scoping study*, 81 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?201153/Roadmap-for-a-green-economy-in-the-Heart-of-Borneo-a-scoping-study

2010

Stolton S. & Dudley N., 2010. *Vital Sites: the contribution of protected areas to human health*, research report, WWF, Equilibrium Research, 104 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?191201/Human-health-linked-directly-to-forest-health

Tucker G. M., Kettunen M., McConville A. J. & Cottee-Jones E., 2010. *Valuing and conserving ecosystem services: a scoping case study in the Danube basin*, report prepared for WWF, Institute for European Environmental Policy, London, 89 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?198271/Valuing-and-conserving-ecosystem-services-a-scoping-case-study-in-the-Danube-Basin

2008

Minh Ha H., Van Noordwijk M. & Thu Thuy P. (eds.), 2008. *Payment for environmental services: experiences and lessons in Vietnam*, World Agroforestry Centre (ICRAF), Hanoi, 34 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?137521/Payments-for-environmental-services-in-Vietnam

Walsler M., Pohlmann K., Neumann C., 2008. *The Value of our Oceans. The Economic Benefits of Marine Biodiversity and Healthy Ecosystems*, WWF Germany, Frankfurt am Main, 39 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?146681/The-value-of-our-oceans

2007

Rietbergen-McCracken J., Steindlegger G. & Soh Koon C., 2007. *High conservation value forests: the concept in theory and practice*, WWF International, Gland, 25 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?93560/High-Conservation-Value-Forests-The-concept-in-theory-and-practice

2006

Stolton S., Maxted N., Ford-Lloyd B., Kell S. & Dudley N., 2006. *Food Stores: using Protected Areas to Secure Crop Genetic Diversity*, research report, WWF, Equilibrium, University of Birmingham, 135 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?110200/Food-Stores-Using-Protected-Areas-to-Secure-Crop-Genetic-Diversity

2005

Blanch S, Rea N & Scott G, 2005. *Aquatic conservation values of the Daly River Catchment, Northern Territory, Australia*, WWF

Australia, Charles Darwin University, The Environment Centre NT, Darwin, 30 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?24057/Aquatic-conservation-values-of-the-Daly-River-Catchment-Northern-Territory-Australia

Dudley N., Higgins-Zogib L. & Mansourian S., 2005. *Beyond Belief: linking faiths and protected areas to support biodiversity conservation*, WWF, Equilibrium, the Alliance of Religions and Conservation (ARC), 143 p.

<http://assets.panda.org/downloads/beyondbelief.pdf>

Le Quesne T. & McNally R., 2005. *The green buck. Using economic tools to deliver conservation goals: a WWF field guide*, WWF UK, 66 p.

http://smap.ew.eea.europa.eu/test1/fo1299244/the_green_buck.pdf

Lutchman I., 2005. *Marine Protected Areas: Benefits and Costs for Islands*, WWF the Netherlands, 62 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?21396/MPAs-Benefits-and-Costs-to-Islands

2004

Schuyt K. & Brander L., 2004. *The Economic Values of the World's Wetlands*, WWF/SAEFL, Gland/Amsterdam, 29 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/about_freshwater/intro/value/

Troëng S. & Drews C., 2004. *Money Talks: Economic Aspects of Marine Turtle Use and Conservation*, WWF International, Gland, 62 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?13217/Marine-Turtles-Worth-more-alive-than-dead

2003

Cesar H., Burke L. & Pet-Soede L., 2003. *The economics of worldwide coral reef degradation*, Cesar Environmental Economics Consulting (CEEC), 23 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?5961/The-economics-of-worldwide-coral-reef-degradation

Dudley N. & Stolton S., 2003. *Running Pure: the importance of forest protected areas to drinking water*, World Bank/WWF Alliance for Forest Conservation and Sustainable Use, Washington DC/Gland, 112 p.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?8443/Running-Pure-The-importance-of-forest-protected-areas-to-drinking-water

Jennings S., Nussbaum R., Judd N. & Evans T., 2003. *The High Conservation Value Forest Toolkit*, Proforest, Oxford.

http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?52200/The-High-Conservation-Value-Forest-Toolkit

Shilling D. J. & Osha J., 2003. *Paying for Environmental Stewardship*, Technical Paper 'Economic change, poverty, and the environment', WWF – Macroeconomics for Sustainable

Development Program Office, Washington DC, 32 p.
http://wwf.panda.org/about_our_earth/all_publications/?6041/Paying-for-Environmental-Stewardship

Fonds mondial pour la nature France (WWF France)

2010

WWF France, 2010. *Les entreprises face à l'érosion de la biodiversité : comprendre ses interactions avec la biodiversité et agir pour la préserver*, 137 p.
<http://www.wwf.fr/partenariats-entreprises/publications>

2008

WWF France, 2008. Dossier « La nature en libre service ? », *Panda magazine*, 113 :12-23.

WWF France, 2008. *Le juste prix écologique*, synthèse, Université de rentrée, 2-3 octobre 2008, 32 p.2008
www.wwf.fr/pdf/.../PROGRAMME_UNIVERSITE_08.pdf

France Nature Environnement (FNE)

2010

Benest G., 2010. « La biodiversité : un "bien commun" ? », colloque international « Éthique de l'environnement, biodiversité et changement climatique », 8-10 décembre 2010, Monaco, Unesco, 3 p.

2008

FNE, 2008. *Mettre en place des infrastructures agroécologiques (IAE) sur son exploitation : pourquoi ? comment ?*, 34 p.
http://www.fne.asso.fr/_includes/mods/kb_upload/File/agriculture/Biodiversite/IAE_rapport_FNE_2008.pdf

Humanité et Biodiversité

2011

Humanité et Biodiversité, 2011. « *Eviter, réduire, compenser* » (ERC) – *Les positionnements d'Humanité et Biodiversité*, note produite dans le cadre du comité de pilotage mis en place par le MEDDTL, 8 p.

Ligue ROC & FNH, 2011. « Réforme fiscale 2011 et Biodiversité : propositions », 7 p.
http://www.humanite-biodiversite.fr/system/attachments/293/original/R%C3%A9forme_fiscale_2011_et_Biodiversit%C3%A9-1.pdf?1330075922

2009

Ligue ROC, 2009. *Humanité et biodiversité. Manifeste pour une nouvelle alliance*, Descartes & Cie, Paris, 231 p.

Institut pour le développement forestier (IDF/ CNPF)

2002

Persuy A., 2002. « Patrimoine national et biodiversité », *Rev. For. Fr.*, LIV-1-2002 : 97-98.
http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/4906/97_98.pdf?sequence=1

Les entreprises du médicament (Leem)

2011

Leem, 2011. « Êtes-vous concernés par la défense de la biodiversité ? » in *100 questions que l'on nous pose*, Paris : 117.
<http://www.leem.org/sites/default/files/1491.pdf>

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

2011

MEDEF, 2011. *La responsabilité environnementale : prévention et réparation des dommages à l'environnement*, guide pratique, collection Juridique, 98 p.
http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/Responsabilite_environnementale/Guide_pratique_RE_light.pdf

2010

MEDEF, 2010. *Entreprises et biodiversité : exemples de bonnes pratiques*, 273 p.
<http://www.medef.com/fileadmin/www.medef.fr/documents/Biodiversite/EntreprisesETbiodiversite.pdf>

Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)

2011

Amigues J.-P. & Chevassus-au-Louis B., 2011. *Evaluer les services écologiques des milieux aquatiques : enjeux scientifiques, politiques et opérationnels*, Onema, 172 p.
http://www.onema.fr/IMG/pdf/servicesecologiques_BD.pdf

Barnaud G. & Coïc B. 2011. *Mesures compensatoires et correctives liées à la destruction des zones humides : revue bibliographique et analyse critique des méthodes*, Convention Onema – MNHN, 104 p.
http://www.onema.fr/IMG/pdf/2011_011.pdf

Strosser P., Mattheiß V., Defrance P. & Hernandez S., 2011. *Quel(s) rôle(s) pour les instruments économiques dans la gestion des ressources en eau en Europe ? Enjeux politiques et questions de recherche*, document de synthèse du séminaire des 9 et 10 décembre 2009, Collection Les rencontres – synthèses, Paris, 51 p.
http://www.onema.fr/IMG/pdf/instruments_economiques_synthese.pdf

2010

Dumax N. & Morardet S., 2010. *Méthode de transfert de bénéfiques : revue de littérature et application aux zones humides françaises*, rapport intermédiaire, Convention Cemagref – Onema 30.2/2010, 67 p.

<http://cemadoc.irstea.fr/oa/PUB00034463-methode-transfert-benefices-revue-litterature-appl.html>

Onema, 2010. *Justification des dérogations sur la base des coûts disproportionnés : comparaison des approches française et anglaise*, 27 p.

2009

Kuhfuss L., Morardet S. & Lifran R., 2009. *Evaluation économique de la restauration du bassin versant du Vistre par la méthode de Choice Modeling : phase 1*, Convention Cemagref – Onema 30.2/2009, 90 p.

<http://cemadoc.irstea.fr/oa/PUB00034460-evaluation-economique-restauration-bassin-versant.html>

Morardet S., 2009. *Evaluation économique des services rendus par les zones humides en France: synthèse des travaux existants*, Convention Cemagref – Onema 30/2008, 42 p.

<http://cemadoc.irstea.fr/oa/PUB00034459-evaluation-economique-des-services-rendus-par-les.html>

Office National des Forêts (ONF)

2011

ONF, 2011. *L'ONF et la « compensation biodiversité »*, 4 p.

http://www.onf.fr/onf/@@display_event.html?oid=IN000000137e&search:int=1&search_source=L3d3dw==&search_group:int=563874061&search_metatype=search-type-event

Parcs nationaux de France (PNF)

A paraître

BRL Ingénierie, à paraître. *Etude « Approche des éléments de valeur du Parc national de Port-Cros »*, rapport réalisé pour les Parcs nationaux.

- Module 311 : Analyse Budgétaire de l'Établissement Public, 16 p.
- Modules 312 & 332 : Analyse des compétences du Parc et des services rendus au territoire, 26 p.
- Module 313 : Valeur marchande de la fréquentation et Valeur Sociale des usages récréatifs, 58 p.
- Module 314 : Activités économiques du Parc et des communes de la zone optimale d'adhésion au Parc, 33 p.
- Module 331 : Les services écologiques, 67 p

2009

INEA, 2009. *Application du concept de solidarité écologique dans les Parcs nationaux : Approche opérationnelle – rencontre des Parcs nationaux*, tome 2, PNF, 105 p.

<http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Etudes/Etude-Solidarite-Ecologique>

INEA, 2009. *Application du concept de solidarité écologique dans les Parcs Nationaux : Approfondissement du concept de solidarité écologique*, tome 1, PNF, 195 p.

<http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Etudes/Etude-Solidarite-Ecologique>

Meyer V., 2009. *Évaluation de la valeur économique du cœur marin des Ilets Pigeon (Parc national de la Guadeloupe) : application de la méthode d'évaluation contingente*, mémoire de fin d'études, ISA, Parc national de la Guadeloupe, 89 p.

2008

Landrieu G., 2008. *Etude des retombées économiques et de la valeur des parcs nationaux*, Note de synthèse PNF sur les études économiques, 24/10/08, PNF, 7 p.

<http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Etudes/Etude-des-Retombees-Economiques-des-Parcs-Nationaux>

Maresca B. et al., 2008. *Les retombées économiques et les aménités des espaces naturels protégés*, Etude CREDOC réalisée pour les PNF, 107 p.

<http://www.parcsnationaux.fr/Chercher-Etudier-Agir/Etudes/Etude-des-Retombees-Economiques-des-Parcs-Nationaux>

1999

IRAP, 1999. *Etude des retombées du Parc national sur l'activité économique et sur l'emploi*, rapport final, Etude réalisée pour le Parc national de Port-Cros, 76 p.

http://www.portcrosparcnational.fr/documentation/pdf/Etude_IRAP_nov99.pdf

Réseau Semences Paysannes (RSP)

2011

Kloppenborg J., Müller B. & Kastler G., 2011. *La propriété intellectuelle contre la biodiversité? Géopolitique de la diversité biologique*, Ed. CETIM, 224 p.

2009

BEDE – RSP, 2009. *Semences et droits paysans*, 76 p. Version anglaise de 2011 *Seeds and Farmers' Rights: how international regulations affect farmer seeds* téléchargeable sur:

http://www.semencespaysannes.org/nos_publications_et_videos_118.php#theme11

2005

« *Libérons la diversité !* » *droits des paysans et semences : les enjeux pour l'Europe*, Actes du séminaire européen sur les semences de novembre 2005 à Poitiers, CNDSP, RSP, 29 p.

http://www.semencespaysannes.org/nos_publications_et_videos_118.php#theme11

The natural resources stewardship circle

2011

Peyreaud C., 2011. "Setting guidelines for the cosmetics and perfume industries", *business*. 2020, 6 (1): 35.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)

2011

Olsen, N., Bishop, J. & Anstee S., 2011. *Exploring ecosystem valuation to move towards net positive impact on biodiversity in the mining sector*, IUCN and Rio Tinto Technical Series No1, Gland: IUCN/Rio Tinto, Gland/London, 41 p.

2010

LPP, LIFE Network, IUCN & FAO, 2010. *Adding value to livestock diversity. Marketing to promote local breeds and improve livelihoods*, Animal Production and Health Paper, 168, Rome, 142 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-077.pdf>

Somda J., Zonon A., Ouadba J. M. & Huberman D., 2010. *Valeur économique de la vallée du Sourou : évaluation préliminaire*, IUCN, Bureau Régional, Ouagadougou, 67 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2010-049.pdf>

IUCN, 2010. « L'Initiative pour une Ethique de la Biosphère : Construire la solidarité mondiale pour l'avenir de la vie », 2 p.
https://cmsdata.iucn.org/downloads/bei_evolution_biosphere_ethics_initiative_20100223_fr.pdf

2009

Borges M. A., 2009. *Leçons tirées de la création d'entreprises Biodiversité pour la conservation*, IUCN, Gland, 23 p.
http://cmsdata.iucn.org/downloads/lessons_learned_fr.pdf

Emerton L., Baig S., & Saleem M., 2009. *Valuing Biodiversity. The economic case for biodiversity conservation in the Maldives*. AEC Project, Ministry of Housing, Transport and Environment, Government of Maldives and UNDP Maldives, xiv-66 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2009-115.pdf>

Heidenreich B., 2009. *What are global temperate grasslands worth? A case for their protection. A review of current research on their total economic value*, The World Temperate Grasslands Conservation Initiative, Vancouver, 21 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2009-050.pdf>

IUCN, 2009. *Le Temps des Entreprises Biodiversité*, Gland, 40 p.
http://cmsdata.iucn.org/downloads/newspaper_web_fr.pdf

2008

Amend T., Brown J., Kothari A., Phillips A. & Stolton S. (eds.), 2008. *Protected Landscapes and Agrobiodiversity Values*, Volume 1, Values of Protected Landscapes and Seascapes, IUCN

& GTZ, Kasperek Verlag, Heidelberg, 139 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-001.pdf>

Badman T. et al., 2008. *Valeur universelle exceptionnelle : normes pour le patrimoine mondial naturel*, IUCN, Gland, 51 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-036-Fr.pdf>

Bishop J., Kapila S., Hicks F., Mitchell P. & Vorhies F., 2008. *Building Biodiversity Business*, Shell International Limited, IUCN, London, Gland, 159 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-002.pdf>

Kallesøe M. F. et al., 2008. *Linking Coastal Ecosystems and Human Well-Being: Learning from conceptual frameworks and empirical results*, Ecosystems and Livelihoods Group, IUCN, Colombo, viii + 49 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-021.pdf>

Kasthala G. et al., 2008. *An integrated assessment of the biodiversity, livelihood and economic value of wetlands in Mtanza-Msona village, Tanzania*, IUCN Tanzania Country Office, Dar es Salaam, iv-128 p.

Mallarach J.-M. (éd.), 2008. *Protected Landscapes and Cultural and Spiritual Values*, Volume 2, Values of Protected Landscapes and Seascapes, IUCN, GTZ and Obra Social de Caixa Catalunya, Kasperek Verlag, Heidelberg, 189 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2008-055.pdf>

2006

Ba O. C. et al., 2006. *Évaluation économique des ressources sauvages au Sénégal : évaluation préliminaire des produits forestiers non ligneux, de la chasse et de la pêche continentale*, IUCN, Gland, Cambridge, xi-66 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2006-045-Fr.pdf>

Ly K. O., Bishop T. J., Moran D. & Dansokho M., 2006. *Évaluation économique de l'écotourisme : Parc national des Oiseaux du Djoudj au Sénégal*, IUCN, Gland, ix-34 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2006-058-Fr.pdf>

Ranasinghe T. & Kallesøe M., 2006. *Valuation, Rehabilitation and Conservation of Mangroves in Tsunami Affected Areas of Hambantota, Sri Lanka: Economic Valuation of Tsunami Affected Mangroves*, IUCN, Ecosystems and Livelihoods Group Asia, Colombo, ii-30 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2006-074.pdf>

2005

Emerton L. (éd.), 2005. *Values and Rewards: Counting and Capturing Ecosystem Water Services for Sustainable Development*. IUCN Water, Nature and Economics Technical Paper n°1, IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, 93 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2005-047.pdf>

Perera S., Vidanage S. & Kallesøe M., 2005. *Multiple benefits of small irrigation tanks and their economic value: a case study in the Kala Oya Basin, Sri Lanka*, Occasional Papers of IUCN Sri

Lanka n°7, IUCN Sri Lanka, Colombo, 37 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2005-016.pdf>

Rosales R. et al., 2005. *Balancing the Returns to Catchment Management: The Economic Value of Conserving Natural Forests in Sekong, Lao PDR*, IUCN Water, Nature and Economics Technical Paper n°5, IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, Colombo, 37 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2005-101.pdf>

Vidanage S., Perera S. & Kallesoe M., 2005. *The Value of Traditional Water Schemes: Small Tanks in the Kala Oya Basin, Sri Lanka*, IUCN Water, Nature and Economics Technical Paper n°6, IUCN Ecosystems and Livelihoods Group Asia, Colombo, 67 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2005-102.pdf>

2004

Emerton L. & Bos E., 2004. *Value: Counting Ecosystems as an Economic Part of Water Infrastructure*. IUCN, Gland & Cambridge, 88 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2004-046.pdf>

Pagiola S., von Ritter K. & Bishop J., 2004a. *Assessing the economic value of ecosystem conservation*, Environment Department Papers/Environmental Economic Series n°101, The World Bank, Washington, DC, viii-58 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2004-051.pdf>

Pagiola S., von Ritter K. & Bishop J., 2004b. *How much is an ecosystem worth? Assessing the economic value of conservation*, The World Bank, Washington DC, ix-33 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2004-050.pdf>

Ten Kate K., Bishop J. & Bayon R., 2004. *Biodiversity offsets: views, experience, and the business case*, IUCN, Gland, Cambridge; Insight Investment, London, 95 p.
<http://cmsdata.iucn.org/downloads/bdoffsets.pdf>

1999

Deere L. C., 1999. *Etiquetage écologique et pêches durables*, IUCN, Washington DC.; FAO, Rome, 32 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/1999-072-Fr.pdf>

Hecht E. J. (éd.), 1999. *The economic value of the environment*, IUCN Nepal, Kathmandu, v-73 p.9

Turpie J., Smith B., Emerton L. & Barnes J., 1999. *Economic value of the Zambezi basin wetlands*, IUCN ROSA, Harare, xvi-346 p.

1998

Emerton L., Iyango L., Luwum P. & Malinga A., 1998. *The Present Economic Value of Nakivubo Urban Wetland, Uganda*, IUCN, EARO, Nairobi, Uganda National Wetlands Programme, Kampala, 30 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/1999-047.pdf>

1996

Beer H. de J. & McDermott J. M., 1996. *The economic value of non-timber forest products in Southeast Asia*, Netherlands Committee for IUCN, Amsterdam, 197 p.

Posey A. D., 1996. *Traditional resource rights: international instruments for protection and compensation for indigenous peoples and local communities*, Biodiversity Programme, IUCN, Gland, xvi-221 p.

1994

Pearce D. & Moran D., 1994. *The economic value of biodiversity*, IUCN, Earthscan, London, 106 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/1994-019.pdf>

1989

Beer H. de J. & McDermott J. M., 1989. *The economic value of non-timber forest products in Southeast Asia with emphasis on Indonesia, Malaysia and Thailand*, Netherlands Committee for IUCN, Amsterdam, 175 p.

1973

Schneider-Sawiris S., 1973. *The concept of compensation in the field of trade and environment*, IUCN Environmental Policy and Law Paper, 4, IUCN, Environmental Law Centre Morges, 37 p.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/EPLP-004.pdf>

UICN France – Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature

2012

UICN France, 2012. *Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – volume 1 : contexte et enjeux*, Paris, 47 p.
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Brochure_Panorama_des_services-vol1.pdf

2011

UICN France, 2011. *La compensation écologique : état des lieux et recommandations*, Paris, 43 p.
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Etude_Compensation_UICN_France.pdf

2009

Cavrois A., 2009. *Biodiversité & Signes de reconnaissance agricoles*, UICN France, Paris, 107 p.
http://www.uicn.fr/IMG/pdf/Rapport_Biodiversite_signes_reconnaissance_agricoles.pdf

Union nationale des CPIE (UNCPIE)

2010

UNCPIE, 2010. « *La gestion conservatoire des zones humides de tête de bassin versant en agriculture* », *Rencontres Agriculture et Environnement*, décembre 2010, 19 p.

2009

UNCPIE, 2009. « La gestion intégrée et responsable de l'eau en agriculture : de l'adaptation des exploitations à l'adoption de nouvelles pratiques », *Rencontres Agriculture et Environnement*, décembre 2009, 19 p.

2008

Mairie-conseils Caisse des Dépôts & UNCPIE, 2008. *Mettre en pratique le développement durable – Argumentaire pour les communautés de communes*, 16 p.

2005

UNCPIE, 2005. *Nature ordinaire : comment impliquer les habitants et les acteurs des territoires en faveur de la biodiversité ?*, 15 p.

2004

UNCPIE, 2004. *Développement durable des territoires ruraux : des actions liant agriculture, territoire et environnement*, Répertoire du réseau des CPIE, 93 p.

Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)

2011

UNICEM, 2011. *Les carrières : une opportunité pour la biodiversité*, Synthèse des rencontres 2008-2009, UNICEM, UNPG, 23 p.

Union pour la préservation et la valorisation des ressources génétiques du Berry (URGB)

2005

Aubourg J., 2005. « Variétés fruitières de pays : quelle place dans l'économie d'aujourd'hui ? », colloque de Chaillac, juin 2005, 4 p.
<http://www.urgcentre.fr/pages/documentation.html>

Yves Rocher

2011

Fromageot C. & Rebut E., 2011. "Yves Rocher harvests its own organically grown plants", *business*. 2020, 6 (1): 33-34.

ANNEXE 4 :

DESCRIPTIF DES STRUCTURES RENCONTRÉES DANS LE CADRE DE CETTE ÉTUDE

STRUCTURE RENCONTRÉE	DESCRIPTIF
ACTA, Réseau des instituts techniques des filières animales et végétales	L'ACTA a pour objectif de coordonner les activités de recherche appliquée et de développement agricole menées par les organismes nationaux. En particulier, l'association coordonne et défend auprès des instances nationales et internationales les quinze instituts techniques agricoles (ITA) qualifiés par arrêté du ministère chargé de l'agriculture. Spécialisés par filières de production, les ITA sont des organismes de recherche appliquée, d'appui technique, d'expérimentation, d'expertise, de formation et d'information ; organismes de droit privé administrés par des agriculteurs, ils bénéficient de crédits publics et sont sous tutelle ministérielle. Plus d'informations sur : www.acta.asso.fr
Association Les Eco Maires / Commune de Sainte-Rose (La Réunion)	Créée en 1989, l'Association Les Eco Maires, Association nationale des maires et des élus locaux pour l'environnement et le développement durable, est un réseau national qui fédère près de 1900 communes ou établissements publics de coopération intercommunale. L'association organise des rencontres thématiques et met en place des activités de partage d'expériences, mutualisation des compétences, valorisation d'initiatives locales, dans le but de favoriser la prise en compte des enjeux du développement durable et de l'environnement à l'échelon local. Elle s'investit également dans les processus nationaux sur ces thèmes. Plus d'informations sur : www.ecomaires.com
CDC Biodiversité	La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) est un groupe public qui, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce également des activités de marché. Lancée en février 2008, présidée et gérée par la Société forestière, CDC Biodiversité est une filiale dédiée aux enjeux de la biodiversité. C'est une société de services qui s'adresse aux entreprises, aux maîtres d'ouvrage, privés ou publics, aux collectivités..., et les accompagne dans leurs actions réglementaires ou volontaires en faveur de la biodiversité. Elle est le premier opérateur de la compensation constitué en France. Plus d'informations sur : www.cdc-biodiversite.fr

STRUCTURE RENCONTRÉE	DESSCRIPTIF
Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG)	Espaces naturels régionaux (ENRx) est le Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux (PNR) du Nord-Pas de Calais, animé par les élus de la Région et des trois PNR. Mission spécifique d'ENRx, le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) a été créé en 1985 pour agir en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des espèces végétales et animales cultivées ou domestiquées dans le Nord-Pas de Calais. Notamment, il travaille sur la valorisation des variétés fruitières et légumières anciennes, et des races régionales à faible effectif. Plus d'informations sur : www.enrx.fr
Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France)	Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. Il regroupe 2 ministères, 13 organismes publics, 40 organisations non gouvernementales et plus de 250 experts. Le Comité s'est fixé deux missions principales : répondre aux enjeux de la biodiversité en France et valoriser l'expertise française à l'international. Il publie des documents pour dresser des états des lieux, initier des réflexions sur la biodiversité et formule des recommandations sur les politiques de la biodiversité. Plus d'informations sur : www.uicn.fr
Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)	Le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPME) est l'échelon national de l'organisation professionnelle des pêches maritimes et des élevages marins. Regroupant tous les professionnels du secteur, il représente les intérêts généraux de leurs activités. Il a notamment pour mission de participer à l'élaboration des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques et à la mise en œuvre des politiques publiques de protection et de mise en valeur de l'environnement. Plus d'informations sur : www.comite-peches.fr
Confédération paysanne	Deuxième syndicat agricole de France, la Confédération paysanne s'est construite autour de la défense d'un modèle d'« agriculture paysanne ». Confédération de syndicats départementaux, elle a pour mission de défendre les paysans dans des instances de représentation, de décision, de concertation aux niveaux national, régional et départemental ; elle est présente dans 94 départements, y compris les départements d'outre-mer, et dans 22 régions. Par ailleurs, elle est membre fondateur de la Coordination européenne Via Campesina, du réseau international de la Via Campesina. Plus d'informations sur : www.confederationpaysanne.fr
Conseil régional d'Ile-de-France (CR IDF)	Assemblée délibérante, le Conseil régional d'Ile-de-France (CR IDF) est chargé de régler les affaires de la Région, notamment dans les domaines du développement économique et de l'aménagement du territoire. Concernant la biodiversité, il a élaboré en 2003 une charte régionale, renforcée en 2007 par l'adoption de la stratégie régionale pour la biodiversité. Celle-ci s'articule autour de cinq objectifs principaux : stopper l'érosion de la biodiversité, reconquérir les espaces naturels, créer les conditions de retour de certaines espèces emblématiques, valoriser le patrimoine naturel et permettre le bon fonctionnement des écosystèmes. Plus d'informations sur : www.iledefrance.fr
Cryobanque nationale	La Cryobanque nationale est un Groupement d'Intérêt Scientifique, créé en 1999 sous l'égide des ministères en charge de l'agriculture et de la pêche, afin de préserver la variabilité génétique des espèces animales d'élevage sur le long terme. Pour cela, elle fédère les actions en matière de cryoconservation et conserve des semences et embryons représentatifs de la diversité génétique. Sa particularité est d'être une collection patrimoniale collective ; les déposants gardent la propriété de leurs échantillons, mais en confient la pleine gestion au Conseil de groupement de la Cryobanque. Plus d'informations sur : www.cryobanque.org
Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN)	La Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN) regroupe les onze Conservatoires botaniques nationaux (CBN) agréés par le ministère en charge de la protection de la nature ; elle joue un rôle de tête de réseau et de plate-forme technique de coordination et représente les CBN auprès des pouvoirs publics. Les CBN exercent des missions de connaissance, d'identification et de conservation de la flore sauvage et des habitats, de concours scientifique et technique auprès des pouvoirs publics et de sensibilisation du public. Plus d'informations sur : www.conservatoiresbotaniquesnationaux.com
Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)	Créée en 1971, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est le porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux (PNR). Classés par décret, les 46 PNR sont des territoires à dominante rurale qui se mobilisent autour d'un projet de préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines. Les principaux objectifs de la FPNRF sont de représenter les intérêts collectifs des PNR auprès des instances nationales et internationales, de favoriser les réflexions inter-Parcs, de diffuser des informations relatives aux PNR et leurs actions. Plus d'informations sur : www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr

STRUCTURE RENCONTRÉE	DESSCRIPTIF
Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)	Soumise au contrôle du Ministre chargé de la chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) coordonne et représente auprès des pouvoirs publics nationaux les fédérations départementales et interdépartementales des chasseurs. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques. En particulier, elle est force de propositions sur les questions législatives et réglementaires et valorise les actions des services techniques des fédérations, en lien avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Plus d'informations sur : www.chasseurdefrance.com
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)	Fondée en 1946, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) est le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole en France ; elle défend l'intérêt de ses adhérents aux niveaux national, européen et international. Fédération de fédérations, elle s'appuie sur 20 000 syndicats locaux, 94 fédérations et unions départementales et 22 fédérations régionales ; elle repose également sur 36 associations spécialisées, qui défendent plus particulièrement les intérêts économiques et techniques par secteur de production. Organisation représentative des employeurs agricoles, elle est présente au sein de différents organismes paritaires. Plus d'informations sur : www.fnsea.fr
Fonds mondial pour la nature France (WWF France)	Antenne française du Fonds mondial pour la nature France (WWF) – organisation mondiale de protection de la nature -, le WWF France comporte quatre structures juridiques, dont la Fondation WWF France qui a pour objet de « promouvoir, encourager et assurer la protection et la conservation de la faune et de la flore, des sites (...) et des autres ressources naturelles, soit directement, soit indirectement, en associant d'autres organismes à la réalisation de ses actions et programmes ». Elle mobilise notamment les acteurs économiques en établissant diverses formes de partenariats. Plus d'informations sur : www.wwf.fr
France Nature Environnement (FNE)	Créée en 1968, la fédération France Nature Environnement (FNE) rassemble environ 3000 associations de protection de la nature et de l'environnement en France métropolitaine et outre-mer. Elle a pour objet « la protection de la nature et de l'environnement, dans la perspective humaniste d'une société supportable et désirable ». Elle favorise la mise en réseau des associations, siège dans des instances nationales de concertation, veille à l'application des lois et règlements et mène un travail d'alerte, de contestation et de proposition. Plus d'informations sur : www.fne.asso.fr
Humanité et Biodiversité (ex-Ligue ROC)	Humanité et Biodiversité – ex-Ligue ROC – est une association nationale ayant pour objet « le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous, des synergies et des liens indissociables entre humanité et biodiversité ». Elle agit entre autres pour préserver la biodiversité et favoriser son intégration dans tous les secteurs d'activités. Elle utilise différents moyens d'actions, notamment la construction et le plaidoyer de propositions auprès de décideurs publics et privés, l'information, la sensibilisation... Plus d'informations sur : www.humanite-biodiversite.fr
Institut pour le développement forestier (IDF)	Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) est un établissement public à caractère professionnel, gouverné par des propriétaires forestiers élus, ayant pour mission de développer, orienter et améliorer la production des forêts privées françaises. Dans ce cadre, l'Institut pour le développement forestier (IDF), service d'utilité forestière et institut technique du CNPF, développe des actions de recherche, formation et diffusion des connaissances. Il appuie et coordonne le réseau national des organismes de développement forestier, associations locales regroupant des propriétaires forestiers. Plus d'informations sur : www.foretpriveefrancaise.com
Les entreprises du médicament (Leem)	Créé il y a plus de 130 ans, les entreprises du médicament (Leem) est l'organisation professionnelle qui fédère et représente les entreprises du médicament présentes en France ; il compte aujourd'hui près de 270 entreprises adhérentes. Participant à diverses commissions officielles, ministérielles et interministérielles, le Leem défend les intérêts de ces entreprises. Il consacre notamment une partie importante de ses actions au renforcement de l'attractivité du territoire et à la défense de la capacité d'innovation. Plus d'informations sur : www.leem.org
Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	Réseau national d'entrepreneurs de France, le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) défend et promeut les intérêts d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité. Il mène une action permanente de lobbying auprès de l'ensemble des décideurs, afin de faire valoir le point de vue des entreprises et de favoriser la création d'un environnement fiscal, social et réglementaire qui leur soit favorable. Habilité par la loi pour négocier avec les partenaires sociaux, il est impliqué dans les grandes négociations interprofessionnelles. Plus d'informations sur : www.medef.com

STRUCTURE RENCONTRÉE	DESCRIPTIF
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)	Créé en 2007, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) est un établissement public national, qui fournit et organise une expertise en appui à la conception, à la négociation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques de l'eau. L'établissement participe à l'acquisition des informations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques et contribue à la surveillance de ces milieux, au contrôle de leurs usages, à la prévention de leur dégradation et à leur restauration. Plus d'informations sur : www.onema.fr
Parcs nationaux de France (PNF)	Créé en 2006, Parcs nationaux de France (PNF) est un établissement public national, qui fédère et représente aux niveaux national et international les établissements publics des Parcs nationaux. Territoires naturels recouvrant une grande variété d'écosystèmes terrestres et maritimes, les dix Parcs nationaux ont pour mission principale la protection de la biodiversité et également, depuis 2006, du patrimoine culturel. Pour répondre à cet objectif, ces territoires sont protégés et, de ce fait, soumis à une réglementation particulière. Plus d'informations sur : www.parcsnationaux.fr
Réseau de transport d'électricité (RTE)	Réseau de transport d'électricité (RTE), société anonyme à capitaux publics filiale du groupe EDF, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Il remplit des missions de service public définies juridiquement, en particulier dans deux domaines : la gestion du réseau public de transport et la sûreté du système électrique. RTE a ainsi pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension. RTE gère un réseau de 100 000 km de lignes et 46 lignes transfrontalières. Plus d'informations sur : www.rte-france.com
Réseau Semences Paysannes (RSP)	Initié en 2003, le Réseau Semences Paysannes (RSP) regroupe 60 organisations diverses (syndicats paysans, organisations d'agriculture biologique, associations semencières, ONG, collectivités territoriales, associations de conservation de la biodiversité, etc.), qui s'engagent dans des actions de collecte, sélection, multiplication et diffusion des semences paysannes, c'est-à-dire sélectionnées à la ferme. Les missions du RSP s'articulent autour de la mise en réseau de ces initiatives, de la sensibilisation du public et d'une reconnaissance par la réglementation, les institutions et les laboratoires de recherche des semences paysannes. Plus d'informations sur : www.semencespaysannes.org
Union française des semenciers (UFS)	Créée en 2009 en regroupant l'activité et les moyens de six fédérations préexistantes, l'Union française des semenciers (UFS) est le syndicat professionnel des entreprises semencières. Elle représente les 135 entreprises adhérentes (PME, coopératives, multinationales) et leurs intérêts dans les organisations professionnelles, les filières agricoles et auprès des pouvoirs publics. Elle est force de propositions (standards, réglementation,...) auprès de ces mêmes instances concernant le secteur des semences, et s'attache à développer une image valorisante des activités de semenciers. Plus d'informations sur : www.ufs-semenciers.org
Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) fédère les industries extractives de minéraux ainsi que les fabricants de divers matériaux de construction ; elle regroupe 17 syndicats de branche et 19 unions régionales, les syndicats qui lui sont affiliés comptant environ 1400 entreprises adhérentes. Sa mission essentielle est de défendre les intérêts collectifs et individuels de ces entreprises. Son rôle consiste également à consulter, assister et informer ses adhérents sur des sujets variés (législation, qualité des produits, protection de l'environnement...) Plus d'informations sur : www.unicem.fr

ANNEXE 5 :

LISTE DES STRUCTURES ET DES PERSONNES RENCONTRÉES

COLLÈGE DU COS	STRUCTURE	PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S)	DATE DE L'ENTRETIEN
Gestion des espaces, des milieux et des espèces	Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema)	Nirmala SEON-MASSIN (Chargée de mission Biodiversité et changement climatique)	21/03/2012
	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM)	Delphine CIOLEK (Chargée de mission Pêche)	06/06/2012
	Parcs nationaux de France (PNF)	Gilles LANDRIEU (Adjoint au directeur)	15/03/2012
	Institut pour le développement forestier (IDF)	Olivier PICARD (Chef du Service R&D IDF du CNPF)	04/07/2012
	Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)	Jean-Pierre ARNAUDUC (Directeur technique)	12/03/2012
Gestion des ressources génétiques domestiques et sauvages apparentées	La Cryobanque nationale	Coralie DANCHIN-BURGE (Secrétaire exécutive)	19/04/2012
	ACTA, Réseau des instituts techniques des filières animales et végétales	Philippe VISSAC (Directeur scientifique, technique et international) et Hélène GROSS (Chargée de mission Biodiversité)	18/06/2012
	Union française des semenciers (UFS)	Christiane DUCHENE (Responsable Propriété Intellectuelle et réglementation semence) (accompagnée d'Elise LECLERCQ, GNIS)	04/05/2012
	Réseau Semences Paysannes (RSP)	Jean-François BERTHELLOT et Philippe CATINAUD	05/07/2012
	Centre régional de ressources génétiques du Nord-Pas de Calais (CRRG)	Bernard DELAHAYE (Directeur)	11/06/2012
Protection de la nature	Humanité et Biodiversité (ex-Ligue ROC)	Christophe AUBEL (Directeur)	02/04/2012
	Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN France)	François LETOURNEUX (Président de la Commission Aires protégées) et Marion PEGUIN (Chargée de programme Gestion des écosystèmes)	27/04/2012
	France Nature Environnement (FNE)	Gilles BENEST (Membre FNE, Pilote Économie et biodiversité)	11/04/2012
	Fonds mondial pour la nature France (WWF France)	Christine SOURD (Directrice adjointe des programmes en charge de la biodiversité)	20/03/2012
	Fédération des Conservatoires botaniques nationaux (FCBN)	Jérôme MILLET (Directeur adjoint)	19/03/2012
Activités économiques et industrielles	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM)	Patrick LECOMTE (Président de l'UNICEM Pays de la Loire, membre du Conseil d'administration de l'UNICEM)	25/04/2012
	Les entreprises du médicament (Leem)	Bruno DAVID (Directeur Branche Sourcing R&D et Botanique)	23/04/2012
	Réseau de transport d'électricité (RTE)	Jean-François LESIGNE (Attaché environnement)	18/04/2012
	CDC Biodiversité	Philippe THIEVENT (Directeur)	12/04/2012
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)	Christian BERANGER (Président du groupe de travail Biodiversité)	26/03/2012

COLLÈGE DU COS	STRUCTURE	PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S)	DATE DE L'ENTRETIEN
Activités socio-politiques et relations avec le grand public	Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF)	Philippe GIRARDIN (Président du PNR des Ballons des Vosges et président de la Commission Biodiversité et gestion de l'espace à la FPNRF)	27/03/2012
	Association Les Eco Maires / Commune de Sainte-Rose (La Réunion)	Bruno MAMINDY-PAJANY (Vice-président de l'Association Les Eco Maires et Maire de Sainte-Rose)	12/06/2012
	Conseil régional d'Ile-de-France (CR IDF)	Vincent HULIN (Chargé de mission Biodiversité, référent SRCE)	13/03/2012
	Confédération Paysanne	Guy KASTLER (Membre de la Confédération Paysanne, Commission Semences)	19/06/2012
	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)	Christiane LAMBERT (Vice-présidente de la FNSEA et vice-présidente de la Commission Environnement de la FNSEA) et Kristell LABOUS (Chargée d'étude Eau et biodiversité)	05/06/2012

ANNEXE 6 :

CANEVAS D'ENTRETIEN

- 1) Qu'évoque, pour vous (en tant que représentant de structure) et de façon générale, la notion de valeurs attribuées à la biodiversité, à ses éléments ou à ses processus ?
- 2) Par rapport aux valeurs attribuées à la biodiversité, à ses éléments ou à ses processus, citées précédemment, quelles sont celles que vous considérez dans votre domaine d'activité ? (documents produits s'y rapportant)
- 3) Donnez des exemples concrets (initiatives, expériences, « bonnes pratiques », études de cas...) où une référence aux valeurs de la biodiversité entre en jeu dans vos actions (valeurs mobilisées, méthodes/outils utilisés, pratiques à l'œuvre, acteurs en présence, localisation géographique, milieu concerné).
- 4) Dans votre domaine d'activité, quelles sont, ou ont été, les conséquences, positives ou négatives, d'attribuer des valeurs à la biodiversité, à ses éléments ou à ses processus ?
- 5) Quels sont les problèmes ou les questions nouvelles, associés à la prise en compte des valeurs, qui émergent au sein de votre structure ? (manques, points de blocage ; réflexions entamées sur le sujet)
- 6) Comment aller plus loin? Faites part de vos besoins, vos propositions.

La FRB a pour mission de favoriser des activités de recherche sur la biodiversité en lien avec la société et notamment de développer, autour de projets d'intérêt collectif, des études, synthèses et expertises pluridisciplinaires. Ce rapport constitue le deuxième volet d'un travail mené par la Fondation sur les valeurs de la biodiversité, sujet qui suscite intérêt et débats parmi les chercheurs, les acteurs de la société et les décideurs publics.

Comment les acteurs de la société, au-delà des communautés scientifiques, se sont-ils emparés du thème des valeurs de la biodiversité ?

Par le recueil et l'analyse des discours de porteurs d'enjeux de la biodiversité, l'étude présentée dans ce rapport tente de répondre à cette question, en apportant un regard sur trois points principaux :

- les types de valeurs attribués à la biodiversité par les porteurs d'enjeux ;
- l'influence du cadre politique et juridique sur la prise en compte des valeurs de la biodiversité ;
- la manière dont les valeurs de la biodiversité peuvent être mobilisées dans les stratégies de positionnement des porteurs d'enjeux.

Cette étude présente ainsi des éléments clés pour la compréhension des motivations des acteurs autour de la biodiversité, de ce qui fait sens et ce qui a de l'importance pour eux. En venant compléter l'état des lieux de la recherche française sur les valeurs de la biodiversité, elle contribuera à alimenter le dialogue entre l'ensemble des acteurs, pour identifier des voies de progrès et des questions de recherche.

FONDATION POUR LA RECHERCHE SUR LA BIODIVERSITÉ

195, rue Saint-Jacques
75005 PARIS
www.fondationbiodiversite.fr

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité est un point de convergence entre les différents acteurs scientifiques et les acteurs de la société sur la biodiversité. Elle a été créée en 2008, à la suite du Grenelle de l'environnement, avec le soutien des Ministères de la recherche et de l'écologie et de huit établissements publics de recherche*. Susciter l'innovation, promouvoir des projets scientifiques en lien avec la société et développer études, synthèses et expertises sont autant d'actions au cœur de son dispositif. À ce jour, une centaine de structures, associations, entreprises, gestionnaires ou collectivités, ont rejoint la FRB autour d'un but : relever ensemble les défis scientifiques de la biodiversité.



Étude soutenue par :



* LES MEMBRES FONDATEURS DE LA FRB :

